1

LIVRE NOIR DE L'ÉDUCATION DES JEUNES SOURDS

« Au cours de cette décennie, on a développé de nouvelles technologies qui permettent aux Sourds d'acquérir la perception du son. Certains enfants Sourds apprennent même le danois avec un accent du Jylland ! Non seulement ces enfants peuvent envoyer des textos, mais ils peuvent aussi parler avec leurs familles et amis – pas qu'en face, mais au téléphone aussi. C'est génial ! Le danois écrit est difficile pour… »

Si je reformule l'article en remplaçant les Sourds par les Noirs, voilà le résultat : « Au cours de cette décennie, une nouvelle teinture qui permet aux Noir.es de se blanchir a été développée. Certains enfants noir.es apprennent à se comporter comme des Blanc.hes! Non seulement ces enfants peuvent danser la samba, mais elles et ils peuvent aussi participer aux danses folkloriques avec leurs ami.es blanc.hes. C'est génial ! »[15]

— Tomas Kold, photographe Sourd danois

[15] Tomas Kold, *Le syndrome de Castberggaard*, éd. Dowe, 2020, p. 15.

SOUS-SOMMAIRE DU CHAPITRE 1

I. Contexte 25
II. Avertissements aux lecteurs 26
III. Omerta 27
IV. Types de comportements négatifs et préjudiciables 30
1. Violences 30
2. Maltraitances 30
3. Micro-agressions 31
4. Harcèlement 31
5. Négligences 32
6. Abus 32
V. Violence, maltraitance, harcèlement et discrimination envers les enfants Sourds 33
1. Agressions physiques 33
2. Négligences psychologiques 37
3. Abus sexuels 53
4. Violences institutionnelles 54
5. Violences médicales 61
6. Maltraitance linguistique 65
VI. Violence, maltraitance, harcèlement et discrimination envers les professionnels Sourds 67
VII. Violence, maltraitance, harcèlement et discriminations envers les parents d'enfants Sourds 80
VIII. Notions de discrimination 83
1. Discrimination 83
2. Discrimination intersectionnelle 84
3. Discrimination systémique 84
IX. Causes et facteurs sous-jacents 91
1. Stigmatisation et préjugés 91
1.1. Stigmatisation et préjugés, handicap 91
1.2. Stigmatisation et préjugés, langue des signes 91
1.3. Audisme 92
2. Barrières linguistiques et communicationnelles 93
3. Absence de compétences 94
4. Silence des enfants Sourds 94
5. Anti-militantisme et anti-LSF 95
6. Management inadéquat 95
X. Conséquences de la discrimination 96
1. Le syndrome de Castberggaard 96
2. Impact des comportements préjudiciables envers les enfants Sourds 98
3. Impact des comportements préjudiciables envers les professionnels Sourds 99
4. Impact des comportements préjudiciables envers les parents des enfants Sourds 100
5. Impact de l'écosystème de l'éducation des enfants Sourds 101
XI. Stratégies pour combattre les discriminations, les violences 101
1. Collaborations biculturelles et bilingues, nouveaux défis 101
2. Reconnaissances 103
3. Campagnes de sensibilisation 109
4. Signalements 110
XII. Conclusion 111

I. Contexte

Les questions de non-violence et de non-discrimination, dans le contexte de l'éducation des enfants Sourds et des professionnels de ce domaine, suscitent une réflexion essentielle sur les défis complexes auxquels tous sont confrontés. L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental pour tous les enfants, mais les obstacles liés à la discrimination peuvent entraver cette réalisation, particulièrement pour les enfants Sourds. Ces défis sont le reflet des inégalités et des préjugés profondément enracinés dans nos sociétés.

> *« Ces jeunes (…) sont non seulement abandonnés au bord du chemin, mais sont-ils même des enfants de la République ?*[16] *»*

Ces enfants Sourds sont fréquemment exposés à diverses formes de violences, d'abus et de maltraitances, en raison des obstacles de communication inhérents à leur surdité. Ce chapitre explore les enjeux profonds relatifs à leur protection contre ces violences et les abus dans le cadre éducatif, comme la violence éducative ordinaire (VEO). Les enfants Sourds sont confrontés à des barrières linguistiques, à un accès limité à une éducation véritablement inclusive et à des attentes minimisées quant à leurs capacités d'apprentissage. Cela résulte en partie de la perception, chez de nombreux professionnels, que la langue des signes ne constitue pas un outil approprié pour la plupart des enfants Sourds. Cette opinion est souvent influencée par le milieu familial des enfants, notamment lorsque les parents sont entendants, ainsi que par des évolutions technologiques telles que les implants cochléaires.

Ce chapitre met en évidence l'importance de sensibiliser les éducateurs, les parents et la société dans son ensemble aux besoins spécifiques des enfants Sourds, tout en favorisant des méthodes de communication inclusives et adaptées/appropriées. La lutte contre les violences et les abus exige une approche globale, impliquant des politiques éducatives sensibles à la diversité, la formation des professionnels de l'éducation et la création d'un environnement sûr et propice à l'épanouissement de chaque enfant, qu'il soit Sourd ou Entendant. Il est donc nécessaire de renforcer la prévention des violences et des maltraitances.

Avant d'aborder les challenges et les préconisations dans les chapitres suivants, l'objectif principal de cette première partie est de mettre en lumière la violence éducative ordinaire et la discrimination systémique afin de promouvoir des méthodes éducatives respectueuses et bienveillantes envers les enfants. La discipline et l'éducation peuvent être dispensées sans recourir à des formes de violence. En effet, de nombreux professionnels entendants, non familiers avec les expériences des enfants Sourds, peuvent ne pas reconnaître, ni percevoir les formes subtiles de discrimination ou les barrières de communication auxquelles ils sont confrontés. Ils peuvent également ne pas être conscients des stéréotypes et préjugés envers les personnes Sourdes. Cette distance par rapport au vécu des enfants et professionnels Sourds peut les éloigner de la réalité des discriminations et de la violence ordinaire subie. À titre d'exemple :

> *« (…) les deux éducatrices accusées d'avoir maltraité des enfants Sourds et polyhandicapés entre 2001 et 2005 dans un institut spécialisé de*

[16] Courriel envoyé par un membre du conseil d'administration de l'ADIAPH dans le cadre de l'affaire L. Poubland à l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, 30 mars 2021.

La Norville se disent victimes d'un problème d'interprétation. Quand elles ne nient pas purement et simplement les faits.[17] »

L'enjeu principal est donc de la prise de conscience du spectre d'actions délétères de la part des professionnels et des institutions.

La deuxième partie explicite la violence envers les professionnels Sourds de l'éducation, sujet alarmant et souvent sous-estimé qui mérite une attention urgente. Ces professionnels, qui consacrent leur vie à l'éducation et au bien-être des enfants Sourds, sont confrontés à des défis complexes. La violence à leur encontre, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique, constitue une menace sérieuse pour leur intégrité et leur capacité à offrir un cadre d'apprentissage sûr et inclusif pour les enfants Sourds. L'enjeu est de comprendre la nature de cette violence, ses contours, afin d'élaborer des solutions efficaces pour la prévenir et la combattre, tout en veillant à instaurer un environnement de travail respectueux et sécurisé pour ces professionnels dévoués.

II. Avertissements aux lecteurs

Les parents sont tenus de reconnaître que leurs enfants, qu'ils soient Sourds ou entendants, sont susceptibles d'être exposés à des situations de violences, de maltraitance ou de harcèlement. En tant que figures parentales, un rôle crucial est joué dans leur protection et dans la création d'un environnement sûr et respectueux. Les enfants Sourds, en particulier, peuvent être particulièrement vulnérables à ces comportements, car les obstacles de communication peuvent rendre difficile la formulation de leur vécu. Prendre conscience de ces problèmes constitue le premier pas vers leur prévention et leur élimination. En éduquant et en informant, nous pouvons contribuer à créer des espaces sûrs et respectueux où chacun peut s'épanouir sans craindre la violence, la maltraitance ou le harcèlement. Il est indéniable que ce chapitre pourra susciter une profonde inquiétude chez les parents. Il est donc recommandé d'échanger avec des professionnels Sourds, ayant eux-mêmes vécu ces expériences, ainsi qu'avec des psychologues connaissant les enjeux, pour anticiper et gérer efficacement les situations préjudiciables.

« Je suis responsable de donner l'alerte de toute urgence si cette situation n'est pas du tout adaptée aux enfants Sourds, si ce danger provoque une mauvaise progression et qualité d'éducation et un risque d'échec pour les enfants Sourds.[18] »

Les récits relatifs aux violences et aux maltraitances subies par les enfants Sourds dans le cadre éducatif sont bien documentés depuis plusieurs siècles. Comme le souligne un témoin :

« Quant à moi, j'avais un tel dégoût de voir des religieux martyriser des enfants Sourds. »

H., homme sourd, 60-70 ans

La Commission a fait le choix de se concentrer sur des témoignages récents, représentatifs de la situation actuelle. Les témoignages plus anciens peuvent être pris en compte dans le cadre de recherches historiques.

[17] « La Norville : les méthodes étonnantes des éducatrices », *Le Parisien*, 11 mai 2011, en ligne, consulté en avril 2025.
[18] Lettre d'une enseignante Sourde envoyée à l'institut Michel-Fandre en novembre 2018.

Certains anciens élèves Sourds réclament le « pardon » de l'État.[19] Concernant #MetooSourds[20], la tranche d'âge des élèves survivants se situe autour de 35-45 ans, tandis que les témoins professionnels et les parents sont généralement âgés de 25 à 40 ans, ce qui couvre la période de 1980 à 2000. En revanche, les professionnels d'aujourd'hui peuvent attester ce qui se passe actuellement. Il est presque impossible de recueillir des témoignages d'élèves actuels et de jeunes, en raison notamment de l'autorité parentale. Si la violence est normalisée ou minimisée dans leur entourage, les jeunes peuvent ne pas percevoir sa gravité ou adopter un état de déni pour éviter de faire face à la réalité. Ils peuvent avoir besoin de temps pour développer une compréhension plus approfondie, souvent en découvrant les expériences partagées au sein de la communauté des Sourds. Plusieurs études américaines explorent ces aspects tels que la résilience des enfants Sourds, l'audisme inconscient. L'historien sourd, Yann Cantin, témoigne :

> *« En fait, il est clair que la situation est dramatique, il est clair. Mais, est-elle unique ? Est-elle nouvelle ? Non ! Ce n'est pas du tout nouveau, il y a déjà eu de pareilles situations dans le passé. Mon métier d'historien m'a permis de voir de nombreux témoignages dans les textes faisant état de manipulations buccales avec des instruments, des haleines puantes, et bien d'autres mauvais et horribles traitements. Ce n'est pas du tout nouveau. Cela revient sans cesse, encore et encore, au point que cela devient extrêmement lassant ! Il faut y mettre fin, clairement !*[21] »

Dans ce chapitre, plutôt que le terme «victimes » pour désigner les témoins ayant traversé des situations traumatisantes, nous opterons pour le terme «survivants ». En effet, le mot «victime » peut parfois évoquer une connotation de passivité ou d'impuissance, tandis qu'en utilisant «survivant », nous évitons de renforcer l'image d'une personne uniquement définie et réduite à son traumatisme, on met en avant ceux qui ont su faire face et se reconstruire. Le choix lexical du terme «survivant » peut contribuer à mettre en lumière leur résilience. La commission encourage ainsi à les considérer comme des personnes fortes, plutôt que comme des cas désespérés. Bien entendu, certaines personnes peuvent préférer le terme «victime » en raison de son caractère direct et factuel. Il est essentiel de respecter leur choix et d'adopter le terme qui correspond le mieux à leur expérience et à leur préférence.

III. Omerta

En février 2022, lors de la réunion avec l'adjointe de la Défenseure des droits, Mme George Pau-Langevin, en charge des discriminations et de la promotion de l'égalité, a confirmé qu'ils recevaient rarement des plaintes relatives à l'éducation des enfants Sourds. Comment expliquer cet écart entre la réalité et les statistiques ? La réponse est relativement simple : il est presque impossible de recueillir les témoignages directement. Les cas ne sont souvent découverts que bien après les faits, après plusieurs années, échappant ainsi totalement aux poursuites judiciaires en raison du délai de prescription.

> *« J'en ai vu de ces enfants qui venaient avec leurs parents à l'institut.*

[19] « OSS 2007 : " Le siècle Sourd en marche ", rassemblement de Sourds à Lyon jeudi », Sourds.net, 26 juin 2013, en ligne, consulté en avril 2025.
[20] Sandrine Gadet, « #MeTooSourd, deux Sourdes témoignent des violences éducatives qu'elles ont subies », France 3 Régions, 3 mai 2021, en ligne, consulté en avril 2025.
[21] Page Facebook de Yann Cantin, 9 avril 2021.

L'enfant se plaignait, expliquant désespérément son cas avec ses petites mains, demandant à ses parents de parler au professeur. Mais les parents avaient du mal à saisir exactement ce qu'il voulait. On voyait le professeur (qui lui avait compris) sourire, faire des amabilités aux parents, en «noyant le poisson»... Le petit garçon essayant en vain d'intervenir. Alors, je me suis rendu compte que nous autres, " pauvres petits Sourds ", nous n'étions pas les plus forts. Il fallait subir en silence.[22] »

À la suite de l'affaire Baguer dénoncée par Médiapart, la Fédération nationale des Sourds de France (FNSF) dénonce, dans un communiqué de presse le 7 avril 2021, la maltraitance persistante envers les Sourds au sein de nombreux établissements et services médico-sociaux. Cette maltraitance, dont les enfants Sourds sont particulièrement victimes, est souvent minimisée. Le rapport de la commission du Sénat du 10 Juin 2003 a par ailleurs attesté la présence de ces pratiques abusives.[23] Avec l'affaire Baguer, la FNSF a donc lancé un appel à témoignages sous l'hashtag #MetooSourds sur Facebook, en direction de personnes Sourdes ainsi que de leurs parents et les professionnels. Il existe une véritable « omerta », notamment liée au fait que « les professionnels sont tenus au secret », « que les enfants Sourds privés de langue ne [peuvent] communiquer et exprimer leur souffrance » ou encore que « les parents ne soient pas bien informés des droits de leurs enfants ». La commission Discrimination de la FNSF a ainsi eu l'opportunité d'examiner et d'analyser ces témoignages. L'article de Médiapart précise :

« Quatre familles et dix-neuf professionnels, qui travaillent ou ont travaillé à l'Institut Gustave-Baguer, ont témoigné au cours de notre enquête. La majorité a choisi de garder l'anonymat « par peur des représailles » sur leur carrière, leurs familles ou leurs enfants. [24]»

Les enfants Sourds peuvent en venir à percevoir la violence ordinaire comme une norme, si elle est omniprésente dans leur environnement. Lorsque des pratiques punitives ou des comportements dégradants/humiliants sont courants, ces enfants pourraient les intégrer comme des éléments constitutifs de leur vécu. Étant donné leur forte dépendance à l'égard des adultes pour leur éducation et leur soutien, ils peuvent se sentir contraints d'accepter cette violence qui devient « ordinaire », pour ne pas aggraver davantage leur situation. En l'absence de modèles d'éducation et de communication positifs (audisme inconscient), ces enfants peuvent éprouver des difficultés à remettre en question des comportements violents. Certaines personnes s'interrogent sur le fait que cela puisse être assimilé au syndrome de Stockholm, bien qu'il n'existe pas d'études scientifiques sur ce sujet. Il est parfois difficile pour les observateurs de comprendre pourquoi la plupart des anciens élèves, malgré les mauvais traitements subis, choisissent de retourner à leur école pour des fêtes de retrouvailles, une fois devenus adultes. Ils voient là une valeur communautaire essentielle, afin de traverser les épreuves. Comme l'a exprimé un utilisateur Sourd sur le réseau social Facebook :

[22] Témoignage anonyme de #MeTooSourd.
[23] Commission d'enquête du Sénat, « Maltraitance envers les personnes handicapées : briser la loi du silence », rapport n° 339, tome I, déposé le 10 juin 2003, en ligne, consulté en avril 2025.
[24] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

« Nous savons rigoler des moments parfois horribles. L'humour est la meilleure arme contre la haine.[25] »

Il n'est guère surprenant que certains professionnels de l'éducation des enfants Sourds ne signalent pas toujours les cas de violence et de maltraitance. Certains craignent des répercussions telles que des représailles ou des conflits ou encore la perte de leur emploi. Leur réticence à prendre des mesures pour protéger l'enfant peut également être alimentée par la crainte de provoquer des problèmes. Il arrive d'ailleurs que les responsables d'établissements scolaires minimisent la gravité des faits ou dissimulent la vérité pour préserver la réputation de l'école. Prenons deux exemples pour illustrer les difficultés de signalement dans le secteur de l'éducation des enfants Sourds. Dans l'affaire Baguer[26] [27], ce sont des professionnels qui, après l'échec de leurs signalements auprès de l'ARS, ont alerté le média Mediapart, qui a alors pris le relais et permis l'ouverture d'enquêtes. Dans une autre affaire, c'est une stagiaire dont le père est policier qui a joué un rôle clé en facilitant la médiatisation des faits. Ces situations montrent que, face aux silences institutionnels, ce sont parfois des relais extérieurs comme des journalistes, des proches ou citoyens engagés qui permettent de faire émerger la vérité. Certains professionnels entendants à la retraite, prenant alors enfin la liberté de s'exprimer sur les conditions d'éducation, sont parfois accusés de trahison par les membres de la communauté Sourde.

Après avoir reçu divers témoignages concernant les actions institutionnelles (pouvoirs publics, justice, défenseur des droits), Médiapart a constaté que « D'après nos informations, la Défenseure des droits a aussi été saisie – ses services affirment toutefois à Médiapart n'avoir pas enregistré ces courriers.[28] ». Certains témoins ont confirmé avoir déposé plainte, mais l'enquête n'avance pas ; elle est en cours depuis plusieurs mois, voire années et ces plaintes sont parfois classées sans raison valable ou en raison d'une absence de preuves.

« L'ensemble de ces événements interroge sur le rôle des autorités de tutelle, l'agence régionale de santé et la Maison des personnes handicapées, qui ont jusqu'à aujourd'hui refusé de rencontrer les familles, les professionnels ou de diligenter une enquête. »

Des preuves de ces échanges ont été fournies par certains témoins. Les ARS répondent souvent en affirmant que « ce n'est pas notre ressort ». À la mi-avril 2021, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel, avait reconnu, à la suite de notre enquête sur des maltraitances dans cet établissement public pour enfants Sourds, « une chaîne de dysfonctionnements »[29].

---

[25] Citation de Naé Morin sur la page Facebook d'Amine Rebasned, après un petit débat sur le syndrome de Stockholm, suite à une remarque : "affreux !!!! Je suis choqué que les Sourds s'attachent affectivement à l'école de Baguer", 15 avril 2021.

[26] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

[27] Clotilde de Gastines, « Enfants Sourds : un collectif alerte sur la " situation préoccupante " dans un centre spécialisé », Mediapart, 6 février 2022, en ligne, consulté en avril 2025.

[28] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

[29] Clotilde de Gastines, « Après les révélations de Mediapart, l'Institut Baguer affiche une nouvelle direction », Mediapart, 26 mai 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

IV. Types de comportements négatifs et préjudiciables

Dans notre société complexe et diversifiée, les enfants Sourds se trouvent particulièrement exposés à une multitude de comportements négatifs et préjudiciables qui peuvent sérieusement entraver leur développement, leur bien-être émotionnel et leur participation à la vie en société. Ces comportements, qu'ils se manifestent sous la forme explicite de violence ouverte ou sous des formes plus insidieuses, mais tout aussi délétères, ont le potentiel de laisser des séquelles profondes sur ces enfants et de compromettre leur épanouissement. Dans cette discussion, nous explorerons les diverses manifestations de ces comportements nuisibles, dont les violences physiques et verbales, les maltraitances, les micro-agressions, les harcèlements et les négligences. Nous mettrons en lumière l'importance de reconnaître et de combattre ces pratiques, pour garantir un environnement sûr, inclusif et respectueux pour tous les enfants Sourds.

1. Violences

Les violences désignent des comportements agressifs, dommageables ou destructeurs qui sont dirigés contre une personne ou un groupe. À l'égard des enfants ou des adultes Sourds, elles peuvent se manifester sous diverses formes, allant de la discrimination et l'exclusion sociale à des formes plus directes de violence physique, verbale ou psychologique. Elles impliquent généralement l'utilisation de la force ou de la menace pour infliger des blessures, des souffrances ou des préjudices à autrui. Qu'elles soient intentionnelles ou non, ces violences ont toujours un impact négatif sur les individus ou les groupes visés. Elles peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé physique et mentale des personnes Sourdes et entraver leur participation à la société. La violence est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant :

> *« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou une carence.*[30] *»*

2. Maltraitances

Les maltraitances se définissent par des traitements cruels, injustes ou abusifs envers une personne, souvent caractérisés par une négligence intentionnelle, une exploitation ou une violation des droits fondamentaux. Elles englobent un large éventail de comportements nocifs, y compris les violences, mais elles incluent également la négligence et l'exploitation émotionnelle, psychologique ou physique. Les enfants ou adultes Sourds peuvent être particulièrement vulnérables à ces diverses formes de maltraitance, en raison de leur mode de communication, de leur éventuelle dépendance à autrui et de la méconnaissance parfois répandue de leur culture et de leurs besoins spécifiques. Les maltraitances peuvent se manifester de manière récurrente ou continue, entraînant fréquemment des dommages durables sur le bien-être, la santé mentale et l'estime de soi de la victime.

[30] Organisation mondiale de la Santé, Région Méditerranée orientale, « Violence, traumatismes et incapacités », en ligne, consulté en avril 2025.

Pour rappel, conformément à la législation française[31] :

> *« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »*

3. Micro-agressions

Les personnes Sourdes sont fréquemment les survivantes de micro-agressions, des petites actions, remarques, ou attitudes souvent involontaires ou discrètes, qui transmettent un message de dénigrement envers une personne ou un groupe en raison de leur appartenance à une catégorie particulière, comme celle des Sourds. Bien que ces gestes puissent sembler insignifiants, leur accumulation peut entraîner des effets psychologiques et émotionnels considérables sur le long terme. Les micro-agressions sont insidieuses, car elles sont souvent perçues comme anodines par leurs auteurs, mais elles renforcent néanmoins des stéréotypes et des préjugés, contribuant ainsi à la marginalisation et à l'oppression. Elles peuvent se manifester sous des formes verbales, comportementales et environnementales. Leur nature subtile et souvent non intentionnelle rend leur traitement juridique particulièrement complexe. Par conséquent, les micro-agressions, en raison de leur discrétion, sont souvent plus insidieuses/pernicieuses que les discriminations explicitement flagrantes, car leur détection directe est difficile. Cette absence d'identification immédiate rend leur impact plus dangereux, car elles peuvent perdurer, cumulant des effets néfastes sur la santé mentale et émotionnelle des personnes visées, sans être toujours reconnues ou corrigées. Il est essentiel de sensibiliser à leur existence pour les combattre de manière efficace. Ces micro-agressions peuvent contribuer à un sentiment de dévalorisation, d'exclusion et de frustration pour les personnes Sourdes. Par exemple, l'expression « laisse tomber » peut-être perçu comme condescendant ou minimisant, surtout lorsqu'il est adressé à des Sourds. Cela peut sous-entendre que la personne ne devrait pas s'efforcer ou essayer, la rendant en quelque sorte invisible, ce qui peut être offensant ou renforcer des stéréotypes négatifs.

4. Harcèlement

Le harcèlement envers les personnes Sourdes peut inclure des actes tels que se moquer de leur langue ou de leur mode de communication, les exclure socialement en raison de leur surdité, les empêcher de participer à des activités, ou encore recourir à des stéréotypes négatifs à leur égard. Les harceleurs peuvent exploiter les vulnérabilités particulières auxquelles les personnes Sourdes sont confrontées en raison de leur situation. Les formes de harcèlement peuvent être verbales, sexuelles, fondées sur l'identité. Bien que les autorités publiques aient enfin commencé à prendre au sérieux la question du harcèlement, notamment après une série de suicides d'enfants, se montrent-elles véritablement

[31] Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, article 23, Légifrance, en ligne, consulté en avril 2025.

conscientes des spécificités du d'harcèlement dirigé contre les personnes Sourdes ou en situation de handicap ?

5. Négligences

Les négligences désignent le défaut de soins, d'attention ou de soutien appropriés à une personne qui en a besoin. Les négligences peuvent être intentionnelles ou non et sont souvent associées à une absence d'action plutôt qu'à une action abusive directe. Cela peut inclure la négligence des besoins physiques, émotionnels, éducatifs ou médicaux d'une personne. Concernant les enfants Sourds, la négligence se traduit par l'oubli ou l'ignorance délibérée de leurs besoins spécifiques, entraînant un préjudice pour leur bien-être, leur développement et leur qualité de vie. La prise de conscience insuffisante des négligences à l'égard des enfants Sourds est un problème complexe et préoccupant. Au sein de notre société, il est regrettable que les besoins spécifiques des enfants Sourds soient parfois négligés. Cette lacune dans la sensibilisation et la compréhension peut conduire à des conséquences préjudiciables pour leur bien-être et leur épanouissement. La surdité, une caractéristique qui définit leur expérience, peut également empêcher la détection des signes de négligence, les rendant ainsi plus vulnérables à des situations préjudiciables. Ce chapitre explore les raisons sous-jacentes de cette méconnaissance, tout en mettant en lumière l'importance d'une sensibilisation accrue pour créer un environnement sûr, inclusif et respectueux pour tous les enfants Sourds.

6. Abus

L'abus se caractérise généralement par des comportements d'exploitation, de violation ou de préjudice envers une personne. L'abus peut être physique, émotionnel, psychologique, sexuel, financier ou autre. Il implique souvent une intention délibérée de nuire à la victime, qu'il s'agisse de recourir à la force, la manipulation, la coercition ou d'autres moyens. L'abus peut se manifester sous la forme d'un acte isolé ou répété dans le temps. Les maltraitances, quant à elles, englobent un spectre plus large de comportements abusifs, tandis que l'abus lui-même se concentre spécifiquement sur des actions intentionnelles causant des préjudices. Bien que les deux termes désignent des traitements inappropriés infligés à une personne, l'abus est souvent considéré comme une catégorie spécifique au sein des maltraitances.

Dans la suite de ce chapitre, nous examinerons en détail les comportements préjudiciables envers les enfants Sourds et leur éducation, mais également sur les professionnels et les répercussions sur l'éducation. Bien qu'il soit impossible de détailler chaque type de comportement préjudiciable et dommageable dans un espace restreint, il semble pertinent de regrouper ces comportements sous des catégories générales :

– Les agressions physiques (violences, maltraitance et harcèlement physiques),

– Les négligences psychologiques (violences verbales, morales et psychologiques, maltraitance morales, abus de faiblesse),

– Les abus sexuels (violences, maltraitance et harcèlement sexuels),

– Les négligences institutionnelles (abus de pouvoir ou d'autorité, violences économiques, médicales, institutionnelles et maltraitance linguistique).

« Le directeur du Centre Charlotte Blouin (CCB), institut spécialisé, fait lui-même la demande de placement de notre fils, sans nous en informer. On reçoit l'avis favorable de la CDES de la scolarisation au CCB que nous n'avons pas demandée... »

Mère entendante d'un fils Sourd

Cette classification permet de mieux saisir l'ampleur des problématiques et d'intervenir de manière plus ciblée pour instaurer un environnement respectueux et sécurisé. Ces catégories servent de cadre pour aborder les différents aspects des comportements négatifs et dommageables, dans le but de sensibiliser, promouvoir des environnements inclusifs et protéger les droits et le bien-être de toutes les personnes, y compris les enfants Sourds.

V. Violence, maltraitance, harcèlement et discrimination envers les enfants Sourds

La violence éducative ordinaire (VEO) est fréquemment associée à la punition dans le contexte de l'éducation des enfants. La VEO englobe un éventail de comportements qui peuvent être considérés comme des méthodes disciplinaires, mais qui impliquent en réalité des formes de violence, qu'elles soient verbales, psychologiques ou physiques. Toutefois, dans le contexte observé, il apparaît que la punition n'est pas le seul facteur en jeu. Plusieurs éléments contributifs peuvent être identifiés, comme l'absence de communication efficace, la maîtrise insuffisante de la communication de la part des professionnels dans leurs interactions vis-à-vis des enfants Sourds, les pressions sociales et émotionnelles, l'ignorance, un contrôle excessif et des normes sociales préexistantes.

1. Agressions physiques

Situation 1 : Absence de la dignité pour les enfants Sourds.

L'idée que les enfants Sourds ou les personnes en situation de handicap sont perçus comme faibles peut découler de divers facteurs, ce qui ouvre la voie à des abus potentiels de la part des professionnels dans l'éducation des enfants. Certains traitent les enfants Sourds de manière dégradante, comparant leur comportement à celui des animaux. Par exemple, un directeur d'école se permet ainsi de jeter des bonbons aux enfants dans la cour.

« Dans la classe, il y avait 4 élèves Sourds. À côté de moi il y avait Angélique, une autre élève se trouvait à droite et une dernière était en face de nous. L'enseignant, Christian, était désagréable, méchant et signait très mal. Un jour, il a violemment poussé la tête de l'élève en face de nous sur la table. J'ai été choqué en voyant cela, j'ai senti les vibrations et entendu fortement le choc (j'étais appareillé). L'élève a saigné du nez et a pleuré. Angélique et moi, on a eu très peur, on ne disait rien, on continuait d'écrire comme si rien ne s'était passé, on était perdu, on ne disait rien, c'était comme un tabou. Ça a été très violent.[32] *»*

F., homme sourd, 30-40 ans

[32] Page Facebook de Fado Brajou, 12 avril 2021, consulté en octobre 2023.

Situation 2 : Conflits idéologiques

Les enfants Sourds peuvent exprimer des objections à certaines méthodes pédagogiques pour diverses raisons, souvent liées au système éducatif. Nous avons observé plusieurs mouvements de protestation, tels que des grèves en faveur de l'instauration de classes bilingues, pour l'amélioration des droits à l'accessibilité, contre la pression exercée pour favoriser l'oralisation…

> *« Au collège, comme les ados sont des rebelles, je suis aussi passée par cette période en tant qu'ado. Une orthophoniste, «pro-oralisme» et «pro-implant», ne m'a vraiment pas supportée. Car je n'étais pas d'accord avec ses opinions, surtout sur la propagande qu'elle faisait sur l'implant pendant les cours, etc. – Dans les années 90, la technologie de l'implant était véritablement révolutionnaire et miraculeuse ! – Mon camarade de classe pensait comme moi, et on s'est défendus ! Cette orthophoniste qui n'arrivait pas à trouver de bons arguments, m'a attrapée par les cheveux et ne me lâchait pas du tout, j'ai hurlé ! Heureusement, un camarade est intervenu en la poussant. Nous avons été punis et renvoyés pour une journée, parce qu'on l'avait agressée. Mon père était outré par cette situation que je lui avais expliquée, il a demandé un rendez-vous avec elle et il est venu à l'établissement avec le parent de mon camarade, ils se montraient perplexes et manifestaient leur désaccord sur cette violence envers les enfants. L'orthophoniste a paniqué et a alerté le directeur. Quand il est arrivé, ils ont interpellé le parent et mon père, qui ont été accusés d'avoir violenté l'orthophoniste, avec des menaces de plainte et de renvoi. Mon père et l'autre parent sont tombés des nues. Par peur, on a laissé tomber et on n'a plus rien dit*[33]*… »*
>
> A., femme sourde, 40-50 ans

Situation 3 : Difficultés de communication

Les enfants Sourds peuvent parfois rencontrer des difficultés dans leur communication avec les adultes, en particulier s'ils n'ont pas une maîtrise complète de la langue des signes ou si leur environnement n'est pas adapté pour répondre à leurs besoins de communication. Cette barrière peut entraîner des malentendus et des frustrations, qui peuvent à leur tour conduire à des comportements indésirables et à des punitions excessives. Ainsi, bien que les enfants utilisent la langue des signes, leur message est souvent mal interprété. Loin d'être un pont vers leur monde, leur langue devient alors un terrain propice à la méprise et aux erreurs d'appréciation. Le professeur, ignorant les nuances/les subtilités et la richesse de la langue des signes, peut percevoir à tort un geste innocent comme une manifestation de moquerie. C'est à ce moment précis que l'injustice commence :

> *« Les enfants signent, mais le professeur ne comprend pas et pense que c'est une moquerie. Il baisse alors le pantalon et le slip des enfants et il leur donne une fessée en public.*[34] *»*
>
> X., homme sourd, 50-60 ans, Marseille

[33] Page Facebook d'Aurélie Thaumoux-Crozat, 8 avril 2021, consulté en octobre 2023.

[34] Témoignage anonyme envoyé en vidéo à la FNSF suite à l'appel à témoins de "#MeTooSourds" en 2021 pour collecter des témoignages similaires.

Les adultes qui ne comprennent pas pleinement la surdité et les besoins de communication des enfants Sourds peuvent interpréter leur comportement de manière erronée. Par exemple, un enfant Sourd pourrait être perçu comme «désobéissant» s'il ne réagit pas à une instruction donnée oralement, simplement parce qu'il ne l'a pas entendue ou comprise. Plutôt que de se voir offrir compréhension et soutien, l'enfant dont le professeur n'a pas compris les signes, se voit infliger une fessée, humiliation injustifiable : ses vêtements sont arrachés, laissant sa dignité en lambeaux. La violence physique remplace la communication.

La douleur devient alors le moyen de « corriger » une supposée offense. Cette scène rappelle que la violence ne se limite pas à l'aspect physique, elle est aussi une distorsion de la justice, une destruction de la confiance et une atteinte à l'intégrité de l'enfant.

Situation 4 : Rééducation orale

Nous constatons que la violence physique se manifeste fréquemment dans les séances de rééducation orale dans les établissements scolaires. Cependant, nous ne décelons pas de telles violences dans les cabinets d'orthophonistes.

Les actes tels que gifler les joues ou tirer les oreilles d'un enfant de manière punitive, indépendamment de sa capacité auditive, constituent des formes de violence physique et émotionnelle. Dans le cas d'un enfant Sourd, ces pratiques soulèvent des préoccupations spécifiques concernant la communication et la compréhension :

> *« Elle a 6 ou 7 ans, la maîtresse insiste pour qu'elle prononce le mot " fille ". Comme elle n'y arrive pas, l'instit lui tire les oreilles. Fort.* [35] *»*
>
> X., femme sourde, 40-50 ans

Il arrive parfois que les adultes nourrissent des attentes irréalistes quant aux capacités de communication et de comportement d'un enfant Sourd. Cela peut conduire à des frustrations réciproques et entraîner des mesures disciplinaires excessives.

Situation 5 : Enfants Sourds polyhandicapés (Deaf +)

Les enfants Sourds polyhandicapés sont particulièrement susceptibles de subir des violences physiques en raison de leur vulnérabilité et de la complexité de leurs besoins. Le polyhandicap est caractérisé par une combinaison de handicaps associés[36], notamment moteurs et intellectuels, qui peuvent rendre la communication, la compréhension et la défense contre les abus plus difficiles pour ces enfants. Il est extrêmement rare que les professionnels aient une double compétence leur permettant de prendre en charge des enfants Sourds polyhandicapés présentant des limitations intellectuelles ou cognitives :

> *« Il est diagnostiqué Sourd, autiste et il a un syndrome de Waldenburg de type 2. (Il) est enfermé dans une chambre d'isolement 22h/24 avec 4 sorties quotidiennes d'1/2 heure quand cela s'avère possible. Il est depuis près de 3 mois dans une unité d'admission psychiatrique fermée recevant des adultes souffrant de troubles psychiatriques généraux en soins sans consentement. L'effectif est faible et non formé à la LSF ce qui conduit L. à passer la*

[35] *Ibid.*

[36] Également connu internationalement sous le terme de « Deaf + ».

majorité du temps de sa journée seul en chambre fermée sécurisée. Cela a pour conséquence une dégradation de l'état clinique du patient qui perd confiance en autrui.[37] »

Parent d'un enfant sourd autiste, Bordeaux

Pour aborder les questions de santé mentale chez les personnes Sourdes, il est absolument recommandé d'impliquer des professionnels Sourds afin de réduire les tensions, car les traumatismes sont souvent liés à l'oppression et à la discrimination. L'intervention de professionnels entendants qui ne maîtrisent pas la langue des signes, risque d'accentuer la violence ou la révolte. Bien entendu, tous les enfants Sourds ont naturellement besoin du soutien de professionnels Sourds.

Situation 6 : Punitions démesurées

Les enfants Sourds peuvent être perçus comme particulièrement vulnérables en raison de leurs modalités de communication et de leurs besoins éducatifs spécifiques qui ne sont pas pleinement compris par des adultes, ayant des stéréotypes négatifs à leur égard. Cette vulnérabilité pourrait être exploitée par certaines personnes pour exercer des punitions violentes et conduire à des attentes déraisonnables/irréalistes lorsqu'ils ne se conforment pas à ces attentes :

« À l'Institut des Jeunes Sourds à côté de Lyon, l'éducateur a puni toutes les filles de l'internat, suite à leurs agissements pendant la nuit. Les filles ont dû courir toutes nues dehors et il a appelé les autres pour regarder en ouvrant les fenêtres.[38] »

X., femme sourde, 45-55 ans

Si un enfant Sourd éprouve un isolement social en raison de problèmes de communication, de discrimination ou de stigmatisation, il pourrait développer des problèmes de comportement en réponse/en réaction à cette détresse émotionnelle. Cependant, certains professionnels ne perçoivent pas cela et ils choisissent de punir l'enfant :

« Dans ma propre famille qui est Sourde, j'ai eu droit à des anecdotes de mes aïeux qui m'ont raconté ces mauvais traitements, le «tapage» sur les doigts, ou carrément sur la tête, et punitions en tout genre, tout ceci parce qu'ils peinaient à maintenir le A sur le même ton un certain temps, d'avoir mal fait des choses, ou carrément d'avoir trop « gesticulé ». Tous ces punitions horribles, on me les a confiés.[39] »

Les éducateurs, les parents et les professionnels de la santé peuvent manquer de sensibilisation et de formation sur les méthodes éducatives positives et non violentes adaptées aux besoins des enfants Sourds :

[37] Pétition organisée le 3 avril 2021 : Pétition · SOS – France · Change.org, en ligne, consultée en avril 2025.
Copie des échanges envoyée à la FNSF. Les parents du jeune ont multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics, des ministères concernés et sollicité le soutien de Brigitte Macron. Les relations avec l'établissement se sont dégradées jusqu'au signalement de l'IME au Procureur pour une injonction aux soins, finalement classée sans suite.
[38] Témoignage anonyme envoyé en vidéo à la FNSF suite à l'appel à témoins "#MeTooSourds" en 2021 pour collecter des témoignages similaires.
[39] Page Facebook de Yann Cantin, 9 avril 2021, consulté en octobre 2023.

« Normalement, l'institut des jeunes est censé être là pour aider les Sourds ayant eu des difficultés à traverser des épreuves, grâce aux compétences de « spécialistes ». Mais en réalité, c'est le contraire : ils battent, punissent, pour répondre aux normes sociales. Il serait préférable d'embaucher des professionnels Sourds ![40] *»*

Dans le cadre de l'intégration scolaire, lorsque des conflits surviennent entre un enfant Sourd et un enfant entendant, le surveillant, ne maîtrisant pas les modalités de communication, intervient pour gérer cette situation. Il arrive fréquemment que le surveillant ne comprenne qu'une seule version des faits, généralement celle de l'enfant entendant, en raison de sa difficulté à saisir l'explication de l'enfant Sourd. Par conséquent, l'élève Sourd se voit souvent désavantagé et puni injustement.

2. Négligences psychologiques

Les violences morales et psychologiques envers les enfants Sourds peuvent revêtir diverses formes et entraîner des répercussions profondes sur leur bien-être émotionnel, leur estime de soi et leur développement. Il est difficile de distinguer clairement entre les violences morales et les négligences, car ces deux concepts peuvent avoir des similitudes et se chevaucher dans certaines situations.

Le terme « violence morale » désigne généralement des actes intentionnels visant à infliger une souffrance psychologique ou à dégrader la dignité d'une personne. En revanche, la négligence se rapporte à l'absence de soins, de protection ou de soutien nécessaire, ce qui peut causer des préjudices physiques, émotionnels ou mentaux. La négligence peut être le résultat d'actions ou d'omissions et peut être le fruit d'une intention délibérée ou d'une inadvertance.

La violence verbale implique l'utilisation de mots et de langage pour infliger des souffrances émotionnelles, humilier ou insulter une personne. En ce qui concerne les enfants Sourds, cette forme de violence peut inclure des propos insultants, offensants, des moqueries sur leur surdité, des remarques dégradantes sur leur mode de communication, des critiques constantes de leurs compétences linguistiques, des menaces verbales ou tout autre discours humiliant qui compromet leur bien-être émotionnel et leur confiance en eux.

« Au lycée, la professeure d'anglais me comparait toujours à une camarade qui «parlait» très bien et dont elle comprenait bien ce qu'elle disait, contrairement à moi, qui utilisais plus la langue des signes. Nous étions deux camarades Sourdes dans une classe de 28 élèves entendants. L'intégration scolaire était très difficile pour moi en raison du manque d'accessibilité en LSF (absence d'interprète ou mauvais niveau de LSF). Je reviens sur cette situation avec cette professeure d'anglais : j'avais du mal à suivre ses cours bien sûr, je n'avais pas de bonnes notes. Elle parlait sans utiliser la LSF, et je réussissais donc très médiocrement. Je m'efforçais de comprendre, mais en vain. Je lui demandais d'écrire au tableau. Elle me répondait que comme ma voisine réussissait mieux que moi, je devais faire des efforts.

[40] Témoignage anonyme envoyé en vidéo à la FNSF suite à l'appel à témoins " #MeTooSourds " en 2021 pour collecter des témoignages similaires.

Elle ajoutait : " Si tu n'arrives pas à faire des efforts pour parler, tu n'auras jamais ton bac et, après le lycée, tu mendieras à jamais ! Parce que tu ne parles pas, tu ne vaux rien ! " Elle n'a pas cessé de me harceler et de me dévaloriser pendant un an… toujours la même phrase. Cela a provoqué chez moi une grave dépression et une grande démotivation. Heureusement, j'ai changé de lycée par la suite. »

A., femme sourde, 40-50 ans

Dans le cadre de l'intégration des enfants Sourds, les violences verbales auxquelles ils sont confrontés proviennent aussi bien des enfants entendants que des autres élèves au sein des classes bilingues et des établissements médico-sociaux. Cependant, il est également fréquent que ces enfants subissent des violences verbales de la part de professionnels de l'éducation, notamment lorsqu'ils manquent des compétences requises.

« *Le seul signe qu'il (le directeur) connaît en LSF, c'est : " Tu es renvoyé "*[41] »

Situation 1 : Violences verbales (moqueries et insultes)

« *Durant mes années de collège et de lycée, j'ai subi des moqueries de mes camarades car j'étais la seule Sourde et placée devant pour comprendre les cours avec l'appareil HF. J'ai vécu de gros moments de solitude et d'exclusion sociale, je n'avais aucun ami durant cette période. Les profs formés et sensibilisés à la surdité par l'école Gatinot en début d'année scolaire ont été des amours, j'avais le sentiment d'être protégée, mais en classe seulement. Les récréations, la cantine, j'étais parfois seule. En classe, je n'avais parfois pas de voisin ou de voisine…*[42] »

M., femme sourde, 30-40 ans

Voici quelques exemples spécifiques de moqueries et d'insultes susceptibles de constituer des micro-agressions à l'encontre des enfants Sourds :

De la part des enfants Entendants :

– « **Sourd-Muet** » **ou** «**Sourd et Muet** » : Utiliser ce terme péjoratif pour décrire les enfants Sourds peut être offensant, car il réduit la surdité à l'incapacité de parler.

– « **Personne Anormale** » : Cette insulte vise à faire sentir aux enfants Sourds qu'ils sont différents et anormaux en raison de leur surdité.

– « **T'entends rien** » : Utiliser ce commentaire de manière moqueuse pour souligner la surdité de l'enfant Sourd peut être blessant.

– « **Ne Sait Pas Parler** » : Cette moquerie peut se produire lorsque les enfants Sourds ne parlent pas couramment ou ne parlent pas du tout, en raison de leur utilisation de la langue des signes ou d'autres formes de communication.

– « **Est-ce que tu comprends ?** » : Poser cette question de manière condescendante peut sous-entendre que l'enfant Sourd ne peut pas ou est incapable de comprendre les conversations.

– « **Tu es Sourd, donc tu ne peux pas comprendre.** » : Implique que la surdité empêche

[41] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.
[42] Témoignage de #MeTooSourds sur la page Facebook de Marie Giraud, 9 avril 2021.

automatiquement la compréhension, ce qui peut être dévalorisant.

– **Imitations de la langue des signes** : Imiter de manière dégradante la langue des signes ou les gestes utilisés par les enfants Sourds peut être humiliant.

– « **C'est dommage que tu ne puisses pas entendre la musique.** » : Sous-entend que la surdité est la privation de quelque chose de valorisé.

– « **Tu ne peux pas participer car tu ne peux pas entendre.** » : Exclut l'enfant Sourd de certaines activités en raison de sa surdité.

– « **Tu ne peux pas être intelligent si tu es Sourd.** » : Lie la capacité intellectuelle à la capacité auditive, ce qui est faux et blessant.

– « **Pourquoi portes-tu ces appareils auditifs ? Tu devrais être normal.** » : Implique que la surdité est anormale et que les appareils auditifs ne devraient pas être utilisés.

Les élèves peuvent communiquer de manière excluante en utilisant des expressions faciales, des gestes ou une langue que l'enfant Sourd ne comprend pas, contribuant ainsi à son exclusion. Les élèves entendants de parents Sourds (CODA)[43] sont souvent bouleversés quand ils sont confrontés aux commentaires injurieux sur les Sourds, émis tant par des enfants que par des adultes entendants.

De la part des professionnels de l'éducation :

– « **Tu devrais essayer d'écouter mieux** » : Cette remarque pourrait être faite avec mépris, sous-entendant que l'enfant Sourd ne fait pas suffisamment d'efforts pour entendre.

– « **Peux-tu m'entendre maintenant ?** » : Utiliser cette phrase de manière condescendante pour ridiculiser l'enfant Sourd peut être humiliant.

– « **Peux-tu entendre ça ? Bien sûr que non.** » : Utiliser ce genre de commentaire de manière moqueuse peut être humiliant et dévalorisant.

– « **Utilise tes appareils auditifs correctement** » : Cette remarque peut être perçue interprétée comme une forme de reproche à l'encontre de l'enfant Sourd pour ses difficultés de communication.

– « **Pourquoi ne parles-tu pas comme les autres enfants ?** » : Cette question peut faire sentir à l'enfant Sourd qu'il est différent et peut susciter des sentiments d'insécurité.

– « **C'est dommage que tu ne puisses pas profiter de la musique** » : Faire de telles remarques peut créer un sentiment de privation chez l'enfant Sourd.

– « **Tu es trop lent à comprendre** » : Utiliser cette remarque de manière moqueuse peut porter atteinte à l'estime de soi de l'enfant Sourd.

– « **Tu devrais essayer d'être plus normal** » : Cette remarque peut suggérer que l'enfant Sourd n'est pas conforme aux normes attendues.

– « **Fais un effort pour parler** » : Utiliser cette phrase de manière insultante pour minimiser les efforts de communication de l'enfant Sourd peut être offensant.

– « **T'es débile** », « **T'es singe !** » : Utilise cette phrase de manière insultante pour montrer l'infériorité de l'enfant Sourd par rapport aux entendants.

– « **Les élèves Sourds ont du mal à suivre le rythme de la classe.** » : Généraliser que les élèves Sourds sont en retard peut être préjudiciable et incorrect.

[43] CODA : Children of deaf adults aux États-Unis. Terme utilisé en France : enfant entendant de parents Sourds (EEPS). Il existe une association CODA en France, avec une page Facebook.

– « **Ton handicap te rendra la vie difficile.** » : Faire cette remarque peut décourager l'enfant Sourd et renforcer l'idée que sa surdité est un obstacle insurmontable.

– « **Tu devrais essayer de te conformer aux méthodes d'enseignement standard.** » : Implique que l'enfant Sourd devrait s'adapter à la norme entendante, négligeant ainsi les besoins spécifiques de communication.

– « **Tu es chanceux d'être ici malgré ta surdité.** » : Sous-entendre que l'enfant Sourd est exceptionnellement chanceux d'être inclus peut être condescendant.

– « **Tu ne seras jamais aussi compétent que les élèves entendants.** » : Dévaloriser les capacités de l'enfant Sourd en raison de sa surdité est inacceptable.

– « **C'est difficile pour moi d'enseigner à un élève Sourd.** » : Faire cette remarque sans fournir le soutien nécessaire peut décourager l'enfant Sourd.

L'expression « **Tu es intelligent comme un entendant** » peut être maladroite et potentiellement blessante pour les enfants Sourds. Elle pourrait sous-entendre que l'intelligence est évaluée en fonction de la comparaison avec les personnes entendantes, ce qui pourrait être perçu comme une sorte de stéréotype implicite.

Parfois, à l'inverse, lors de l'intégration, les élèves entendants peuvent également être blessés si un professeur insulte un élève en se basant sur la surdité ou toute autre caractéristique personnelle. Les insultes et les commentaires dégradants peuvent nuire profondément à l'estime de soi, à la confiance en soi et au bien-être émotionnel de tout élève, qu'il soit Sourd ou entendant :

–« **Il faut suivre l'exemple de l'élève Sourd** » : Cette phrase peut dévaloriser un élève entendant quand un élève Sourd a un bon résultat scolaire. Cela pourrait créer un conflit entre l'élève Sourd et les élèves entendants.

– « **C'est quoi, ton problème ? Tu es juste un entendant** » : Faire cette remarque de manière condescendante pourrait dévaloriser les élèves entendants en raison de leur capacité auditive.

– « **Tu es chanceux d'être avec les Sourds, tu peux entendre normalement** » : Utiliser cette affirmation pour minimiser les expériences des élèves entendants peut être blessant et créer des divisions.

– « **Toi, au moins, tu n'as pas à vivre avec la surdité** » : Faire ce genre de commentaire pour invalider les défis des élèves Sourds peut manquer de sensibilité et être inapproprié.

– « **Les entendants ont tout facilement, vous n'avez pas de vrais problèmes** » : Utiliser cette généralisation pour dévaloriser les expériences des élèves entendants peut être blessant.

Les enfants Sourds sont tout aussi capables et intelligents que leurs pairs entendants, l'intelligence ne dépendant pas de la capacité auditive.

Il peut y avoir des cas où certains élèves entendants se moquent ou taquinent les enfants Sourds portant des appareils auditifs ou des implants cochléaires, ils les appellent «extra-terrestres» ou «robots». Ces termes sont utilisés de manière inappropriée pour décrire les enfants Sourds qui portent des dispositifs auditifs, ce qui peut être dégradant et blessant.

– « **Extra-terrestre** » : En utilisant ce terme, les enfants entendants peuvent tenter de décrire quelque chose qui semble étrange ou différent de ce qu'ils connaissent. Cependant, cela peut être perçu comme une insulte ou une façon de stigmatiser les enfants Sourds pour leur différence.

– « **Robot** » : L'utilisation de ce terme peut être liée à l'idée que les dispositifs auditifs comme les implants cochléaires sont artificiels et «technologiques», ce qui conduit à la comparaison avec des machines. Cela peut être blessant en réduisant l'identité de l'enfant Sourd à ses dispositifs auditifs.

Situation 2 : Être ridiculisé

Souvent, les enfants Sourds ne peuvent éviter d'être ridiculisés en raison de leur identité ou de leur surdité.

– **Être ridiculisé dans la manière de communiquer** : Les enfants Sourds peuvent être ridiculisés dans leur mode de communication, que ce soit par la langue des signes, la parole ou d'autres méthodes. Les moqueries portant sur la manière dont ils s'expriment peuvent affecter leur confiance en eux-mêmes et leur estime de soi. Se moquer de la langue des signes utilisée par les enfants Sourds ou dévaloriser son importance peut avoir un impact négatif sur leur identité culturelle.

– **Être ridiculisé dans sa prononciation** : Lorsqu'un enfant Sourd s'exprime oralement, il est possible que sa prononciation soit différente en raison de sa surdité. Les moqueries à ce propos peuvent causer un sentiment de gêne et l'inciter à s'isoler davantage.

– **Moqueries sur les erreurs de communication** : En raison des difficultés de communication, les enfants Sourds peuvent commettre des erreurs lorsqu'ils essaient de comprendre ou de s'exprimer. Être moqué pour ces erreurs peut créer un climat intimidant et décourageant.

– **Exclusion des interactions sociales** : Être raillé, tourné en ridicule et moqué peut pousser les enfants Sourds à se retirer des interactions sociales, par crainte d'être ridiculisés. Cela peut entraîner un isolement social et émotionnel.

– **Culture Sourde ridiculisée** : Certains enfants Sourds sont fiers de leur identité en tant que personne Sourde et sont engagés dans la culture Sourde. La ridiculiser peut-être profondément blessant.

Situation 3 : Dévalorisation et humiliation

Les professionnels de l'éducation peuvent ne pas connaître les méthodes et stratégies d'enseignement adaptées et supposer que les méthodes conventionnelles conviennent à tous les élèves. Les compétences des enfants Sourds peuvent alors être sous-évaluées. Dans certains systèmes éducatifs, une pression existe pour que tous les élèves se conforment à des normes, pouvant amener les professionnels à percevoir les enfants Sourds comme étant déviants par rapport à ces normes, renforçant ainsi l'idée de leurs capacités d'apprentissage restreintes. Parfois, devenus adultes, ces élèves se révoltent contre ces enseignants.

> *« Un souvenir qui m'a écœuré : une prof de français et principale en 4e, elle ne croyait pas en mes capacités, m'humiliait assez souvent en classe notamment pour le rapport de stage, a même dit à mes parents de me*

mettre dans la classe genre « ULIS »... donc quand je rentrais dans sa classe, une angoisse d'être humiliée mais certains de mes camarades entendants qui me connaissent depuis la 6eme ou 5eme me soutenaient.[44] »

A., femme sourde, 35-40 ans

« Ces professeurs dévalorisent complètement les élèves, de façon négative et tiennent des propos qui n'ont rien à voir avec les cours ! Quelle est leur place en tant que professionnels ? Cette place semble inexistante, ce qui entraîne la souffrance des élèves Sourds. Tout cela ne me concerne pas seulement en tant qu'observatrice, car je suis tout autant touchée que ma fille, qui va devoir quitter sa classe de (…). »

« Elle ne va plus au collège depuis deux mois et ne peut plus y retourner. Elle hait les professeurs, les élèves se lancent des piques, et la négativité des professeurs se transmet aux élèves, créant ainsi un cercle vicieux. Ma fille ne peut plus les supporter et ne veut plus retourner au collège depuis deux mois. La conséquence est qu'elle a un suivi psychologique, à tout juste 13 ans ! Cela me fait mal au cœur ![45] »

X., mère d'une fille sourde à l'école de Ramonville

Yann Cantin, sourd et doctorant en histoire, n'hésite pas à témoigner :

« Plus tard, à l'adolescence, il m'est arrivé quelque chose. Vous vous souvenez de mon interview sur la chaîne ARTE, dans l'émission Vox Pop où je disais que j'avais eu droit à un zéro pointé à une dissertation de français. Ceci est juste un exemple parmi d'autres. En fait, dans l'ensemble, je suis clairement Sourd, un noétomalalien, clairement. A l'époque, j'étais passionné d'écriture, et cela a paru suspect aux yeux des éducateurs, cela leur paraît impossible que j'aie cette capacité, que clairement, j'étais aidé ! Qu'est-ce que cela signifie ? Cela renvoie l'image que le Sourd qui maîtrise le français, il fallait qu'il parle bien d'abord. Et c'est à cause de cela que j'ai subi cette discrimination. On m'a dit : " il faut parler, il faut porter des appareils auditifs ! Sans cela, ce serait une catastrophe dans les résultats en français ![46] *" »*

Situation 4 : Pédagogie inadaptée : la dictée

Une pédagogie inadaptée peut certainement être une source de traumatisme pour les enfants Sourds. Lorsqu'un environnement éducatif ne tient pas compte des besoins spécifiques des enfants Sourds, cela peut entraîner des conséquences négatives sur leur développement, leur estime de soi, leur bien-être émotionnel et leurs résultats scolaires.

Pour certains élèves Sourds, la dictée peut représenter une source de traumatisme ou du moins une expérience profondément stressante, due aux difficultés rencontrées dans un contexte éducatif qui n'est pas adapté à leurs besoins linguistiques. La dictée traditionnelle repose principalement sur la maîtrise de l'orthographe et de la phonétique, et pose un problème particulièrement difficile pour les enfants Sourds qui utilisent princi-

[44] Page Facebook de Lili Lorenzo, 10 avril 2021, consulté en octobre 2023.
[45] Témoignage anonyme de #MeTooSourds, vidéo en langue des signes, transcrit le 19 avril 2021.
[46] Page Facebook de Yann Cantin, 9 avril 2021, consulté en octobre 2023.

palement la langue des signes. Ils peuvent ainsi rencontrer des difficultés à associer les sons aux lettres et aux mots, rendant complexe et frustrant l'apprentissage phonétique de l'orthographe dans une langue comme le français.

La pression liée à la performance en dictée peut vite devenir écrasante, il faut être capable de suivre les instructions, de saisir les nuances des mots prononcés ou de distinguer correctement les sons dictés oralement. Cette expérience peut entraîner une baisse de l'estime de soi, des sentiments d'infériorité et des réactions émotionnelles négatives.

Les enfants Sourds ont des besoins éducatifs spécifiques et les méthodes d'enseignement doivent être adaptées pour tenir compte de leurs capacités et de leurs modes de communication. L'utilisation de méthodes pédagogiques visuelles et adaptées à la langue des signes, ainsi que l'application d'évaluations alternatives mesurant leur compréhension et leur maîtrise des concepts plutôt que de se focaliser uniquement sur l'orthographe, peuvent réduire le stress et promouvoir un environnement d'apprentissage plus inclusif pour les enfants Sourds.

Situation 5 : Isolement social

On peut considérer que ne pas autoriser ou éviter à un enfant Sourd d'entrer en contact avec d'autres enfants Sourds constitue une forme d'isolement social. Celui-ci se produit lorsqu'il est délibérément ou involontairement exclu des interactions sociales, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur son bien-être émotionnel et psychologique.

Certaines personnes nourrissent des préjugés ou des stéréotypes concernant la surdité, la percevant à tort comme une condition négative ou indésirable. Par conséquent, elles pourraient vouloir empêcher l'enfant Sourd de côtoyer ses pairs, redoutant que cela ne le détache de la «norme». Certains parents ou éducateurs privilégient la communication orale et l'acquisition de la langue parlée craignant que l'interaction avec d'autres enfants Sourds puisse influencer négativement cette préférence.

Bien que la politique encourage l'inclusion scolaire à proximité du domicile des enfants en situation de handicap, leur offrant ainsi des avantages indéniables, elle demeure plus prudente concernant les enfants Sourds. En effet, l'enfant sera seul, sans bain linguistique, ce qui pourrait accroître le risque d'exclusion, de retard de langage ou de syndrome de privation langagière. Nous observons souvent que ces enfants semblent bien interagir avec leurs camarades, mais cela développe-t-il bien le langage de façon optimale ?

> *« J'ai vécu le harcèlement scolaire, principalement moral, à Bourg-la-Reine et au lycée de Montpellier, ainsi qu'à l'extérieur pendant ma période de pré-formation, ce qui représente environ 3 ans au total. Il y a eu une pause d'un an à Montpellier avant que le même individu et ses quelques complices ne reprennent leur harcèlement. Au début, il me harcelait indirectement par l'intermédiaire de ses complices, qui étaient plus ou moins influencés. Deux d'entre eux se sont excusés. Quant à lui, je l'ai affronté directement, mais il préfère ignorer le passé et ma souffrance. Se moquer de quelqu'un de manière cruelle, lancer de méchantes piques et en rire, chercher des conflits*

dans le dos de quelqu'un, c'est détruire une personne ![47] »

A., femme sourde, 30-40 ans

Dans le cas des enfants Sourds, leur isolement social peut résulter de l'incapacité à communiquer aisément avec leurs pairs entendants, ce qui peut les exclure de conversations et d'activités sociales. Lorsqu'un enfant Sourd ne peut interagir avec d'autres enfants Sourds partageant des expériences et des modes de communication similaires, cet isolement peut s'intensifier. Cela s'appelle « priver délibérément quelqu'un de contacts sociaux et d'interactions positives pour le contrôler ».

L'isolement social peut avoir des effets profonds sur le développement émotionnel, social et cognitif d'un enfant. Les interactions sociales sont cruciales pour l'apprentissage des compétences sociales, l'estime de soi et la construction de l'identité. De ce fait, il est important de favoriser les opportunités pour les enfants Sourds de se connecter avec leurs pairs Sourds, partager des expériences avec d'autres qui comprennent leurs défis et leurs succès car cela peut contribuer à leur bien-être global et à leur épanouissement.

Les parents, les éducateurs et les professionnels de la santé devraient être conscients des conséquences potentiellement néfastes de l'isolement social et travailler ensemble pour créer des environnements inclusifs où les enfants Sourds peuvent interagir et se lier d'amitié avec d'autres enfants Sourds.

Situation 6 : Intégration « sauvage »

Les parents ont souvent tendance à vouloir intégrer leur enfant Sourd en milieu ordinaire. Ils souhaitent que leur enfant ait la possibilité de participer pleinement à la société, de développer des amitiés et des relations avec des pairs entendants. L'intégration dite « sauvage » signifie les intégrer sans mettre en place les adaptations nécessaires ou sans réflexion pour garantir leur réussite et leur bien-être, alors qu'ils ont justement des besoins spécifiques. Cette approche peut se solder par des expériences négatives pour les élèves concernés, isolés, dépassés ou exclus en raison du manque de soutien adéquat.

Situation 7 : Ignorance des besoins de communication

Il est préjudiciable d'ignorer les besoins de communication de l'enfant en négligeant l'apprentissage de la langue des signes ou l'utilisation de méthodes de communication adaptées.

> *« Les professionnels tentaient de me séparer de ma camarade Sourde pendant la récréation, car ils me disaient qu'il était important de fréquenter des camarades entendants pour développer la communication orale. Mais j'avais besoin de m'exprimer naturellement. Il était difficile de communiquer avec ma camarade Sourde lorsque nous devions nous empêcher de signer.*

[47] Témoignage anonyme de #MeTooSourds sur la page Facebook de Lili Lorenzo, 10 avril 2021, consulté en octobre 2023.

Nous avons donc trouvé une solution : nous allions aux toilettes pour bavarder en LSF.[48] »

X., femme sourde, 30-40 ans, Lyon

Situation 8 : Contrôle excessif et surprotection

On connaît l'expression de « parents hélicoptères » désignant ces parents surprotecteurs, excessivement impliqués dans la vie de leurs enfants, surveillant et contrôlant de manière étroite leurs activités, leurs choix et leurs relations. Ce phénomène concerne également les professionnels de l'éducation et les professionnels de loisirs travaillant avec les enfants Sourds.

« *Les professionnels sont souvent paranoïaques. J'avais juste envie de m'amuser un peu en toute liberté, mais ils ne nous le permettaient pas car ils craignaient pour la sécurité. Par exemple, ils ne nous autorisaient pas à aller skier ou à voyager à l'étranger avec les entendants.*[49] »

X., homme sourd, 42 ans, Lyon

Ils peuvent avoir tendance à prendre des décisions pour les enfants sans leur donner l'occasion de prendre des responsabilités et de développer des compétences décisionnelles. C'est pourquoi cela peut affecter les relations et les choix d'une personne, la laissant se sentir impuissante et incapable de prendre des décisions de manière autonome.

« *Pour la sortie de ski, l'éducateur entendant ne distribuait pas les forfaits aux enfants Sourds, mais il les distribuait aux enfants entendants. Les enfants Sourds devaient aller au jardin d'enfants. Un nouvel éducateur Sourd est intervenu pour dire que les enfants Sourds pouvaient aller skier comme les autres. Il a pris les forfaits et les a accompagnés pour qu'ils puissent bien s'amuser.* [50] »

X., éducatrice sourde, 55 ans

Situation 9 : « Traitement silencieux » (« Silent treatment »)

Il s'agit d'ignorer délibérément une personne, refuser de lui adresser la parole ou répondre à ses tentatives de communication pour qu'elle se sente isolée et indigne d'attention. Nous avons reçu de nombreux témoignages en ce sens :

« *À l'institut, le professeur ne m'écoute pas car j'utilise la langue des signes, tandis que les autres s'expriment oralement. Lorsque je voudrais poser une question ou quand le professeur demande une réponse, je lève la main, mais il m'ignore constamment. Il privilégie les enfants oralistes qui parlent, ce qui est du racisme !* »

[48] Témoignage vidéo anonyme #MeTooSourd envoyé à la FNSF, récit d'une ancienne élève Sourde de l'institut des jeunes Sourds à côté de Lyon.
[49] Témoignage anonyme #MeTooSourd, interview avec Pascal Marceau, 20 octobre 2023.
[50] Témoignage anonyme #MeTooSourd, éducatrice Sourde, interview avec Pascal Marceau, 3 mars 2023.

Situation 10 : Manipulation

Manipuler, c'est utiliser des tactiques subtiles pour influencer les pensées, les sentiments et les comportements de quelqu'un afin de servir ses propres intérêts. Souvent les activistes/militants dénoncent les écoles médico-sociaux pour leur tendance à manipuler et influencer les enfants Sourds, en leur assénant des affirmations comme : « Vous ne savez pas parler, vous n'aurez pas l'avenir » ou « tu ne peux pas utiliser la langue des signes car cela ne te permet pas de progresser en français ». Les professionnels de l'éducation peuvent souvent percevoir la communauté des Sourds comme extrémiste, mais qui sont véritablement ceux-ci ? Il est tout à fait plausible que certains professionnels aient des préjugés ou des idées erronées sur la communauté Sourde, en raison d'un manque de compréhension ou d'expérience. Rappelons que celle-ci lutte souvent pour la reconnaissance de la langue des signes, l'accès à une éducation appropriée et des services de communication adaptés, ainsi que pour l'inclusion sociale. Ces revendications visent à garantir l'égalité des chances pour les personnes Sourdes, plutôt qu'à promouvoir l'extrémisme.

> *« À l'époque, les élèves Sourds avaient participé à la manifestation contre les implants cochléaires et/ou le dépistage précoce de l'audition. Les responsables avaient convoqué les élèves pour savoir qui avait pris part à la manifestation et pour les punir. Ils n'ont pas hésité à leur faire un lavage de cerveau en leur expliquant que la manifestation était une erreur et que l'implant cochléaire représentait un avenir prometteur. Cela constitue également une forme de maltraitance civique et d'abus de la liberté d'expression.*[51] »
>
> O., homme sourd, 17 ans à l'époque

L'implant cochléaire est un sujet sensible pour de nombreuses personnes, pourtant de nombreux professionnels sont convaincus de leur intérêt. Lorsqu'ils constatent que certains enfants Sourds ne les portent pas, ils posent la question classique : « Pourquoi tu ne veux pas te faire implanter ? ». Une telle question peut mettre l'enfant mal à l'aise, car elle touche à un aspect personnel et peut éveiller des émotions complexes. En fonction des réponses de l'enfant, les professeurs n'hésitent pas à corriger ses erreurs ou à tenter de lui trouver des raisons de se faire opérer.

En raison de leur fierté et de leur identification à la culture Sourde, certains enfants Sourds peuvent choisir de ne pas se faire implanter, percevant cela comme une opportunité de défendre leur identité. Cependant, certains professionnels, encourageant une approche oraliste, n'hésitent pas à les écarter ou à les dévaloriser.

Situation 11 : Violence psychologique, blâme constant

Imputer systématiquement à la victime la responsabilité de tous les problèmes et conflits, même lorsque ceux-ci ne relèvent pas de sa responsabilité, génère un climat de

[51] Récit familial d'Olivier Marceau, décédé à l'âge de 20 ans. Une partie des élèves de l'école IJS de Bourg-en-Bresse ont participé, à Lyon, à une manifestation contre la généralisation des implants cochléaires en 1993 (« Handicaps et mobilisations collectives #3 : une manifestation de Sourds en colère en 1993 », *Balises*, 20 mars 2023). À leur retour dans l'établissement, ils ont été convoqués par la directrice. Cette situation n'était pas isolée : des faits similaires ont été rapportés dans plusieurs écoles, comme l'a notamment indiqué Bruno Moncelle, figure du mouvement Sourds en colère, dans une vidéo associative.

culpabilité et de honte.

> *« Cette mère s'énerve contre les surveillants et le CPE car, lors d'une dispute ou d'une bagarre entre un enfant Sourd et des enfants entendants, on donne toujours raison à ces derniers. En effet, ils ne peuvent avoir la version de l'enfant Sourd, à cause de l'absence de communication.*[52] *»*
>
> Mère entendante d'un fils sourd

Les responsables tendent fréquemment à négliger les témoignages des enfants Sourds suite aux violences ou négligences des professionnels, préférant souvent défendre les pratiques de ces derniers.

> *« Le responsable a justifié la démarche de l'enseignante par le fait que certains enfants Sourds imitent les entendants. Dois-je en déduire que mon enfant est inhibé parce qu'il ne les imite pas ?*[53] *»*
>
> Mère entendante d'un jeune Sourd de 13 ans, institut La Persagotière

Situation 12 : Exclusion délibérée et sentiment d'appartenance

Il existe plusieurs cas d'exclusion délibérée d'un enfant Sourd.

– Cas 1 : C'est un acte où d'autres enfants ou adultes choisissent délibérément de ne pas inclure l'enfant Sourd dans des activités, conversations ou interactions sociales. Cette exclusion peut se produire pour diverses raisons, mais elle peut avoir un impact significatif sur l'enfant Sourd en termes d'estime de soi, d'isolement social et de bien-être émotionnel.

> *« Louis, 7 ans et malentendant, a été exclu de son club de basket. L'entraîneur évoque des raisons de sécurité. Sa mère dénonce une forme de discrimination.*[54] *»*
>
> Mère d'un enfant sourd de 7 ans, Lille

> *« J'avais 10 ans, je crois, je n'avais pas le droit de grimper un grand filet conçu pour enfants. Personne ne m'expliquait pourquoi. À la place, un seul mot : «Non». J'étais tout le temps à côté d'une animatrice entendante complètement inculte en ce qui concerne les enfants Sourds comme moi. C'est un peu plus tard que j'avais compris que c'était parce que je suis Sourd.*[55] *»*
>
> Sourd, 10 ans à l'époque

Il est surprenant de voir certains professionnels qualifier l'enfant signant de monstre. En réaction à ce témoignage, un Sourd rétorque :

> *« Souvent, celui qui perçoit l'autre comme un monstre révèle en réalité sa*

[52] Interview d'une mère d'enfant Sourd et ancienne présidente de l'association des parents d'enfants Sourds, avec Pascal Marceau en 2022.
[53] Copie des échanges de lettres envoyé à la FNSF en 2016-2019. Suite à #MeTooSourd, cette mère a contacté les inspecteurs de l'Éducation nationale, l'ARS et le Défenseur des droits.
[54] Lola Dhers, « " Je me bats pour qu'il puisse jouer " : la colère d'une mère d'un enfant sourd exclu de son club de basket », BFM TV, 31 mai 2023, en ligne, consulté en avril 2025.
[55] Témoignage anonyme #MeTooSourd.

propre monstruosité. On ne peut voir un monstre en autrui que si l'on porte en soi cette part monstrueuse. »

« Un enfant Sourd pratiquant la LSF s'est vu refuser d'aller en voyage en Pologne, car il a été considéré comme un « monstre ». Pourtant, deux enfants oralistes ont été acceptés pour ce voyage. Sa mère a déposé une plainte pour discrimination. L'école s'est défendue à cause du coût élevé des interprètes, ajoutant que cet enfant était trop assertif. À la suite d'un succès en justice, cet enfant a pu partir, mais alors que tous les autres enfants étaient hébergés par des familles d'accueil, il a dû dormir en hôtel.[56] »

Q., homme sourd, 20-30 ans

– Cas 2 : Étant donné que 90 à 95% des enfants Sourds reçoivent des implants cochléaires, ceux qui n'en portent pas peuvent parfois se sentir exclus ou différents au sein d'un groupe majoritairement composé d'enfants porteurs d'implants. Comme tous, les enfants Sourds peuvent subir une pression sociale les poussant à se conformer à la norme dominante. Dans un contexte où la majorité des enfants autour d'eux portent des implants, ceux qui n'en sont pas équipés pourraient se sentir différents.

« Un parent nous a raconté que son enfant réclamait un implant cochléaire pour se faire des amis qui, eux, en portent. Après un certain temps, les parents ont finalement accepté de faire implanter leur enfant. À la suite de l'implantation, l'enfant était très excité à l'idée de revoir ces amis, mais ceux-ci l'ont rejeté en disant : "Trop tard." L'enfant s'est alors retrouvé en profonde dépression, forçant les parents à déménager et à changer d'école.[57] »

Parent sourd danois d'un enfant sourd

– Cas 3 : À l'inverse, certains enfants implantés peuvent se sentir exclus dans la communauté des Sourds, en particulier s'ils ont une expérience de communication différente de celle des enfants signants ou des enfants de parents Sourds. La pression de s'assimiler à la culture dominante et à la communication orale peut les éloigner de la culture Sourde. Certains de ces enfants peuvent être confrontés à la stigmatisation de la part de leurs pairs ou d'autres membres de la communauté Sourde en raison de leur choix d'utiliser des implants cochléaires.

« Je suis dégoûté que personne ne s'intéresse à moi car je suis implanté. J'ai déjà rencontré des difficultés avec le monde des entendants, et je constate que là également, la communauté des Sourds ne m'accueille pas davantage. Alors, je me demande dans quel monde je me trouve réellement.[58] »

Les enfants implantés et ceux non implantés peuvent avoir une compréhension partielle des défis et avantages associés à chacune de ces options. Cette lacune de compréhension peut entraîner des malentendus et des préjugés, conduisant ainsi à une division

[56] Témoignage vidéo #MeTooSourd, page Facebook de Quentin Vasseur, 9 juin 2021, consulté en octobre 2023.
[57] Témoignage d'un parent danois ayant déménagé en Suède, retranscrit par Pascal Marceau durant la 3e session de formation de Frontrunners, en ligne, consulté en avril 2025.
[58] Les enfants Sourds implantés ont souvent fait part de leur ressenti aux professionnels. Si les parents demandent un port continu de l'implant, certains éducateurs préconisent des moments de pause, notamment pendant les récréations, pour éviter une contrainte permanente.

inévitable. Bien entendu, ces différences peuvent aussi favoriser un sentiment d'appartenance, réduisant ainsi le sentiment d'isolement chez les enfants.

– Cas 4 : Dans le cadre de l'enseignement classique, que ce oit dans les instituts ou dans certaines classes bilingues, on observe la présence de nombreux élèves confrontés à des difficultés telles que des retards de langage ou le syndrome de privation langagière (SPL). Ces élèves ont avancé dans leur niveau scolaire malgré ces défis. Les professeurs ont souvent tendance à consacrer davantage de temps et de ressources aux enfants en difficulté, au détriment des élèves sans problèmes spécifiques, ce qui peut conduire à une forme d'exclusion. Cette situation peut entraîner un recul du niveau scolaire des élèves qui n'ont pas de difficultés. Certains enseignants soutiennent même que ces élèves peuvent progresser de manière autonome dans leur niveau avec le soutien de leurs parents.

Situation 13 : Pressions psychologiques vis-à-vis de l'audition

Certains enfants peuvent ressentir une pression importante pour exceller avec les implants cochléaires ou les appareils auditifs, pouvant engendrer de l'anxiété et des attentes élevées. L'encouragement des parents à développer l'autonomie peut être interprété comme une exigence supplémentaire de réussite dans un environnement sonore et auditif. Bien que les implants cochléaires améliorent, en principe, la perception auditive, la communication peut rester complexe dans certaines situations. Les enfants peuvent ressentir de la frustration lorsqu'ils doivent faire face à des défis de communication malgré l'utilisation de la technologie.

> *« Mes parents et mes professeurs ne font pas l'effort de communiquer avec moi, ils parlent toujours, et je dois constamment fournir des efforts pour eux. Je suis vraiment épuisé. Parfois, je me sens délaissé à cause de cette technologie.*[59] *»*
>
> X, homme sourd

Situation 14 : Pressions psychologiques vis-à-vis de l'oralisation

Les enfants Sourds peuvent éprouver des difficultés supplémentaires pour exprimer verbalement certaines idées en raison de leur perte auditive, et les forcer à articuler un mot sans tenir compte de leur consentement et de leurs besoins peut être humiliant et néfaste pour leur développement émotionnel.

La rééducation orale requiert souvent des efforts constants et peut être parfois frustrante, en particulier lorsque l'enfant ne voit pas immédiatement les résultats escomptés. Les exercices et les pratiques peuvent sembler contraignants et répétitifs.

L'expression «Je ne suis pas un perroquet » est fréquemment employée par les enfants Sourds, lors des séances d'orthophonie, pour exprimer leur frustration ou leur mécontentement face à la répétition incessante de mots ou de phrases. Cette formule traduit leur sentiment, d'être contraints à une répétition mécanique, semblable à celle d'un perroquet qui répète des mots sans forcément comprendre leur signification ou leur contexte. Les orthophonistes ont plaidé pour l'abandon de cette méthode, arguant qu'elle n'est plus adaptée.

[59] Témoignage anonyme d'un professionnel de l'éducation.

Certains enfants sont traumatisés quand ils se voient privés d'activités sportives ou d'autres loisirs en raison des séances d'orthophonie planifiées dans les temps scolaires au même titre que tout autre apprentissage ou cours. Beaucoup les considèrent comme une surcharge déraisonnable pour les enfants Sourds. Ceux qui parviennent à maîtriser correctement la parole reconnaissent souvent qu'ils ont dû faire des «sacrifices» pendant de nombreuses années.

Cependant, il est également vrai que certains enfants développent des relations étroites et positives avec leur orthophoniste, au point de la considérer comme une figure maternelle, en raison de la confiance, du soutien, de l'encouragement et de la valorisation qu'elle leur apporte.

Situation 15 : Projet de l'enfant Sourd surestimé ou sous-estimé

Selon de nombreux témoins, l'élaboration du projet de l'enfant (cf. Chapitre 3) pourrait être en tension en raison des divergences de perspectives de chacun.

> *« L'absence de véritable réflexion concertée avec les professionnels sur le projet de soins et d'accompagnement vers le maximum d'autonomie des enfants…*[60] *»*

Les professionnels de l'éducation peuvent parfois se focaliser uniquement sur les compétences linguistiques orales et écrites, ce qui peut les amener à sous-estimer les compétences et les talents des élèves Sourds dans d'autres domaines. Beaucoup d'entre eux privilégient l'acquisition d'une autonomie communicationnelle, au détriment du développement de connaissances académiques. Pour de nombreux enfants, en particulier ceux ayant des besoins spécifiques, les compétences en communication et en autonomie sont essentielles pour fonctionner de manière indépendante dans la vie quotidienne. C'est pourquoi les professionnels de l'éducation et de la santé mettent souvent l'accent sur ces compétences.

L'absence de modèles de réussite parmi les personnes Sourdes peut contribuer à tort à l'idée erronée que les enfants Sourds ne peuvent pas réussir sur le plan scolaire. Lorsque les professionnels de l'éducation ne sont pas exposés à des exemples de réussite pour les enfants Sourds, cela peut renforcer les croyances négatives. En outre, les stéréotypes négatifs et préjugés inconscients peuvent influencer leurs croyances et perceptions, les amenant à sous-estimer les capacités intellectuelles et scolaires de ces enfants, ce qui constitue une forme de dévalorisation.

À l'opposé, beaucoup visent à maximiser les compétences orales, surestimant parfois la capacité de l'enfant à parler. Cette surévaluation peut conduire à des efforts excessifs en rééducation orale, potentiellement préjudiciables pour les enfants Sourds et pouvant ouvrir la voie à des situations de maltraitance.

Il apparaît également que les professionnels de l'éducation, chargés d'évaluer le niveau linguistique de l'enfant signant, ne maîtrisent pas toujours correctement la langue des signes. Cette lacune peut entraîner des évaluations inexactes des compétences linguistiques, pouvant conduire à des attentes irréalistes, une sous-estimation des compétences

[60] Groupe de travail et de réflexion piloté par Unanimes (Union des associations nationales pour l'inclusion des Malentendants et des Sourds).

de l'enfant ou un manque de soutien adéquat. Les professionnels de l'éducation non formés en langue des signes peuvent être sujets à des biais et des préjugés, considérant peut-être l'enfant signant déficient, plutôt que de reconnaître sa richesse linguistique. C'est pourquoi les professionnels Sourds interviennent fréquemment pour défendre les intérêts des enfants signants.

Une évaluation inexacte peut entraîner un manque d'ajustement des programmes éducatifs et des méthodes d'enseignement, empêchant ainsi l'enfant de recevoir une éducation adaptée à ses besoins linguistiques et entraver son apprentissage. Si l'enfant sent que ses compétences ne sont pas reconnues ou comprises par les professionnels de l'éducation, cela peut avoir un impact négatif sur sa confiance et son estime de soi, ce que l'on peut donc qualifier de négligence professionnelle.

Pour les élèves Sourds ne rencontrant pas de difficultés particulières, les professionnels maîtrisant la LSF déconseillent souvent les établissements médico-sociaux, considérant que leur organisation et certaines postures éducatives peuvent freiner le développement linguistique et social de ces élèves.

Situation 16 : Attribution d'un échec à la surdité

Il est bien connu que les professionnels de l'éducation associent la surdité à un échec potentiel, car ils peuvent la percevoir comme un obstacle ou un facteur limitant pour les élèves. Cette perception peut conduire à des attitudes négatives ou des perceptions erronées, notamment en raison d'un manque de sensibilisation aux besoins spécifiques des élèves Sourds et à la manière de les soutenir adéquatement, comme l'approche pédagogique bilingue. C'est pourquoi la surdité est parfois vue comme un obstacle insurmontable à la réussite scolaire.

Cette perception biaisée peut amener certains professionnels à considérer les faibles niveaux scolaires comme une situation normale ou acceptable. De ce fait, de plus en plus de parents préfèrent éviter les établissements traditionnels (dépendant du secteur médico-social) en optant pour l'intégration ou des classes bilingues en PEJS dépendant de l'Éducation nationale, dans le but d'assurer un niveau scolaire pour leur enfant.

Enfin, il convient également de noter que les écoles et les enseignants peuvent manquer de ressources, d'outils et supports adaptés, et de moyens nécessaires pour soutenir efficacement les élèves Sourds. Ceci contribue aussi à nourrir l'idée reçue que la surdité est synonyme d'échec.

Situation 17 : Attribution de problèmes mentaux et linguistiques aux enfants Sourds

Lorsque les professionnels de l'éducation ne maîtrisent pas la langue des signes, cela peut entraîner des frustrations et des difficultés dans la communication. Certains de ces professionnels sont même susceptibles de qualifier ces difficultés de troubles mentaux.

> *« Quand je (Sourd) suis arrivé à l'Institut des Jeunes Sourds comme professeur remplaçant, on m'a signalé que des élèves avaient des problèmes mentaux car ils ont des problèmes de comportement. Après un certain temps, je me suis aperçu qu'il s'agissait en fait de problèmes de communication : les autres professeurs ne maîtrisaient pas la langue des signes. J'ai réussi à calmer et à motiver les enfants Sourds au bout d'un*

mois… Les professionnels étaient étonnés… Faisaient-ils vraiment un bon boulot ?[61] »

X., homme sourd

Les problèmes de santé mentale et les difficultés en matière de communication continuent de faire l'objet d'une stigmatisation persistante. Les professionnels de l'éducation peuvent ne pas être suffisamment sensibilisés à ces sujets et être réticents à les aborder, ce qui peut contribuer à une confusion supplémentaire. Ils sont souvent insuffisamment formés à la communication visuelle.

« On rencontre un médecin à la préfecture, spécialisé pour accueillir les personnes handicapées. À la prise de rendez-vous, j'ai précisé que notre fils est Sourd profond. Le médecin parle sans nous regarder… Je dois utiliser la LSF pour que notre fils comprenne les questions ou les consignes. Il demande qu'il enlève ses lunettes et veut qu'il lise les plus petites lettres de l'échelle Monoyer ! Notre fils ne comprend pas pourquoi il devrait lire sans ses lunettes. Le médecin me demande alors « il ne sait pas lire ? » Je réponds : " Il a 16 ans, en classe de première au lycée !!! " La surdité est assimilée à une déficience mentale par le médecin. »

Mère entendante d'un fils sourd

Il est indéniable que les enfants Sourds peuvent rencontrer des difficultés mentales, lesquelles peuvent également être exacerbées par la confrontation de leur surdité à un environnement non sensibilisé , les défis associés à la communication, les échecs scolaires ordinaires et les interactions sociales. Les professionnels Sourds, en revanche, sont souvent mieux à même de discerner ces problématiques grâce à leur évaluation approfondie de la communication.

Situation 18 : Abus de faiblesse

Les abus de faiblesse commis à l'encontre des enfants Sourds représentent une préoccupation sérieuse et largement négligée en raison des lacunes dans la communication. Certains enseignants abusent de leur position d'autorité envers les enfants Sourds en les intimidant, en les critiquant de manière excessive ou en les humiliant en raison de leur identité Sourde ou leur surdité.

« J'ai vu dans une classe que les enfants Sourds restent assis en silence durant très longtemps, pendant que le professeur lit le journal sur son bureau.[62] »

X., homme sourd, 40-50ans

[61] Interview d'un témoin Sourd dans le cadre de réflexions sur les discriminations et l'éducation.

[62] Témoignage vidéo #MeTooSourd d'un enseignant anonyme, traduit par le groupe de travail sur les discriminations et l'éducation.

3. Abus sexuels

Les violences sexuelles peuvent survenir dans n'importe quel contexte, y compris au sein des établissements scolaires pour enfants Sourds. Ces derniers sont plus susceptibles d'être vulnérables[63] à ces agressions que leurs pairs entendants, notamment en raison des obstacles liés à la communication. En effet, les enfants Sourds peuvent rencontrer des difficultés à signaler les abus qu'ils subissent en raison de barrières linguistiques.

> *« À l'école à Arras, un professeur a violé plusieurs filles Sourdes, j'étais enceinte et bien sûr, j'ai avorté. Il est parti à la retraite en toute tranquillité, sans être inquiété par la justice. Nous avons porté plainte, mais nous ne comprenons pas pourquoi la justice ne fait rien…[64] »*
>
> X., femme sourde, 45-55 ans

> *« Il y a un an, j'ai lu une lettre de mon frère qui m'a expliqué ce qui s'est passé, car il est en prison depuis plusieurs années puisqu'il est également devenu pédophile. Un éducateur avait fait de nombreux attouchements sexuels et avait aussi laissé les élèves internes faire de même. Ces jeunes garçons ont abusé de mon frère. Il nie d'avoir fait à son tour des choses malsaines aux enfants, mais avoue avoir été une victime de l'école Arras. Nous pensons qu'il a eu un traumatisme et qu'il recommence, comme le font beaucoup de pédophiles qui ont été victimes eux-mêmes. Même si mon frère nie les faits, beaucoup d'enfants ont témoigné contre lui. Et tout ça à cause de l'école.... qui a détruit mon frère. C'est une honte que je porte et que j'ai quand j'en parle autour de moi. Mais je dois le faire pour protéger d'autres enfants.[65] »*
>
> X., homme sourd

Les enfants Sourds risquent de ne pas être suffisamment informés des abus sexuels et de la manière de les signaler. Il est crucial de leur fournir une éducation appropriée pour les aider à identifier, reconnaître et dénoncer de tels actes.

> *« Pendant le cours de biologie, le professeur nous avait demandé de nous déshabiller pour regarder les organes génitaux. Nous nous sommes déshabillés, puis avec le professeur, nous avons touché les organes…[66] »*
>
> X., homme sourd, 40-50 ans

Il n'est pas rare que les enfants entendants, notamment à l'adolescence, se moquent de la langue des signes en moquant son iconicité et les gestes à caractère sexuel envers un enfant, Sourd ou entendant. Selon la nature des gestes, le contexte et l'intention sous-jacente, ces agissements peuvent être considérés comme une forme de harcèlement

---

[63] Marit Hoem Kvam, « Sexual abuse of deaf children. A retrospective analysis of the prevalence and characteristics of childhood sexual abuse among deaf adults in Norway », *Child Abuse & Neglect*, n° 28, 2004, p. 241-251, en ligne, consulté en octobre 2025.
Patricia M. Sullivan et John F. Knutson, « Maltreatment and disabilities: a population-based epidemiological study », *Child Abuse & Neglect*, n° 24, 2000, p. 1257-1273, en ligne, consulté en octobre 2025.

[64] Témoignage vidéo anonyme #MeTooSourd envoyé à la FNSF, traduit par le groupe de travail sur les discriminations et l'éducation.

[65] Témoignage anonyme #MeTooSourd, message envoyé via le site de la FNSF.

[66] Témoignage anonyme #MeTooSourd.

sexuel. Celui-ci englobe en effet un large éventail de comportements indésirables à caractère sexuel qui créent/instaurent un environnement hostile, offensant ou intimidant pour la victime.

Le harcèlement sexuel peut prendre différentes formes, y compris verbales, visuelles ou comportementales. Des gestes ou images à caractère sexuel envers une personne peuvent avoir un impact négatif sur la victime et constituer une violation de ses droits et de son intégrité. Ce type de comportement vise fréquemment les femmes Sourdes considérées comme « belles ».

L'association Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires (FSCS)[67] a été créée en ce sens pour soutenir les femmes Sourdes victimes de violences et d'abus et pour accompagner ces survivantes.

4. Violences institutionnelles

Situation 1 : Gestion des financements dans les instituts

Comme toutes les institutions publiques, nous subissons régulièrement des pressions financières, des réductions de subventions et, par conséquent, des réductions budgétaires. Cependant, quelles sont les limites au-delà desquelles ces restrictions pourraient augmenter le risque de maltraitance ?

Dans son courrier à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées de 2017 à 2022. Elle déplore :

> *« L'action délétère d'une direction conduite sur le mode du rendement, de la soumission à l'autorité, sur fond d'ignorance totale de ce qui constitue l'éducation des jeunes Sourds, a fortiori avec handicap(s) associé(s)*[68]*.*
>
> *En tout cas, l'ARS félicite le nouveau directeur pour son efficacité, car il parvient, en quatre mois, à redresser les comptes.*
>
> "*Et en 2020, on devrait même avoir de la marge*", *se félicite Alexandre Cabouche, qui a accordé un entretien à Médiapart. Mais à quel prix ?* "*Aujourd'hui, mes fils n'ont plus d'orthophoniste, plus d'ergothérapeute, plus d'interprète en langue des signes, alors que l'assurance-maladie verse à Baguer jusqu'à 350 euros par jour et par enfant pour qu'ils soient pris en charge*", *s'insurge Sandrine Mesnage. Cette comptable en Ehpad constate que "beaucoup de parents sont dépassés, il y a une détresse terrible. Ils craignent que le directeur renvoie leur enfant. La moitié d'entre eux comprennent mal le français et ne sont pas au courant de ce qui se passe vraiment. Si un parent pose des questions, le directeur a toujours le dernier mot.*[69] *" »*

Par conséquent, de nombreuses démissions et départs de professionnels se multiplient au sein des établissements, ce qui risque d'avoir un impact négatif sur la qualité de l'en-

[67] Contact : Association pour les droits des femmes Sourdes, en ligne, consulté en avril 2025.
[68] Clotilde de Gastines, « Enfants Sourds : un collectif alerte sur la " situation préoccupante " dans un centre spécialisé », Mediapart, 6 février 2022, en ligne, consulté en avril 2025.
[69] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

seignement, des programmes éducatifs et des services de soutien aux élèves Sourds en raison de la raréfaction croissante des compétences professionnelles.

Au fond, les professionnels que nous avons interviewés ont le sentiment qu'ils ne peuvent plus exercer correctement leur métier, d'autant qu'ils doivent surveiller une trentaine de bénévoles en service civique et des stagiaires sans indemnité venus «en renfort». En l'espace d'un an, 56 salariés sur 104 vont quitter l'établissement – soit une rotation effrénée de 48 %, d'après le dernier tableau des effectifs. Parmi eux, 5 seulement partent à la retraite.

« Je ne pouvais pas rester, ça aurait été cautionner le système de maltraitance qui a été mis en place.[70] *»*

Aide-soignante

Tirer profit de la vulnérabilité d'autrui, en particulier des personnes Sourdes polyhandicapées, pose un sérieux problème éthique et peut conduire à des formes d'abus. Une telle attitude peut entraîner une dépendance malsaine et une violation des droits fondamentaux de la personne vulnérable. Préservons la dignité et les droits de toutes les personnes, en particulier celles qui sont vulnérables, tout en favorisant des relations équitables et respectueuses.

Situation 2 : Chantage aux financements

Certains témoins évoquent un «chantage aux financements», soulignant leur étonnement de voir les enfants porter des appareils auditifs. Les parents expriment se sentir contraints de prendre des décisions qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins réels de leur enfant, mais qui semblent plutôt alignées avec les attentes des professionnels de l'éducation ou des médecins. Les parents affirment que retirer les appareils auditifs pourrait entraîner la perte des allocations. Ces affirmations suscitent notre surprise, car les lois en vigueur ne prévoient pas un tel retrait pour cette raison. Il est possible que cette menace soit utilisée pour inciter les enfants à porter l'appareil auditif. Une enquête approfondie s'impose pour éclaircir cette situation.

Situation 3 : Négligence de la langue des signes dans les établissements médico-sociaux

L'absence de reconnaissance de la langue des signes dans les établissements médico-sociaux accueillant des enfants sourds peut s'expliquer par divers facteurs, sans pour autant être justifiable. Les professionnels travaillant dans les établissements médico-sociaux pourraient ne pas être suffisamment formés sur l'importance de la langue des signes et sur les bénéfices qu'elle apporte en matière de communication, d'apprentissage et de développement. Les approches médicales historiques de la surdité ont souvent prédominé, considérant celle-ci non comme une différence linguistique légitime, mais comme une déficience à corriger. Cette conception a contribué à la marginalisation de la langue des signes. Par ailleurs, certains établissements médico-sociaux ont mis l'accent sur une approche oraliste, focalisée sur l'apprentissage de la parole et de la lecture labiale, reléguant ainsi la langue des signes au second plan. Cette tendance à l'ignorer a été dénoncée par certains parents d'enfants Sourds auprès de l'ARS. Ce à quoi un agent de l'ARS a répondu :

[70] *Ibid.*

« Par ailleurs, il faut également souligner l'évolution des publics accueillis à l'institut de la Persagotière. En effet, les jeunes accompagnés par l'institut présentent certes une surdité mais aussi de plus en plus fréquemment des troubles connexes dont l'importance est telle que l'apprentissage de la LSF est devenu moins central. Ces quelques éléments n'ont pour vocation que d'expliquer pourquoi l'institut de la Persagotière n'a pu maintenir un enseignement en langue des signes. La place de la LSF dans notre société et plus particulièrement dans les apprentissages déborde du champ de l'ARS.[71] *»*

Parent d'un enfant sourd

« Un directeur, qui ne connaît que le mot " bonjour " en langue des signes française, peut-il vraiment travailler dans un institut pour Sourds sans connaître d'autres signes de cette langue ? De même, comment gérer une société chinoise sans connaître un seul mot de chinois ? De plus, pendant la période du COVID, je l'ai vu à plusieurs reprises parler sous son masque avec des enfants Sourds profonds.[72] *»*

X., femme sourde

Situation 4 : Carrières et formations professionnelles imposées aux élèves Sourds, abus de pouvoir

Le choix d'une carrière devrait s'appuyer sur les intérêts, les compétences et les aspirations individuelles propres à chacun. En réalité, de nombreux jeunes signalent leur insatisfaction professionnelle, souvent imputable à des formations imposées ou à des carrières choisies sous contrainte :

« Il est injuste que l'établissement ne nous propose que quelques formations disponibles à l'Institut. J'avais rêvé de devenir dessinateur. On m'a poussé à suivre la formation de menuiserie. À la fin de mes études, j'étais découragé, je ne voulais pas travailler dans la menuiserie... On m'a forcé, ce qui ressemble à un abus de pouvoir.[73] *»*

X., homme sourd

Dans le rapport *Les Sourds et les entendants au travail. Diagnostics et Préconisations*[74], nous donnions déjà l'alerte :

« La plupart des écoles «pour les Sourds» (INJS, CESDA, écoles privées pour Sourds.) proposent des formations professionnelles en interne et donc déjà accessibles, et/ou pensées pour les Sourds. Ces formations proposent un choix restreint de métiers, considérés de fait comme « les métiers pour les Sourds ». Beaucoup de jeunes adultes Sourds reprochent à leur ancienne école le manque de choix dans leur orientation professionnelle, et la casse systématique de leurs rêves professionnels

[71] Mail de l'animatrice territoriale de la délégation territoriale de Loire-Atlantique, ARS Pays de la Loire, répondant à un mail de parents d'un enfant Sourd en 2019.
[72] Témoignage professionnel anonyme #MeTooSourd, message envoyé via le site de la FNSF, en 2021T
[73] Témoignage anonyme de #MetooSourd.
[74] Rapport : « Les Sourds et les entendants au travail – Diagnostic et préconisations » – version complète en ligne, consulté en avril 2025

(" Ce métier, ce n'est pas possible pour un Sourd "). »

« Oui, au collège, j'ai eu droit à des zéros pointés, à un déni de la part de ces enseignants, etc. J'ai donc passé cette période tant bien que mal. Donc, j'ai passé au travers. Puis, en 3ème, il fallait choisir une orientation entre la voie vers le baccalauréat ou la filière professionnelle. J'ai opté pour le bac, rêvant d'aller à l'université, ce qui est tout à fait normal ! Je voulais faire des études d'histoire. Mais on m'a rétorqué que ce n'était pas possible pour les Sourds. On m'a refusé ce choix d'orientation. C'était carrément impossible pour les Sourds, disaient-ils ! Écrire des textes en français ? Impossible pour quelqu'un comme moi ! Mais je disais que je maîtrisais déjà le français écrit, c'était déjà ça. On me disait que non, que c'était impossible, et que je devais plutôt m'orienter vers la filière professionnelle de comptabilité. Moi, comptable ? Moi qui détestais les mathématiques ? Moi qui préférais l'histoire ! C'était tout simplement inconcevable ! Trop compliqué pour les Sourds, selon eux ! Ils sont limités ! Il fallait nous limiter à des choix de professions simples à exercer. Impossible, impossible. Cet « impossible » était une forme de discrimination. Dire « impossible », c'est simplement de la discrimination. C'est pourquoi de nombreux Sourds ont fini par intérioriser cet «impossible». Il revient sans cesse en dépit de nos efforts ! Nous l'avons toutes et tous en nous, nous l'avons toutes et tous vécu. Mais passons ! Malgré tout, avant les inscriptions à l'université, durant l'année du bac, j'ai réaffirmé mon choix de filière histoire. " Ouh, c'est très difficile, c'est impossible, c'est trop dur ! ", m'a-t-on dit ! Mais j'ai répondu : " Et alors, c'est mon choix ! " C'est là tout le problème, la question du choix... 99,99 % des Sourds n'ont eu aucun choix… À cause de tous ces « ce n'est pas possible parce que, etc. » Toutes ces mauvaises excuses nous privent de notre choix. C'est déjà le commencement de la discrimination. Le commencement d'un cycle vicieux de maltraitances, de violences, de punitions abusives, etc. qui écrasent les personnalités de chacune et de chacun. »

En réalité, regrouper des étudiants Sourds ayant des besoins éducatifs différents en raison de contraintes budgétaires ou logistiques peut avoir des conséquences négatives à long terme, tant sur leur réussite scolaire que sur leur bien-être psychologique, sur leur épanouissement personnel et sur leur insertion professionnelle. Des regroupements inadéquats peuvent limiter les opportunités d'apprentissage et de développement des étudiants Sourds, les privant ainsi de l'accès aux cours et aux ressources qui correspondent à leurs aspirations.

Cela ne concerne pas seulement les établissements médico-sociaux dans l'éducation, mais aussi des structures comme les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

« L'ESAT impose à cet adulte, autrefois enfant, d'aller travailler dans le domaine des espaces verts sous prétexte qu'une place y est disponible… Pourtant, ce Sourd n'aime pas ce choix… il n'a pas de liberté de choix.[75] *»*

X., homme sourd, 40-50 ans

[75] Témoignage professionnel anonyme de #MeTooSourd.

Situation 5 : Chantage institutionnel en cas de refus

Nous avons été alertés de pratiques de chantage exercées par certains établissements quand parents ou élèves expriment leur souhait de ne pas suivre la voie éducative préconisée par l'établissement, notamment en ce qui concerne le parcours d'études. Ces établissements médico-sociaux, redoutant une baisse de leurs revenus en cas de désinscription, pourraient recourir à des pressions, voire à du chantage, pour tenter de conserver les élèves inscrits. Il n'est pas rare que cette forme de chantage se manifeste en ne soutenant plus l'enfant pour continuer ses études.

> *« Après le collège, mon fils souhaitait poursuivre ses études au lycée général, mais l'établissement médico-social a tenté de me convaincre qu'il devrait rester dans cet établissement pour suivre une formation professionnelle, sous prétexte que, étant Sourd et signant, il aurait des difficultés à poursuivre au lycée, puis en études supérieures. Mon fils était déterminé à continuer ses études, mais l'établissement m'a appelé pour me menacer de ne plus soutenir mon fils dans son parcours scolaire. À un moment, il s'est vraiment retrouvé tout seul, et j'ai dû me battre pour trouver des solutions... C'est un combat difficile. Finalement, il est actuellement dans une école d'ingénieurs…*[76] *»*
>
> X., mère d'enfant sourd, 40-50 ans

> *« Quelques semaines plus tôt, Juliette est revenue d'hospitalisation. Elle est convoquée dans le bureau du directeur, qui lui dicte une lettre dans laquelle elle écrit qu'elle souhaite rester à l'institut. Elle renonce ainsi à son orientation vers un établissement de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), qu'elle devait rejoindre en septembre 2020, à sa demande et en concertation avec les équipes médico-éducatives. Deux heures plus tard, son psychiatre, le Dr Jean-Michel Delaroche, la reçoit en urgence. Juliette est « effondrée », écrit-il dans le document dont nous avons pu prendre connaissance. Il fait aussitôt un signalement au procureur de la République, dénonçant un « abus de pouvoir » du directeur sur une enfant « très vulnérable »*[77]*. »*

Situation 6 : Absence de cohésion pluridisciplinaire avec la hiérarchie

Les établissements médico-sociaux peuvent être confrontés à des restrictions budgétaires qui les obligent à prendre des décisions difficiles, entraînant des répercussions sur les enfants Sourds (voir le chapitre sur «les institutions et les politiques publiques » pour approfondir). Les responsables hiérarchiques manquent fréquemment de formation adéquate pour gérer efficacement les besoins spécifiques de ces enfants.

> *« L'institut départemental Baguer était le 3ème établissement où je travaillais dans le domaine de la surdité et handicaps associés. Je n'ai jamais vu autant de départs dans un établissement. Tous ces changements fréquents, c'est un problème pour ces jeunes qui ont un besoin de repères et de stabilité. Par rapport à l'article Médiapart qui a été publié, je n'ai pas connu le nouveau directeur. Quand j'y étais il n'y avait pas encore ce problème*

[76] Interview d'une mère entendante dans le cadre de recherches sur les discriminations et l'éducation.
[77] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

d'embauche de professionnels au statut pas adapté pour ces jeunes et ces actes de maltraitance physique. Mais il y a toujours eu ce problème de manque de cohésion pluridisciplinaire avec la hiérarchie. Malheureusement ces problèmes sont similaires dans beaucoup d'instituts. Nous en tant que personnel éducatif, nous étions tout le temps avec les jeunes mais nous n'avions presque aucun «pouvoir» sur les décisions à prendre concernant les jeunes alors que c'était quand même nous qui passions le plus de temps avec eux, nous qui les connaissons mieux.[78] »

X., femme sourde

Les établissements médico-sociaux font face à une rotation fréquente de personnel, notamment en raison d'une vague de démissions, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les méthodes d'enseignement, les programmes et la dynamique institutionnelle. Ces changements fréquents dans l'environnement, les pratiques pédagogiques ou les approches éducatives peuvent avoir un impact négatif sur les jeunes, en particulier sur ceux qui ont besoin de repères stables pour un développement optimal. L'absence de cohésion pluridisciplinaire et de communication efficace entre le personnel éducatif, les professionnels Sourds et la hiérarchie peut exacerber le risque de maltraitance au sein des établissements médico-sociaux. Un déficit de collaboration, de transparence et de prise de décisions concertées peut favoriser l'émergence de problèmes, y compris des actes de maltraitance. Lorsque la hiérarchie ne prend pas en compte les préoccupations soulevées ou ne réagit pas adéquatement aux signaux d'alerte, cela peut créer/instaurer une culture d'impunité où les agresseurs se sentent libres d'agir sans crainte de représailles. Ce type de situation peut être qualifié de maltraitance par négligence ou omission.

« Lorsque les professionnels demandent en urgence la prise en charge des enfants vulnérables ou souhaitent intervenir dans des situations critiques, il est souvent nécessaire de répéter plusieurs fois la demande et d'attendre des mois, voire des années, pour que l'équipe cadre traite le dossier. Il arrive parfois qu'il n'y ait aucune réponse ou de suite à nos demandes. Mais quand l'équipe cadre est touchée par le comportement des jeunes, elle réagit très rapidement, sans consulter l'avis de l'ensemble des professionnels concernés, par l'exclusion de l'enfant. Alors que les professionnels, qui ont souffert pendant des années avec ces enfants, se retrouvent confrontés à ce qui peut être de l'abus de pouvoir ![79] »

X., femme sourde

Situation 7 : « C'est ça ou rien » ou « mieux que rien »

Les directeurs ou inspecteurs emploient fréquemment des expressions telles que : « C'est ça ou rien » ou « mieux que rien » pour parler de l'éducation des enfants Sourds. Ces formulations peuvent également être perçues comme des micro-agressions. En utilisant ces tournures, on risque de minimiser ou dévaloriser les efforts, les contributions ou les réalisations visant à répondre aux besoins des enfants Sourds. Cela peut créer/engendrer un sentiment de mépris ou de sous-estimation, susceptible d'être à la fois blessant et démotivant.

[78] Témoignage professionnel anonyme #MeTooSourd, mail envoyé à la FNSF en 2021.
[79] Témoignage professionnel anonyme de #MeTooSourd, mail envoyé à la FNSF en 2021.

L'expression « C'est ça ou rien » traduit fréquemment une attitude de résistance au changement ou d'incapacité à s'adapter et à évoluer. Elle révèle souvent une attitude fermée face aux nouvelles idées, aux suggestions d'amélioration ou aux ajustements nécessaires.

Dans le cadre de l'éducation des enfants Sourds, par exemple, ou dans d'autres domaines, l'emploi de cette expression peut indiquer que les responsables ou les décideurs refusent d'envisager des approches novatrices, de prendre en compte des besoins spécifiques ou de mettre en place des changements constructifs. Une telle posture peut compromettre la qualité des services, diminuer l'engagement des professionnels et affecter la satisfaction des parties prenantes.

Pour promouvoir une dynamique de progrès et une croissance continue, nous pouvons adopter une mentalité réceptive au changement, à l'innovation et à l'amélioration. Pratiquer une écoute active des suggestions, instaurer un dialogue constructif et s'engager en faveur de l'inclusion et de l'équité sont autant de leviers qui peuvent contribuer à créer des environnements où les besoins de chacun sont pris en considération et où l'évolution est activement encouragée.

Situation 8 : Signalement des situations de maltraitance

En raison de leur communication différente et des obstacles auxquels ils sont confrontés pour exprimer leur vécu, les enfants Sourds sont particulièrement vulnérables aux comportements préjudiciables. De ce fait, il est rare que l'on prenne en compte leur parole lorsque de tels comportements surviennent. Ce sont souvent des observateurs externes, de passage et témoins de ces abus, qui alertent les autorités compétentes, notamment la police, engendrant un problème spécifique de signalement des situations de maltraitance envers ces enfants dans les instituts.

Il n'est guère étonnant que le directeur s'abstienne parfois de signaler les violences aux instances appropriées, par crainte des répercussions négatives que cela pourrait engendrer pour lui-même, pour l'établissement, ou pour les personnes concernées. En effet, il pourrait redouter une atteinte à la réputation de l'institut, une exposition médiatique défavorable, ou même des poursuites judiciaires. Par ailleurs, Il est possible que le directeur sous-estime involontairement la gravité des actes de violence, ou qu'il ne parvienne pas à en saisir toute l'ampleur, accordant ainsi plus de crédit aux explications fournies par les professionnels. Cette perception erronée pourrait le conduire à ne pas signaler les incidents comme il le devrait.

Pour surmonter ces problèmes, des mesures ciblées doivent être mises en place, visant à garantir une communication efficace et fluide, sensibiliser tant les professionnels que les enfants Sourds aux signes de comportements préjudiciables, et instaurer un cadre inclusif dans lequel ces derniers se sentent en confiance et en sécurité pour signaler tout problème/toute inquiétude. Cela inclut également l'instauration de mécanismes de signalement confidentiels.

Situation 9 : Gestion des maltraitances par l'ARS

Les trois priorités du gouvernement[80] en matière de prévention et de lutte contre la

[80] Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, « Prévenir et lutter contre la malveillance », handicap.gouv.fr, en ligne, consulté en avril 2025.

malveillance sont les suivantes :

– Faciliter le signalement des situations de maltraitance.

– Renforcer les contrôles opérés au sein des établissements

– Prévenir et repérer les risques de maltraitance en accompagnant les établissements et les professionnels dans la mise en œuvre d'une politique active de bientraitance.

> *« Les établissements hébergeant des personnes vulnérables du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur situation sociale sont invités à signaler à leur autorité administrative (ARS, DDCS ou conseil général) tout évènement indésirable ou dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence sur la santé, la sécurité ou le bien être des résidents. A cette fin, les directeurs de ces autorités administratives signent un protocole de signalement avec chacun des établissements concernés du département. »*

Nous n'avons constaté aucune mise en place de mécanismes de signalement au sein des instituts, notamment l'accessibilité concernant le numéro pour les personnes victimes de maltraitance, sauf le 3977[81]. En réalité, ce numéro est largement méconnu. Il suffit de rappeler le titre de Médiapart du 5 Avril 2021 : « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs. »

> *« L'ARS reçoit quatre autres courriers de réclamation et mails entre janvier et mi-février 2020. Lors d'un rendez-vous avec sa tutelle, le directeur admet alors des « maladresses » et se défend de tout abus de pouvoir. La directrice de l'agence régionale de santé des Hauts-de-Seine, Monique Revelli, et le Dr Bergerol, de la MDPH, s'invitent aussi à une réunion d'établissement en février 2020… pour féliciter Alexandre Cabouche d'avoir redressé les comptes et amélioré le taux d'occupation de l'institut.[82] »*

5. Violences médicales

Situation 1 : Maltraitance dans l'obligation de porter des appareils auditifs et des implants cochléaires

Il est essentiel d'engager un débat sur la question : «Contraindre et/ou imposer le port de l'implant cochléaire ou des appareils auditifs constitue-t-il une forme de violence ou de maltraitance ? » En effet, de plus en plus professionnels de l'éducation soulignent que cette pratique dépasse les limites acceptables et s'apparente à de la maltraitance. Malheureusement, de nombreux établissements contraignent les enfants à porter ces dispositifs en permanence, souvent jusqu'à leur entrée au collège.

> *« Pendant une petite fête à l'institut, il y a naturellement beaucoup de bruit. Un enfant demande au professeur l'autorisation de retirer son implant cochléaire car il a mal à la tête. Le professeur le lui refuse en disant qu'il faut s'y habituer. Un éducateur Sourd est alors intervenu, affirmant qu'il faut retirer l'implant car on ne peut pas comparer cela à l'ouïe ordinaire : l'implant produit des bruits semblables à des sons électriques, ce qui est une*

[81] Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, « Tous les contacts utiles », handicap.gouv.fr, en ligne, consulté en avril 2025.

[82] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.

forme de violence.[83] »

X., femme sourde, 41 ans, région Grand Est

Contraindre une personne, y compris un enfant, à porter un implant cochléaire ou des appareils auditifs contre sa volonté peut être considéré comme une forme de maltraitance, d'autant plus si cela va à l'encontre de ses droits, de son autonomie et de son libre consentement. Nous devons respecter les choix et les préférences de la personne concernée, en particulier lorsqu'il s'agit de décisions concernant son propre corps et sa propre santé.

Idéalement, les décisions concernant l'utilisation d'implants cochléaires ou d'appareils auditifs doivent aller au-delà d'une simple concertation entre adultes. Il est fondamental de reconnaître le droit de l'enfant à être entendu et à participer activement aux choix qui concernent son corps, sa langue et son identité. Si les parents, les professionnels de santé et les enseignants jouent un rôle important, la voix de l'enfant doit être prise en compte avec sérieux et respect, en fonction de son âge et de sa capacité de discernement. Toute intervention médicale ou technologique doit reposer sur une information complète, accessible et adaptée à l'enfant, afin de garantir un consentement réellement éclairé. Renforcer la place de l'enfant dans ces décisions, c'est affirmer son autonomie, son droit à l'autodétermination et sa dignité.

Situation 2 : Abus de pouvoir médical[84]

De façon préoccupante, certains membres au sein de la communauté médicale peuvent faire preuve d'insensibilité ou d'indifférence face aux préoccupations exprimées par la communauté des Sourds concernant les abus de pouvoir en matière d'éducation des enfants Sourds. Les préoccupations et les expériences des personnes Sourdes, de leurs familles et de leurs défenseurs, méritent d'être pleinement prises au sérieux et écoutées avec le respect qu'elles méritent.

« Quant aux parents en difficulté, qu'ils soient séparés ou récemment arrivés en France avec des difficultés financières et socio-culturelles, la direction propose un seul choix à leurs enfants : l'implant cochléaire «gratuit ». Cette enseignante, comme à son habitude, court souvent derrière ces parents en difficulté pour les attirer sous prétexte de maintenir une bonne relation parent-enseignant, mais c'est en fait pour garder leurs enfants dans l'institut par crainte que les parents optent pour l'école bilingue. Car il y a de moins en moins d'enfants qui restent dans l'institut.[85] »

X., femme sourde, 41 ans

Les abus de pouvoir médical peuvent se manifester lorsque des professionnels de la santé ou les parents prennent des décisions médicales pour un enfant Sourd sans tenir compte de ses besoins, ses préférences ou son bien-être. Ces abus peuvent survenir dans le domaine médical, éducatif ou autre, et peuvent entraîner des répercussions profondes sur la vie et le bien-être des personnes concernées. Les professionnels de la santé doivent

[83] Interview d'une professionnelle Sourde pour une étude sur les discriminations et l'éducation.

[84] Clothilde Costil, « Stérilisation forcée : des pratiques controversées en Europe », Handicap.fr, en ligne, consulté en avril 2025.

[85] Témoignage d'une professionnelle Sourde, à la demande de la commission discrimination en 2021.

faire preuve de sensibilité face aux expériences et aux besoins spécifiques des patients, y compris ceux qui sont Sourds. Une communication ouverte, une écoute attentive et le respect des choix et des préférences des patients sont essentiels pour établir une relation de confiance entre les patients et les professionnels de la santé.

> *« Sourde, j'ai fréquenté huit établissements scolaires en quinze ans au cours de ma scolarité. J'ai connu différents types d'écoles : l'école ordinaire publique en «intégration sauvage», l'école pour Sourds avec une méthode purement oraliste, l'école spécialisée pour Sourds, et l'école spécialisée adaptée, où tous les handicaps étaient mélangés, avec Sourds et entendants. Dans chacun de ces établissements, ce n'étaient pas les enseignants qui s'adaptaient à moi, mais moi qui devait m'adapter à eux !*
>
> *Par la suite, je suis devenue professeure de/en LSF dans un centre spécialisé pour Sourds pendant 35 ans, à travers trois lieux de travail différents. J'ai vu et compris que le système scolaire n'est pas en cause, mais ce sont bien les professionnels (médecins ORL, personnel de soin, enseignants spécialisés, éducateurs et personnel administratif) qui négligent les potentiels des jeunes Sourds. Ils les mettent tous dans le même moule, pour l'approche pédagogique : limitation des connaissances, répétition d'exercices sans intérêt, redoublement dans la même classe pendant trois ans, maintien du même enseignant pendant cinq ans, privation de la LSF, et survie dans le quotidien sans connaissances du monde extérieur (la société), etc. Les jeunes Sourds qui grandissent dans ces institutions en sortent entre 19 et 21 ans, souvent grâce à la loi Creton, plus handicapés qu'ils ne l'étaient à leur arrivée (entre 6 et 10 ans). Est-ce vraiment dans l'intérêt des jeunes Sourds de les préparer ainsi à leur avenir ? Heureusement, la communauté Sourde est là pour les aider à sortir de cette souffrance, combler leur manque de savoir, trouver le bien-être, retrouver le bonheur et même rattraper les connaissances manquées grâce aux adultes Sourds expérimentés et à notre propre LSF. Je dis toujours : " La communauté Sourde attend les jeunes Sourds à la sortie des institutions avec des brancards. " Triste réalité, cette situation dure depuis plus de cent ans ! Même la nouvelle loi du 11 février 2005 n'a pas vraiment amélioré les choses.*[86] *»*
>
> X., femme sourde, 50-60 ans

Situation 3 : Chantage, manipulation, humiliation

Certains professionnels de la santé ou de l'éducation peuvent être influencés par des croyances/convictions personnelles sur la méthode la plus appropriée pour accompagner les enfants Sourds. Ils peuvent estimer que l'utilisation d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires constitue la meilleure option pour l'enfant, même si cette approche ne correspond pas nécessairement aux besoins spécifiques ou aux préférences de l'enfant et de sa famille. Les normes culturelles et sociales prédominantes favorisent l'utilisation d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires comme moyen de communication «normalisé» via ces dispositifs, incitant ainsi les professionnels à s'y conformer sans toujours prendre en compte les préférences individuelles.

[86] Page Facebook de Poupée Palacios le 13 avril 2021.

« Nous, les élèves Sourds, étions manipulés, soumis, on nous faisait croire que c'était bien de porter des appareils et qu'il fallait parler… On nous répétait tellement souvent "ce n'est pas possible", "vous n'y arriverez pas", que c'était comme un lavage de cerveau. Et nous, on suivait ce qu'on nous disait, on était naïfs.[87] *»*

Mère sourde

Si bien que lorsque les enfants refusent de porter ou d'utiliser leurs appareils auditifs ou leur implant cochléaire, ils s'exposent à des punitions. Il faut donc signaler ces situations aux autorités parentales et aux professionnels de l'éducation.

« Le professeur nous demandait de porter nos appareils auditifs pendant les vacances scolaires. Nous étions obéissants, mais en réalité, nous ne les portions pas pendant les vacances, nous avions besoin de nous libérer un peu. Dès notre retour à l'école, le professeur vérifie, à l'aide de l'ordinateur, si nous avions effectivement porté les appareils. En cas de non-respect, nous recevrons des punitions ![88] *»*

Une maman d'un enfant sourd

« J'avais oublié de mettre en marche mes appareils auditifs et je me suis excusée auprès de l'orthophoniste lors du groupe de langage. Elle me félicitait et j'étais heureuse de recevoir ses encouragements, alors je lui ai souri. Cependant, elle m'a humiliée devant les enfants en disant : "Tu n'as pas honte d'avoir oublié de les mettre en marche ! Ne souris pas ! Va au coin !" et "Ne parle pas avec les mains !" J'avais cinq ans et je ne comprenais pas pourquoi elle agissait ainsi.[89] *»*

Aurélie, femme sourde, 40-50 ans

Cela ne concerne pas uniquement les enfants Sourds, mais également certains professionnels de l'éducation :

« Durant les vacances d'été qui ont suivi l'obtention de mon BEP, j'ai décidé de jeter mes appareils, ça ne servait à rien pour moi. A la rentrée, lorsque j'ai commencé mon contrat d'apprentissage AMP à l'I.E.S.H.A. on m'a regardé bizarrement. L'éducatrice spécialisée, qui me connaissait depuis que j'étais petit et qui était ma tutrice, m'a convoqué pour me dire qu'il fallait que je remette mes appareils. Ça m'a rappelé le moment où j'étais élève et je n'ai pas su quoi lui répondre. Je me suis alors souvenu d'une professionnelle Sourde qui travaillait depuis longtemps à l'institut sans ses appareils et moi on m'imposait de les porter. J'ai pensé que c'était un bon argument mais l'éducatrice spécialisée a dit que c'était différent car je suivais une formation et que je devais être un modèle avec mes appareils envers les enfants Sourds. Malgré notre discussion, elle n'a rien voulu savoir et je me suis forcé à reprendre mes appareils. Je me suis senti frustré.[90] *»*

Fado, homme sourd, 30-40 ans

[87] Conversation avec une mère Sourde sur l'éducation des enfants Sourds en 2019.
[88] Témoignage d'une mère lors d'une réunion avec d'autres parents d'enfants Sourds.
[89] Page Facebook d'Aurélie Thaumoux-Crozat, 8 avril 2021.
[90] Page Facebook de Fado Brajou, en ligne, consulté en avril 2021.

Situation 4 : Défaillances dans l'accès aux soins de santé

Les contraintes financières auxquelles est confronté l'institut peuvent restreindre l'accès aux soins de santé comme le souligne Médiapart :

> *« Très rapidement enfin, la prise en charge médicale se dégrade, alors que nombre d'enfants sont particulièrement vulnérables : dans un cas sur trois, la surdité sévère s'accompagne de pathologies neuropsychiatriques (autisme, psychose, troubles de structuration de la pensée). En septembre 2019, faute d'interprète disponible, des enfants Sourds souffrant de troubles psychiques voient leurs séances de psychothérapie annulées à plusieurs reprises. Or, ces ruptures de soins peuvent entraîner crises et décompensations. Le 9 octobre 2019, la pédopsychiatre écrit un mail au directeur car " cela fait trois fois " que la séance d'une jeune fille Sourde profonde, Juliette, est annulée : " Ces annulations sont de " véritables laisser tomber " qui nous mettent devant le risque de redoubler [son] traumatisme initial et de la faire décompenser. " L'équilibre de l'adolescente se dégrade rapidement. En décembre 2019, Juliette sera hospitalisée cinq semaines en pédopsychiatrie à l'hôpital parisien de La Pitié-Salpêtrière.*[91] »

Les éducateurs et les professeurs expriment fréquemment qu'ils ne possèdent pas les compétences nécessaires pour accueillir des enfants Sourds et polyhandicapés. Cette lacune de formation entraîne inévitablement des conséquences négatives, telles qu'une qualité de d'éducation compromise, un déficit de communication et des impacts sur le bien-être des enfants. L'absence de formation spécifique peut également décourager les éducateurs motivés et compétents de travailler auprès de ces enfants, limitant ainsi leur potentiel d'apprentissage et de développement.

6. Maltraitance linguistique

La maltraitance linguistique, bien que moins fréquemment abordée que d'autres formes de violence, mérite une attention et une reconnaissance appropriées. Ce concept englobe des situations où une personne est victime d'abus verbaux, de dévalorisation ou de discrimination basés sur sa langue, son accent, sa maîtrise de la langue ou d'autres caractéristiques linguistiques. Bien que la loi[92] ait officialisé la reconnaissance de la discrimination linguistique le 18 novembre 2016, visiblement les pouvoirs publics n'ont pas tenu compte de la langue des signes dans cette législation.

La professeure Aliyah Morgenstern de l'Université Sorbonne Nouvelle évoque la question de la maltraitance langagière envers les enfants Sourds. Selon elle, les implants cochléaires ne sont utiles que dans 30 % des cas. Et bien que leur potentiel soit limité, on décourage l'accès à la langue des signes française, malgré son intérêt, pour des raisons idéologiques. Cette situation, selon la professeure, constitue une forme de maltraitance[93].

> *« À la suite de l'appel à témoins lancé par Monsieur le Président de la*

[91] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.
[92] Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, Légifrance, en ligne, consulté en avril 2025.
[93] Dialogue Université - Associations pour des propositions effectives contre la maltraitante à enfant, Thyma éditions, 2014, en ligne, consulté en avril 2025. Pour le n°93.

Fédération nationale des Sourds de France, je réponds à cet appel avec l'espoir de sortir de cette situation et une réaction rapide.

Je suis un professionnel exerçant dans un établissement médico-social pour jeunes Sourds depuis plusieurs années. J'ai été témoin de diverses formes de maltraitance, notamment linguistique et psychique, de la part du directeur et des professionnels entendants envers les enfants et les jeunes Sourds, ainsi qu'envers les professionnels Sourds.

Les nouveaux enfants Sourds qui arrivent dans l'établissement, ayant des parents Sourds et communiquant donc très bien en LSF sans oraliser, sont souvent confrontés à des professionnels pro-oralisme qui tentent d'effacer leur acquisition précoce de la LSF et cette construction visuelle de la langue. Ces professionnels incitent ces enfants, qui sont Sourds profonds, à oraliser. Cette pression constitue une forme de maltraitance linguistique, pourquoi les priver de leur langue ? Ces enfants sont parfaitement à l'aise en LSF et communiquent très bien grâce à cette langue, mais l'enseignante ne reconnaît jamais cette compétence. Elle se concentre uniquement sur l'ouïe et la voix de l'enfant, ignorant sa communication en LSF. Par exemple, lorsque l'enfant prononce une partie d'un mot ou se tourne en réponse à un bruit, l'enseignante s'exclame : " Regarde, regarde… Il parle, il parle, c'est magnifique… " ou " Il entend, il entend, wow, il progresse beaucoup ", sans jamais dire que l'enfant communique très bien en LSF. Elle néglige délibérément cette acquisition.

Une autre méthode de « lavage de cerveau » de ces enfants Sourds signants est que l'enseignante signe en même temps qu'elle parle en français « correct », mais les signes sont déformés. Elle suit la phonétique orale en signant, ce qui déforme les signes et produit des phrases qui ne sont que du français signé ou du mime. Par exemple, pour le signe " ... ", elle le prononce alors qu'elle le signe en même temps de manière déformée. L'objectif est d'attirer l'enfant vers le son, tout en bafouant la LSF.

À plusieurs reprises, les parents Sourds m'ont rapporté qu'ils ne comprenaient plus les signes de leurs enfants à la maison et que l'acquisition de la LSF avant leur arrivée dans l'établissement avait disparu. Pendant les réunions avec les parents, l'enseignante se vante des orthophonistes exceptionnels et de la rapidité des progrès des enfants, ce qui étonne les parents.

En général, les professionnels favorisant l'oralisme, comme les membres de l'équipe cadre ou les enseignantes, cachent la vérité aux parents en difficulté. Ces parents choisissent ces établissements car tout est pris en charge, contrairement aux écoles bilingues où la formation en LSF est payante pour les parents d'enfants Sourds. Le plus souvent, quand un enfant a du retard d'apprentissage, l'enseignante accuse la LSF, affirmant que cette langue ne peut pas tout faire et qu'une prise en charge orthophonique est nécessaire, alors que la plupart des enfants ne souhaitent pas aller chez l'orthophoniste. Quant aux horaires des cours de LSF, l'équipe dirigeante a décidé qu'ils se tiendraient les lundis, mardis ou vendredis, car les enfants sont fatigués ces jours de semaine (lundi et mardi en raison de l'éloignement et du trajet et

vendredi à cause de l'épuisement, de la moindre concentration et de l'envie de rentrer chez eux).[94] »

X., femme sourde, 41 ans

Le débat entre la langue des signes et l'oralisme dans l'éducation des enfants Sourds ou malentendants est d'une grande complexité. Les choix effectués reposent fréquemment sur la vision pédagogique de l'établissement, des parents et des professionnels impliqués. Cependant, dans tous les cas, il est crucial que les décisions soient prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en tenant compte de ses besoins individuels et de la méthode de communication la plus adaptée à son développement, plutôt que de se conformer aux attentes parentales ou aux normes sociales.

« Quand cet enfant autiste est arrivé ici, il avait un retard langagier important. Nous avons travaillé avec la langue des signes. Lorsque ses compétences en langue des signes ont commencé à s'améliorer, les responsables ont décidé de retirer mon cours de langue des signes pour privilégier l'éducation orale. C'est choquant, je ne peux rien y faire.[95] »

X., homme sourd, 40-50 ans

VI. Violence, maltraitance, harcèlement et discrimination envers les professionnels Sourds

Lorsque l'on aborde le sujet sensible des maltraitances sur les enfants, un autre aspect est souvent négligé et occulté : la souffrance des professionnels qui s'investissent pour protéger et prendre soin de ces jeunes vulnérables. La souffrance de ces professionnels, intimement liée aux maltraitances dont ils sont témoins, s'intensifie et devient insoutenable dans nombre d'établissements, en raison d'une nouvelle forme de management. Ces maltraitances institutionnelles doivent être prévenues avant qu'elles n'entraînent des dégâts préjudiciables aux enfants accueillis.

Lors d'un débat sur l'implication des professionnels entendants dans l'éducation des enfants Sourds, ces derniers accusent souvent les professionnels Sourds de critiquer les entendants. Cependant, en réalité, les professionnels Sourds sont souvent les premiers à détecter ou observer des anomalies grâce à leur expérience et à leurs relations privilégiées avec les enfants Sourds. Lorsqu'ils alertent sur ces anomalies, les entendants ne les comprennent pas toujours ou les ignorent, les percevant trop souvent comme des militants ou des extrémistes.

« Là encore vous généralisez. Je trouve ça assez problématique. N'hésitez pas à faire part de vos ressentis aux personnes adéquates et à même de prendre des décisions et à faire bouger les choses. Mais, lancer des commentaires pointant du doigt tous les entendants, alors que nous sommes là pour faire avancer la cause des Sourds justement... J'ai le sentiment que vous vous trompez de cible... mais ce n'est que mon avis.[96] »

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

[94] Témoignage d'une professionnelle Sourde, à la demande de la commission discrimination en 2021.
[95] Témoignage anonyme d'un professionnel Sourd, #MeTooSourd, vidéo en LSF envoyé à la FNSF et traduit.
[96] Témoignage de Martin Dayan, enseignant Sourd, dans une discussion de décembre 2021 sur la page Facebook UP Capejs : « Possibilité pour les enseignants spécialisés Capejs d'intervenir dans les PEJS ».

« La surdité est un handicap particulier parce qu'il est partagé. Les personnes Sourdes ne sont pas les seules à se retrouver en situation de handicap lorsqu'elles ne comprennent pas ; ce sont aussi les personnes entendantes qui sont handicapées parce qu'elles ne parviennent pas à se faire comprendre et que le dialogue est rompu.[97] *»*

Il est important de souligner que tous les professionnels, qu'ils soient Sourds ou Entendants, qui travaillent avec des enfants Sourds méritent une attention égale en ce qui concerne leur bien-être et leur capacité à accomplir leurs fonctions. Il est indéniable que la question des comportements préjudiciables envers les professionnels Sourds mérite une attention particulière dans notre réflexion sur l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination. Souvent, notre attention se porte naturellement sur les professionnels entendants qui interagissent avec des enfants Sourds, mais il est tout aussi crucial de se pencher sur les expériences des professionnels Sourds eux-mêmes.

« Qu'en est-il de la maltraitance aux professionnels Sourds dans les écoles Sourdes ?[98] *»*

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

Dans la quête pour fournir un soutien et un environnement éducatif optimaux aux enfants Sourds, un facteur souvent sous-estimé, mais précieux, entre en jeu et mérite d'être souligné : la présence et la contribution des professionnels Sourds. En effet, ces derniers apportent un bénéfice unique et significatif à la vie des enfants Sourds, en établissant des connexions authentiques et en servant de modèles positifs qui transcendent les barrières de la communication. Leur expérience vécue et partagée, leur sensibilité culturelle et leur capacité à naviguer aisément entre les mondes entendant et sourd leur confèrent une perspective inestimable.

« Je trouve que c'est un peu réducteur de dire que seuls les enseignants Sourds peuvent enseigner à des enfants Sourds (pour enseigner la LSF c'est préférable oui mais pour enseigner d'autres matières en LSF ce n'est pas une condition obligatoire). Ce serait bien en effet qu'il y ait plus de diversité et plus d'enseignants Sourds (et même d'éducateurs et d'éducateurs techniques etc.). Mais c'est également ce que souhaitent les enseignants entendants qui enseignent à des enfants Sourds. Maintenant la réalité est telle qu'il n'y a pas assez de personnes Sourdes formées et donc peu de professeurs/éducateurs Sourds. Et dire qu'on n'a pas vécu la surdité pour moi c'est comme dire à un gynécologue homme qu'il n'est pas compétent dans son domaine car il n'a jamais eu d'ovaires. Les enseignants Sourds et entendants ont tout à gagner à œuvrer ensemble plutôt que les uns contre les autres.

Primo, je n'ai pas dit que c'est " les Sourds enseignent que la LSF "... Je parle bien de : les Sourds enseignent EN LSF, la LSF incluse. Deuxio : c'est vrai qu'il y faut plus de diversité MAIS la réalité sur le terrain est une autre. Surtout dans la formation et l'attribution des diplômes. Le CAPEJS : c'est

[97] Discours prononcé par Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, auprès de la ministre des Affaires sociales (2014-2017) à l'occasion de la signature de la charte de qualité de la LSF.

[98] Débat lancé, en vidéo, par Martin Dayan, enseignant Sourd sur les réseaux sociaux à la suite de la campagne #MeToo-Sourd en 2022.

une vraie catastrophe et pas la peine d'essayer de me contredire : je suis passé par là 3 fois. Je sais de quoi je parle ce qui se passe réellement sur le terrain. Trio : QUI prend les décisions finales dans un établissement, PEJS ou pas ? Qui dirigent les services ? Qui orientent les enfants ? Qui sont les VRAIS décisionnaires de l'avenir des Sourds ? Qui FORMENT les jeunes apprentis (CAPEJS ou autre) ? Qui DÉCRÈTENT que la formation est adaptée ? qui PENSENT que la méthode est la bonne ? qui CONSIDERENT que la langue est mieux oralement ou signant SELON le profil de l'élève ? DITES-MOI : QUI PREND TOUTES CES DECISIONS AU FINAL ? Essayez de me dire que c'est un Sourd qui a accès à toutes ces décisions ô combien importants pour l'avenir des enfants…[99] »

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

Dans le panorama de la lutte pour l'inclusion et l'équité, en mettant en lumière les défis auxquels sont confrontés les professionnels Sourds lorsqu'ils interagissent avec des enfants Sourds, nous pouvons explorer les racines des stéréotypes et des inégalités qui persistent, tout en soulignant l'importance de créer un environnement professionnel où chaque individu, Sourd ou entendant, peut s'épanouir et contribuer pleinement au développement et au bien-être des enfants Sourds. Ce chapitre examine ces questions complexes, ouvrant la voie à une réflexion sur la nécessité de transformer nos perceptions et nos pratiques pour un avenir plus inclusif.

Pour rappel, nous avions initialement prévu de consacrer un seul chapitre aux professionnels de l'éducation. Cependant, l'ampleur de la problématique nous a conduits à scinder ce sujet en quatre chapitres distincts, chacun abordant un domaine spécifique. Ce chapitre-ci se focalise sur les comportements préjudiciables envers les professionnels Sourds. Pour consulter les recommandations, il est conseillé de se reporter aux chapitres dédiés aux professionnels de l'éducation. Pour aller au plus loin sur le sujet, la lecture de l'ouvrage *La formation des pédagogues Sourds* de Véronique Geffroy[100] est vivement recommandée.

« Je pense que la présence d'adultes Sourds peuvent aider justement les enfants à faire face aux discriminations qu'ils vivent au quotidien. Je rencontre souvent de jeunes Sourds, sortant de l'école et désemparés. Il faut le vivre pour comprendre. »

Karine Angèle, femme sourde et enseignante

[99] Témoignage de Martin Dayan, enseignant Sourd, dans une discussion de décembre 2021 sur la page Facebook UP Capejs : « Possibilité pour les enseignants spécialisés Capejs d'intervenir dans les PEJS ».
[100] Résumé : Véronique Geffroy, « L'éducation des Sourds et la formation des pédagogues Sourds (recherche documentaire) », HAL open science, 2015.
Véronique Geffroy, « La formation des pédagogues Sourds», éd. INSHEA, mai 2020.

Situation 1 : Discrimination et communication

Dans les établissements et dans tout contexte où la langue des signes est couramment employée comme principal mode de communication, les professionnels de l'éducation, ainsi que toute personne impliquée dans l'éducation des élèves Sourds, doivent avoir la possibilité de s'exprimer dans cette langue lors de réunions ou interactions. Une telle compétence permet non seulement de garantir une communication fluide, précise et inclusive, mais aussi de témoigner du respect envers la culture et la communauté Sourde. Les professionnels de l'éducation, y compris les enseignants et le personnel administratif, devraient donc être tenus à une maîtrise solide de la langue des signes pour assurer une communication effective avec les élèves Sourds et les professionnels Sourds, afin d'offrir un environnement d'apprentissage inclusif. Cependant, la réalité est souvent tout autre : de nombreux professionnels de l'éducation manquent de compétence en langue des signes, ce qui peut entraîner des difficultés de communication et nuire à la qualité de l'éducation des élèves Sourds ainsi qu'à la collaboration avec leurs collègues Sourds.

> *« En tant que personne entendante, j'étais enthousiaste de converser en langue des signes avec mon responsable lors d'un entretien d'embauche dans une école historiquement connue. Mais avec le temps, j'ai constaté que la langue des signes n'est en réalité pas la langue de travail pour les professionnels de l'éducation. Nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas correctement cette langue. Comment est-ce possible ?*[101] »

> *« Pour les professionnel.le.s Sourd.e.s, j'ai assisté à de nombreuses réunions d'équipes où l'interprète n'était pas présent (pas dispo, pas de moyens) et c'est l'un.e des professeur.e entendant.e qui se retrouve en situation d'interface, est réduit à traduire la réunion sans pouvoir intervenir. Même à moi, on m'a demandé d'être interface, mission que j'ai refusée car c'est au-delà de mon niveau en LSF. J'ai bien conscience que l'on doit retrouver cette configuration régulièrement mais cela n'enlève pas moins la maltraitance subit par les personnes Sourdes (enfants, jeunes et adultes).*[102] »

X., femme entendante

Naturellement, les établissements doivent recourir aux interprètes en langue des signes. Pourtant, de nombreux professionnels Sourds constatent que nombre d'entre eux ne veulent pas ou cherchent constamment à en limiter l'usage. Fait surprenant, certaines écoles vont jusqu'à interdire le recours à des interprètes, sous prétexte de confidentialité professionnelle. Mais en réalité, les interprètes diplômés respectent la confidentialité et les règles déontologiques. Certains établissements contraignent également les professionnels entendants possédant une bonne maîtrise de la langue des signes, à assurer l'interprétation pour leurs collègues Sourds. En cas de refus, ces professionnels Entendants s'exposent à des avertissements, voire à des menaces de licenciement.

> *« Le droit à l'accessibilité n'est plus respecté pour les personnels Sourds : ce ne sont plus des interprètes diplômés d'État qui traduisent les réunions d'équipes et le conseil d'administration en langue des signes (LSF)*

[101] Conversation entre un enseignant entendant et Pascal Marceau sur son parcours professionnel en 2019 pendant une rencontre collective.

[102] Témoignage de la remplaçante, sans diplôme, d'un professeur Capejs, envoyé à la FNSF.

mais des «interfaces de communication».[103] »

Les professionnels entendants peuvent ressentir des difficultés et des préoccupations lorsqu'ils sont sollicités pour traduire en langue des signes lors de réunions ou d'interactions prolongées avec des collègues Sourds, parfois toute la journée en lieu et place des interprètes professionnels. Ils perçoivent cela comme injuste pour les professionnels Sourds. Ces derniers se sentent dévalorisés et ne reçoivent souvent que des informations restreintes. Lorsqu'ils prennent la parole, leurs propos sont fréquemment résumés ou déformés par les entendants. Cela peut donc impacter la perception de leurs compétences et de leur professionnalisme, ainsi que leur bien-être émotionnel, leurs collègues remettant en cause la qualité de leur travail ou leur aptitude à répondre aux exigences professionnelles.

Situation 2 : Discrimination et formation

Nous n'avions initialement pas prévu de consacrer un chapitre spécifique aux formations et aux professionnels de l'éducation. Cependant, les enjeux liés à la formation des professionnels apparaissent de manière transversale dans plusieurs chapitres du rapport. La pénurie de professionnels Sourds n'est pas fortuite, mais s'inscrit dans un contexte de discrimination systémique. Elle résulte notamment de représentations erronées des compétences des personnes Sourdes, de barrières linguistiques et communicationnelles, ainsi que de stéréotypes négatifs associés à la surdité.

> *« J'ai passé le CAPEJS trois fois, le jury a jugé insuffisant mon niveau de français alors que j'ai eu mon mémoire et le Master. L'inspectrice m'a même dit en pleine face devant moi : «Vous avez un niveau de français là ... Mais je VEUX que tu aies un niveau de français PARFAIT, quasiment comme un entendant ! Pas une erreur. Pas d'écorchement». Une autre Sourde a été recalée pour la même raison, elle a eu tout juste la moyenne mais en physique, en dessous de dix.*[104] »
>
> Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

Lors d'une réunion informelle tenue le 1er juin 2023 au sujet de la réforme du CAPEJS, l'inspectrice pédagogique et technique des établissements et services pour jeunes Sourds a fermement nié l'existence de discriminations dans les formations, malgré le faible taux de réussite des candidats Sourds. Par ailleurs, elle n'a pas hésité à affirmer que ces derniers ne possédaient pas les compétences requises pour devenir enseignants.

Les professionnels Sourds se heurtent fréquemment à des doutes quant à leurs compétences, souvent en raison de préjugés liés à la surdité. Des témoins ont confirmé que cette inspectrice ne maîtrisait pas correctement la langue des signes, bien qu'elle ait évalué les examens pratiques des enseignants Sourds. De plus, elle tend à généraliser les difficultés des Sourds en français. Le niveau de maîtrise du français est-il réellement un critère déterminant pour accéder à la profession d'enseignant ?

> *« Je rajoute que les Sourds savent que le CAPEJS n'est pas le bon modèle*

[103] Clotilde de Gastines, « Maltraitances dans un institut pour enfants Sourds : les tutelles regardent ailleurs », Mediapart, 5 avril 2021, en ligne, consulté en avril 2025.
[104] Discussion sur la page Facebook UP Capejs en décembre 2021 : « Possibilité pour les enseignants spécialisés CAPEJS d'intervenir dans les PEJS », consulté en avril 2025.

à suivre, ils préfèrent largement passer par l'Éducation nationale. Il faut savoir que le CNFEDS et le CAPEJS sont très mal vus par les Sourds. Un Sourd qui passe le CAPEJS n'est pas loin d'être d'un traître.[105] »

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

Le niveau de maîtrise de la langue française peut être un atout majeur pour accéder à la profession d'enseignant, mais il ne devrait pas être considéré comme le seul critère décisif. La capacité à enseigner ne repose pas seulement sur la compétence linguistique, mais également sur des compétences pédagogiques solides, une connaissance approfondie du contenu, des aptitudes à la communication et un engagement envers l'éducation.

Ces personnes Sourdes peuvent posséder des compétences linguistiques et pédagogiques exceptionnelles, malgré une maîtrise du français qui peut varier. La possibilité d'accéder à des postes d'enseignant ne devrait pas être restreinte uniquement en fonction de leur niveau de langue. Des mesures d'adaptation, des formations continues et des ressources de soutien peuvent aider les enseignants Sourds à renforcer leurs compétences linguistiques et à surmonter les défis liés à la communication.

« *Je ne comprends pas que les inspecteurs soient obsédés par le niveau de français des étudiants Sourds, alors qu'ils sont insensibles aux niveaux de langue des signes des étudiants entendants. Peut-on qualifier cela de discrimination ?*[106] »

X., homme entendant, 35-45 ans

Les établissements éducatifs et les autorités concernées devraient adopter une approche équilibrée, qui évalue à la fois les compétences linguistiques, les aptitudes pédagogiques et l'expertise professionnelle globale des personnes Sourdes candidates souhaitant devenir enseignantes. La pluralité des compétences et des talents contribue à enrichir le milieu éducatif, offrant ainsi aux élèves Sourds des modèles diversifiés et inspirants.

Situation 3 : Discrimination et emploi

Ces professionnels Sourds, malgré leurs qualifications, se voient refuser des opportunités d'emploi dans des établissements scolaires pour Sourds, au profit de candidats entendants. Ce phénomène peut provenir de préjugés, stéréotypes, d'attitudes erronées ou d'un manque de reconnaissance dans la compréhension des compétences et des perspectives particulières que les personnes Sourdes peuvent apporter à un environnement éducatif.

« *Je préfère embaucher des entendants plutôt que des Sourds, même s'ils possèdent des diplômes…*[107] »

X., femme sourde

Lors de cette réunion informelle du 1er juin 2023 concernant la nouvelle formation,

[105] *Ibid.*

[106] Entretien avec un enseignant spécialisé (Entendant), dans le cadre de recherches sur les discriminations et l'éducation, 2022.

[107] Témoignage anonyme #MeTooSourd d'une ancienne étudiante de la formation du CAPEJS dans le cadre de sa recherche de travail dans l'éducation des enfants Sourds. Elle rêve d'enseigner aux enfants Sourds mais elle a rencontré des barrières liées à la formation et aux établissements des jeunes Sourds.

l'inspectrice pédagogique et technique des établissements et services pour jeunes Sourds a reconnu que certains instituts rechignent à recruter de professionnels Sourds, du fait que cela ne correspond pas aux attentes exprimées par les parents entendants pour l'éducation de leurs enfants Sourds, notamment en ce qui concerne le choix des modes de communication. Il est donc manifeste que des discriminations existent.

> *« J'ai en effet marqué ma surprise qu'aucun éducateur Sourd signant n'ait été embauché. Mais j'ai aussi insisté sur l'intérêt qu'il y avait pour les enfants d'avoir un modèle adulte Sourd signant : identité, valorisation, projection vers l'avenir…*[108] *»*
>
> X., enseignante de LSF dans un établissement médico-social

Dans le chapitre suivant, nous pourrons voir qu'il n'existe pas véritablement de choix de communication pleinement adéquat pour les parents entendants. Il peut être difficile pour ces derniers de comprendre et de répondre aux besoins et au bien-être de leur enfant Sourd lorsqu'il s'agit de choisir un mode de communication. Il peut sembler paradoxal que certains parents entendants privilégient l'approche de l'oralisme pour leurs enfants Sourds, même s'ils éprouvent des difficultés à communiquer avec eux. Par ailleurs, ils peuvent parfois être confrontés à des idéologies d'oralisme ou à des attentes préconçues imposées par les professionnels entendants. L'oralisme, qui met l'accent sur le développement de la parole et de l'audition, a longtemps été privilégié dans certaines approches éducatives pour les enfants Sourds. Dès lors, l'équilibre entre les professionnels entendants et les professionnels Sourds au sein des établissements scolaires revêt une importance capitale pour diverses raisons liées à l'inclusion, à la qualité de l'éducation et à la promotion de la diversité. En créant un environnement éducatif où ces deux groupes de professionnels coexistent harmonieusement, les écoles peuvent garantir une expérience enrichissante et adaptée aux élèves Sourds. Cette coexistence reflète non seulement les valeurs fondamentales d'équité et d'inclusion, mais elle offre également des avantages concrets qui renforcent la qualité de l'apprentissage et du développement des élèves Sourds. Cependant, il est important de reconnaître que chaque enfant est unique et que ses besoins en matière de communication peuvent varier. Les parents peuvent ressentir de l'incertitude quant à la meilleure approche de communication à adopter, ils doivent être informés sur les différentes options de communication et avoir la liberté de choisir celle qui répond le mieux aux besoins et au bien-être de leur enfant. Il est donc important de comprendre que la communication est un processus évolutif, qu'il est possible de réévaluer et d'ajuster les choix au fil du temps. Néanmoins, la langue des signes reste un socle de sécurité fondamental pour le développement de l'enfant.

Dans le blog de Dr Drion, voici cet extrait, tiré de l'article «Comment la compétence des Sourds peut se retourner contre eux» :

> *« Juliette est une étudiante Sourde, qui se destine à l'enseignement, fait ses stages dans une école pour Sourds. Les collégiens, qui ont l'habitude d'avoir face à eux, une enseignante entendante qui «signote» un peu, sont captivés par les cours donnés par la stagiaire, ils participent comme ils ne l'ont jamais fait. Le stage de 15 jours se termine et l'enseignante titulaire reprend se place devant les élèves. Ils se mettent immédiatement*

[108] Témoin professionnel #MeTooSourd anonyme. Copie d'une lettre de constat adressée au directeur d'un institut des jeunes Sourds envoyée à la FNSF.

« en grève », et manifestent leur souhait de voir revenir l'autre enseignante. Lorsque celle-ci postule dans l'école à la rentrée suivante, on lui préfère la candidature d'un autre professeur qui n'a aucune connaissance de la langue des signes. Elle interroge la direction de l'établissement sur ce choix étonnant. On lui répond que le stage qu'elle avait fait, a été très perturbant pour l'établissement et qu'il a fallu près de deux semaines, pour que l'ordre revienne.[109] »

Cet exemple met également en lumière les défis auxquels peuvent être confrontées les personnes Sourdes compétentes, en particulier dans des environnements où les attentes et les habitudes sont différentes. Le choix de préférer un professeur non compétent en langue des signes à la place de Juliette soulève des questions sur la résistance au changement et la crainte de perturber la stabilité de l'environnement éducatif. Cela souligne, par ailleurs, la nécessité d'une communication transparente et d'une gestion du changement rigoureuse au sein de l'établissement.

« Je suis entendante, signante et il y a quelques années j'ai travaillé au sein d'un CSDA dont je tairai le département. Ce témoignage regroupe de nombreux points de discriminations envers le public Sourd, les enfants/ados mais aussi les professionnel.le.s Sourd.e.s de l'institut. Tout d'abord, on m'a embauchée pour un remplacement d'un professeur Capejs (je n'ai aucunement le diplôme), grâce simplement à ma connaissance de la LSF. Au sein de ce CSDA, les classes bilingues disposent d'un.e professeur.e entendant.e et signant.e. Cependant, le personnel éducatif, ne sait pas signer ! Ou très peu. Donc en cours, les élèves avaient la possibilité de s'exprimer entièrement mais en dehors (récréation, internat, sorties) iels devaient faire de nombreux efforts pour être compris.e du personnel non signant. Cela provoque des situations incroyables, remplies d'incompréhension pour les jeunes car il n'y aucune explication vue qu'il n'y a pas maîtrise de la langue. Cela pose véritablement la question de choix entre embaucher du personnel compétent (c'est à dire diplômé) et du personnel signant. Avoir la langue ou avoir les compétences.[110] »

X., femme entendante

Situation 4 : Négligences professionnelles

Les négligences professionnelles vis-à-vis des personnes Sourdes peuvent être attribuées à différents facteurs, tels que des préjugés, des lacunes dans la sensibilisation à la surdité et des stéréotypes persistants. De telles négligences entravent leur parcours de carrière, leur développement professionnel et leur bien-être émotionnel.

« Je suis Sourde, formée, expérimentée et j'ai obtenu le master MEEF mais les postes sont réservés aux entendants.

[109] Dr Benoit Drion, médecin et chef de l'unité d'accueil et de soins en LSF à l'hôpital Saint-Philibert de Lomme (59), « Comment la compétence des Sourds peut se retourner contre eux ? », 29 janvier 2015, en ligne, consulté en avril 2025.
[110] Témoignage #MeTooSourd anonyme d'un enseignant spécialisé, envoyé à la FNSF.

Les pédagogues Sourds sont de plus en plus mis à l'écart en douce.[111] »

Karine Angèle, femme sourde, 30-40 ans

Les professionnels Sourds peuvent être confrontés à des attentes réduites quant à leurs compétences professionnelles, ce qui peut limiter leurs possibilités d'évolution et de développement de carrière.

> *« Je suis dégoûté car j'avais les compétences pour enseigner des matières en langue des signes, mais on m'a affecté à l'enseignement de la langue des signes elle-même. Les entendants prennent ma place pour enseigner ces matières.*[112] »

Enseignant sourd, 30-40 ans

Ainsi, une réalité à la fois subtile, mais significative peut restreindre les perspectives professionnelles des Sourds : «le plafond de verre »[113]. Ce concept renvoie aux obstacles invisibles qui, bien que souvent non intentionnels, freinent l'ascension des professionnels Sourds vers des postes de direction et des rôles de haut niveau au sein des établissements d'enseignement pour enfants Sourds. Alors que l'inclusion et la diversité sont largement promues, les parcours professionnels peuvent parfois être influencés subtilement par des stéréotypes, des attentes implicites et des dynamiques institutionnelles, qui contribuent à maintenir les personnes entendantes au-delà de leur potentiel d'avancement professionnel. Cette exploration du «plafond de verre » dans ce contexte particulier révèle la complexité des enjeux auxquels font face ces professionnels et souligne la nécessité de promouvoir un environnement éducatif équitable, inclusif et respectueux de la diversité.

> *« (…) « plafond de verre » pour maintenir les personnes entendantes à des postes plus élevés dans les établissements d'enseignement dans le domaine de l'éducation des enfants Sourds ; (…)*[114] »

Dans le vaste paysage de l'éducation, où la diversité des expériences et des expertises contribue à enrichir les approches pédagogiques, une réalité préoccupante persiste : les avis des professionnels Sourds sur les méthodes pédagogiques et les analyses des élèves sont fréquemment ignorés par leurs homologues entendants. Cette situation, bien que regrettable, révèle des enjeux plus profonds liés à la sensibilisation, aux biais et aux lacunes communicationnelles au sein des établissements éducatifs. Ce phénomène peut être considéré comme une forme "d'appropriation culturelle et éducative". Ce concept désigne l'usage ou l'adoption d'éléments d'une culture, souvent de manière superficielle ou hors de leur contexte d'origine, sans véritable compréhension ou respect pour leur signification et leur importance. Dans le contexte présent, il s'agit de la marginalisation, par les entendants, des avis des professionnels Sourds sur les pratiques pédagogiques et analyses des élèves, illustrant un manque de reconnaissance de leur culture, expériences et point de vue spécifique…

---

[111] Discussion sur la page Facebook UP Capejs en décembre 2021 : « Possibilité pour les enseignants spécialisés Capejs d'intervenir dans les PEJS », consulté en avril 2025.
[112] Entretien avec un témoin enseignant Sourd dans le cadre de recherches sur les discriminations et l'éducation.
[113] Sylvain Kerbourc'H, Sophie Dalle-Nazebi, Serge Volkoff, Christine Le Clainche, Mathieu Narcy, et al., « " Soyez raisonnables ". De l'aménagement des situations et des conditions du travail, aux stratégies professionnelles de salariés sourds », rapport de recherche n° 110, Centre d'études de l'emploi et du travail, 2022, consulté en avril 2025.
[114] Témoignage professionnel anonyme #MeTooSourd.

« Je déplore que vous trouviez tout ça normal d'agir ainsi, de faire comme vous pensez ça me dérange. Nous pouvons échanger là-dessus mais vraiment, il faut prendre conscience de ce qui est en train de se passer vraiment sur le terrain concrètement.[115] *»*

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

« Vous ne réalisez pas du tout... mais vous êtes en train de le faire : l'APPROPRIATION culturelle et éducative. Ça ressemble à une forme de colonisation : vous embarquez dans une terre « Sourde », vous dites " ça ne va pas, ça ne marche pas comme ça, ça n'éduque pas bien comme ça " ... (ça a commencé en 1880... un autre temps). Et vous dites : " voilà ce qu'il faut faire, ce qu'il faut enseigner, etc ... Vous n'avez plus de pouvoir, c'est nous. Point barre.[116] *" »*

Martin Dayan, enseignant sourd, 30-40 ans

« L'appropriation éducative » pourrait être une extension de ce concept dans le domaine de l'éducation, lorsque des professionnels entendants, en tant qu'acteurs dominants, s'approprient des approches, des méthodes ou des analyses sans tenir compte ou en négligeant les contributions et les connaissances des professionnels Sourds. Une telle dynamique traduit souvent une insensibilité à la culture et à la représentation Sourdes, tout en perpétuant l'idée que les pratiques et les approches des professionnels entendants seraient intrinsèquement plus valides ou pertinentes.

Effectivement, certaines personnes considèrent cette négligence envers les opinions et les contributions des professionnels Sourds comme une forme de «colonisation » dans le domaine éducatif. Le terme «colonisation » peut être utilisé métaphoriquement pour décrire une dynamique où une culture ou un groupe dominant exerce une influence excessive et souvent dévalorisante sur une culture ou un groupe marginalisé.

« Depuis le réveil Sourd dans les années 1990, cette forme de colonisation est devenue beaucoup moins visible, plus subtile, mais concrètement, avec la loi de 2005, le Capejs, etc., la situation empire! Cela se dégrade réellement… Je le constate au quotidien dans les écoles, chez les élèves...[117] *»*

Martin Dayan, homme sourd, 30-35 ans

Dans ce contexte, cela pourrait signifier que les professionnels entendants, en tant que groupe dominant, imposent leurs méthodes, perspectives et approches éducatives aux professionnels Sourds, écartant ainsi leurs expériences et leurs expertises uniques. Cela peut être perçu comme une intrusion dans l'espace éducatif ainsi que des représentations culturelles et pédagogiques de ces derniers. Certains scientifiques, dont Paddy Ladd dans son ouvrage Deafhood et Harlan Lane, utilisent ces termes :

« J'appelle les communautés Sourdes colonisées en utilisant le terme dans un sens élargi – comme lorsque le philosophe français Michel Foucault parle de la « colonisation du corps » par l'État parce que les communautés

[115] Discussion sur la page Facebook UP Capejs en décembre 2021 : « Possibilité pour les enseignants spécialisés Capejs d'intervenir dans les PEJS », consulté en avril 2025.
[116] *Ibid.*
[117] *Ibid.*

Sourdes ont subi l'oppression sous toutes ses formes et conséquences en commun avec d'autres cultures qui ont été littéralement subjugué par les puissances impériales.[118] »

Une analyse et une réflexion approfondies des notions telles que « appropriation culturelle » et « colonisation » peut contribuer à une prise de conscience accrue de ces enjeux, tout en favorisant une approche plus équitable et inclusive dans l'éducation des enfants Sourds. Elles soulignent également la nécessité de travailler ensemble, pour créer un environnement d'apprentissage qui reconnaît et intègre les contributions de tous, quelles que soient leur culture, leur identité et leur statut auditif.

Situation 5 : Attitudes disproportionnées envers les professionnels Sourds

Les attitudes disproportionnées envers les professionnels Sourds témoignent d'injustices et de traitements inéquitables liés à leur identité. Ces attitudes incluent la sous-estimation de leurs compétences, des attentes excessives, des stéréotypes réducteurs et des opportunités limitées. Elles peuvent conduire à l'isolement professionnel, à l'ignorance de leurs points de vue et à un manque de soutien, ainsi qu'engendrer diverses conséquences sur leurs opportunités professionnelles, leur reconnaissance et leur bien-être des professionnels Sourds.

À certains moments, les professionnels Sourds pourraient être soumis à des attentes plus élevées ou à des exigences injustes visant à démontrer leurs compétences, exigences qui ne seraient jamais imposées à leurs homologues entendants. En même temps, il est regrettable de constater que certains de ces professionnels Sourds sont parfois rémunérés de manière dérisoire, malgré la qualité remarquable de leur travail et de leurs compétences, souvent comparables à celles de professionnels plus diplômés.

Les professionnels Sourds sont fréquemment confrontés à des micro-agressions, des comportements, propos ou attitudes insidieux mais profondément préjudiciables, qui reflètent des préjugés ou des stéréotypes à leur encontre, comme le dénigrement de leurs compétences, la présomption de difficultés de communication, ou encore des manifestations de pitié. Ces micro-agressions, bien que discrètes, ont un impact cumulatif et génèrent un climat de travail délétère où les professionnels Sourds se sentent moins valorisés, respectés et inclus. Par exemple, s'adresser aux collègues plutôt qu'à la personne Sourde elle-même, tenir des propos tels que « Tu parles bien, pour quelqu'un de Sourd ! » ou « Tu ne comprends pas bien ce qui se passe, n'est-ce pas ? », ou encore applaudir de manière excessive les réalisations mineures d'une personne Sourde, comme si le simple fait de les accomplir étaient extraordinaires en raison de sa surdité.

Les professionnels Sourds sont confrontés à des menaces d'exclusion ou de mise à pied, souvent accompagnées d'intimidations telles que « si ça ne vous convient pas, vous pouvez partir ». Dans ce contexte, certains d'entre eux peuvent se sentir contraints de rester dans des emplois difficiles, motivés par leur engagement envers les enfants Sourds et leur désir/volonté de les soutenir. La situation s'avère être extrêmement délicate et chargée d'émotions, car la préservation du bien-être des enfants Sourds est une priorité.

Les professionnels Sourds affirment souvent qu'ils n'ont pas bénéficié du soutien

[118] Harlan Lane (professeur de psychologie), *The Mask of benevolence. Disabling the Deaf Community,* éd. Vintage Books, 1993.

nécessaire pour relever les défis liés à la communication et à l'intégration dans le milieu professionnel de la part de leurs collègues entendants, pourtant convaincus de l'importance de soutenir les enfants Sourds. Ces collègues entendants pourraient en effet hésiter à fournir le soutien nécessaire, par crainte que cela n'entraîne des répercussions sur leur propre carrière ou leur sécurité professionnelle. Cette dynamique peut être alimentée par des préjugés, des malentendus ou une méconnaissance des besoins et des compétences des professionnels Sourds.

Il est ordinaire de constater que certains parents d'enfants Sourds manifestent de l'irrespect, voire de l'hostilité, envers les professionnels, qu'ils soient Sourds ou entendants travaillant dans le domaine de l'éducation des enfants Sourds. Ce comportement est non seulement inapproprié, mais aussi contre-productif. La résistance au changement pourrait expliquer ces réactions négatives et défensives envers de nouveaux systèmes éducatifs ou des approches différentes de l'éducation des enfants Sourds. En effet, le changement peut être intimidant, perçu comme une menace, en particulier lorsqu'il s'agit de l'éducation des enfants, car il remet en question des pratiques établies et rassurantes. Les parents peuvent éprouver des réticences face à la transition vers de nouvelles méthodes ou approches éducatives, craignant qu'elles ne compromettent la réussite éducative de leurs enfants. Cette appréhension face au changement est d'autant plus exacerbée lorsque les parents manquent d'informations sur les nouvelles méthodes et leurs bénéfices potentiels.

Situation 6 : Inégalité de participation des professionnels Sourds et exclusion

Les inégalités de participation des professionnels Sourds se manifestent par des différences notables dans leur implication et leur contribution au sein du milieu professionnel, par rapport à leurs collègues entendants. Ces déséquilibres résultent généralement de barrières de communication, de préjugés et de politiques non inclusives. De ce fait, les professionnels Sourds peuvent être exclus des discussions/se retrouvent souvent écartés des échanges, de l'information, des opportunités de développement et de reconnaissance, ce qui limite leur avancement de carrière.

> *« Concernant les projets des jeunes, l'équipe cadre ne nous jamais sollicité en tant que professionnels Sourds, pour réfléchir ensemble sur le projet de jeunes, c'est toujours le docteur orl qui a le dernier mot.*[119] *»*

> *« De plus, la majorité des professionnels ne connaissent pas la LSF et n'ont pas de respect pour le personnel Sourd. Ils préfèrent se regrouper pour bavarder ensemble, même dans la cuisine. Quand je mange et que certains professionnels entendants arrivent, ils vont manger ailleurs parce que je suis là. Dans mon établissement, les professionnels Sourds sont tous en souffrance.*[120] *»*

Pour pallier ces inégalités, un environnement inclusif doit être instauré en fournissant des ajustements raisonnables, en sensibilisant à la culture Sourde et en encourageant la participation de chacun, indépendamment de son profil auditif. Une telle approche permet de garantir une égalité réelle des chances et une reconnaissance équitable des compétences et des contributions des professionnels Sourds.

[119] Témoignage #MeTooSourd anonyme d'un professionnel Sourd, envoyé à la FNSF.
[120] *Ibid.*

Certains commentaires formulés par des professionnels Sourds peuvent parfois irriter leurs collègues entendants, qui les perçoivent comme des propos anti-entendants. Mais ces remarques ne sont pas nécessairement dirigées contre les entendants, mais expriment plutôt le reflet de leurs expériences, les défis et les luttes que les personnes Sourdes ont traversées. En effet, celles-ci ont souvent été confrontées à des obstacles et à des discriminations, dans la société, y compris dans leur vie professionnelle. Leurs commentaires peuvent être une manière de sensibiliser aux difficultés auxquelles ils sont confrontés et à plaider en faveur de l'égalité des chances ainsi que d'une véritable inclusion. Certains Sourds déclarent même qu'ils ressentent «une perte du sentiment de solidarité entre les professionnels».

> *« Ya comme une tension anti-entendante dans vos commentaires... ou une tendance à mettre tous les entendants dans un même panier, c'est assez gênant, voire discriminant presque... on est là pour les enfants, qu'ils puissent progresser, évoluer et grandir en ayant toutes les chances de leurs côtés.... c'est pas ça l'idée de TOUS ici?! La division n'aidera personne... je pense.*[121] »
>
> Ta Nya, enseignante CAPEJS

Un dialogue ouvert et respectueux entre les personnes Sourdes et entendantes doit être encouragé, afin de favoriser une compréhension mutuelle et une collaboration efficace dans un cadre de travail inclusif, où chacun peut contribuer pleinement en fonction de ses compétences et de ses capacités, quel que soit son profil auditif. Reconnaître la souffrance vécue et les défis des professionnels Sourds est un premier pas vers une meilleure compréhension et une empathie renforcée.

La violence ne se limite pas aux enfants Sourds, elle s'étend également à leurs parents.

En effet, ces derniers doivent souvent faire face à des discriminations, à des jugements injustes, voire à des maltraitances institutionnelles et sociales lorsqu'ils tentent d'obtenir des aménagements adaptés pour leur enfant. Ils subissent une pression constante, que ce soit par le manque de reconnaissance de leurs droits, l'isolement qu'ils ressentent face à un système inadapté, ou encore les remarques et comportements oppressifs de leur entourage ou de professionnels mal informés.

Les Sourds (enfant, adulte, professionnel, etc.) sont témoins de ces violences infligées aux parents d'enfants Sourds. S'ils ne peuvent pas toujours exprimer ce que ces derniers vivent, ils perçoivent néanmoins ces injustices et en comprennent les conséquences. Ils observent les refus d'accès aux services, les réactions de découragement, et parfois même le mépris dont sont victimes ces parents lorsqu'ils défendent leur droit à une éducation ou une communication adaptée. En tant que communauté, nous ne nous exprimons pas à leur place, mais nous pouvons témoigner de ces réalités et mettre en lumière les faits observés.

[121] Discussion sur la page Facebook UP Capejs en décembre 2021 : « Possibilité pour les enseignants spécialisés Capejs d'intervenir dans les PEJS », consulté en avril 2025.

VII. Violence, maltraitance, harcèlement et discriminations envers les parents d'enfants Sourds

De nombreux témoignages font part de certaines formes de violence verbale, telles que des qualificatifs de « mauvaise mère » ou « mauvais père ».

Les parents d'enfants Sourds peuvent être exposés à diverses formes de violence, de maltraitance, de harcèlement et de discrimination. Ils subissent souvent des situations d'isolement, un stress excessif, une pression intense pour la «normalisation» des enfants Sourds, ainsi qu'une stigmatisation, des critiques non sollicitées et des difficultés d'accès à une éducation et à des services de qualité. Pour faire face à ces problèmes, il est essentiel de sensibiliser et d'éduquer autrui, de se tourner vers des ressources de soutien, de plaider pour l'inclusion et l'égalité des chances, et d'établir des liens avec d'autres parents vivant des expériences similaires. Un environnement où les parents se sentent soutenus, valorisés et respectés dans leurs choix et leurs responsabilités doit être créé.

> *« La LSF est perçue parfois comme un comportement primitif. Dans un grand magasin, en famille, nous signons avec notre fils Sourd. Nous sommes interpellés par un client " Vous devriez avoir honte de ce comportement. Vous ne devriez pas le sortir ! "»*

> *« En tant que parents ayant choisi une éducation bilingue, nous avons eu de nombreux avis négatifs quant à l'utilisation de la langue des signes aussi bien de parents que de professionnels. " Votre enfant ne parlera jamais si vous lui faites des signes. ", " Ce n'est pas avec des signes qu'il pourra s'intégrer, ni trouver un travail. "»*

Mère entendante d'un fils sourd

Les parents entendants sont victimes d'intimidation en raison de leurs choix éducatifs pour leurs enfants Sourds, suscitant des commentaires offensants ou des attaques personnelles. Par exemple, ils peuvent faire l'objet de commentaires désobligeants ou de regards désapprobateurs lorsqu'ils utilisent la langue des signes ou s'impliquent activement dans la communauté des Sourds. De leur côté, certains parents Sourds se sentent profondément heurtés par l'attitude des professionnels, qui privilégient souvent une approche «corrective» envers leurs enfants Sourds. Cette approche peut être perçue comme un manque de sensibilité aux besoins spécifiques des enfants ainsi qu'à leur identité culturelle.

Les témoignages de professionnels évoquent souvent les termes de « mensonges » et « absence d'informations ». L'affirmation d'un professionnel selon laquelle «Le mensonge prend le dessus sur la réalité» souligne que, dans certaines situations, les fausses informations ou les mensonges peuvent prédominer ou influencer davantage que les faits réels, avérés ou la vérité, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants Sourds, pour diverses raisons, comme la réputation de l'établissement.

Voici les extraits de témoignage de C. Vella[122], maman d'une enfant Sourd, aujourd'hui devenu un jeune adulte. Cette dernière sur son blog raconte son parcours de la découverte de la surdité à son combat de parents ayant fait le choix d'une éducation en LSF.

[122] Deux pages issues du blog de Catherine Vella : « Comment nous sommes devenus des parents d'enfant Sourd » ; « Des parents qui entrent en résistance », vincentmonamourSourd.com, consulté en avril 2025.

Ces témoignages sont pour nous représentatifs de la situation actuelle de nombreux parents Entendants.

« Premier rendez-vous ORL, en ville, en février 2008, Vincent avait 16 mois, " Tout va bien", ah bon ! De plus en plus étrange ! Il nous était impossible de nous satisfaire de cette affirmation ! Nous n'étions pas convaincus, pourquoi ? Je ne sais pas, le sentiment de plus en plus fort que Vincent était différent des autres bébés. Il était tellement malin mais tellement muet !

Premier réflexe, Internet, des nuits entières à tout lire sur la surdité. Mais si cela donne des informations, cela noie et accentue l'angoisse, beaucoup de possibilités et de choix mais comment les faire ces choix alors qu'on ne sait rien ? Très vite des mots, LSF, implant, LPC, bilingue, oralisation. Et puis des sigles, CAMPS, SSEFIS, AEH, MDPH … des expressions barbares vides de sens ! Très vite des défenseurs de l'un ou de l'autre, mais nous, au milieu de tout cela ! Quel choix pour lui ? Quelles conséquences d'un mauvais choix ? Au secours !

Le rendez-vous avec l'ORL a été très technique, nous découvrons la liste des examens complémentaires, au cas où il y aurait un handicap associé ! Choc ! L'ORL nous dit " Vincent doit maintenant être calme et sage, car un enfant Sourd cela doit obéir s'il veut s'en sortir dans la vie… ", Nouveau choc ! Des nouveaux termes, des nouvelles notions, beaucoup d'informations et de lectures, nous sommes noyés ! Comment s'y retrouver ? Ordonnance pour les appareillages, dossier Handicap, diverses ordonnances... HANDICAP… Mot terrible ! Insupportable ! Je regarde Vincent jouer et vivre, heureux et souriant, ce mot ne lui va pas du tout, ce n'est pas vrai, il se débrouille, il est intelligent, malin et inventif, je refuse qu'on lui colle un H de Handicap.

Vincent va avoir 3 ans en octobre, il doit donc rentrer à l'école, mais où ? A cette époque de l'année, seule possibilité, l'école du quartier. Encore des rendez-vous pour avoir accès à ce choix qui nous est imposé par la date. Là, un médecin scolaire qui nous explique qu'appareillage et cantine sont incompatibles, nous apprendrons, bien plus tard, que c'est inexact mais nous débarquons dans cet univers alors on peut nous raconter n'importe quoi et nous acquiesçons ! Ce nouveau monde est celui d'un combat permanent. Cette mauvaise information doit certainement correspondre à une ignorance de ce médecin scolaire, mais il faudra une bataille pour cela aussi, il a fallu apporter la preuve que Vincent peut aller à la cantine !

Nous sommes entrés dans un tourbillon. Nos vies se sont remplies de larmes de colère face aux manques d'accessibilité pour la scolarité, pour les activités périscolaires, pour la culture, pour les loisirs de notre petit prince. Ils ont été nombreux les gros moments de déprime, parce que personne n'entendait notre désespoir, parce que pas d'aide pour apprendre la LSF rapidement et accompagner notre enfant dans l'entrée dans une langue, parce qu'il fallait pousser des murs qui semblaient infranchissables pour ses droits, parce qu'il fallait " gravir des Everest en tong" pour tout !

Depuis 12 ans, nos vies ont été rythmées par ces annonces, froides, violentes rarement bienveillantes. L'annonce d'une mauvaise nouvelle n'est

certainement jamais facile mais y mettre de la bienveillance permet aux personnes d'avancer et de ne pas garder une blessure collatérale à vie comme ce fut le cas pour nous depuis que nous avons rencontré cette cardiologue de la place de la Nation ! Et que dire de ce médecin de la PMI de Cap Santé à Montreuil, qui suivait Vincent depuis ses tous premiers mois et qui n'avait rien vu. Elle se moquait de mes doutes sur l'audition de Vincent et elle est passée à côté de la coarctation, de l'absence de pouls fémoral. Pour elle, comme pour l'éminent ORL de Trousseau, pas d'annonce, tout va bien, mais à ne pas regarder où ils le devaient, nous avons frôlé la catastrophe définitive pour l'une et avons accumulé les retards dans la prise en charge !

Notre quotidien c'est résistance ! Dès l'annonce de la surdité ou presque nous avons été soumis aux pressions multiples. Une opposition brutale, souvent :

– Celle des médecins ORL qui avait une vision de notre enfant: celle d'une oreille cassée à réparer à tout prix. Ces médecins qui oublient qu'un enfant Sourd n'est pas malade, il est juste Sourd et il l'est depuis qu'il est né, donc rien ne lui manque. Ceux-là veulent nous vendre leur super appareillage, interne, ils me font plus penser à des commerciaux qu'à des médecins. À une maman qui répondait que son époux était contre l'implant cochléaire pour son fils, j'ai tout de même entendu un médecin répondre : « faites-le implanter, votre mari on s'en fiche, il s'y fera » !

– Celle de l'entourage: il faut le réparer, il faut qu'il parle, il faut qu'il entende, bref, il ne faut pas qu'il soit Sourd.

Mais si l'opposition peut être brutale, ce n'est pas le plus difficile à vivre, une bonne colère et tout est balayé. Ce médecin qui insiste pour que Vincent soit implanté, désagréable mais facile à contrer. Ces responsables de l'éducation nationale qui refusent d'accepter que la LSF soit la langue d'apprentissage des enfants, très énervant mais on peut combattre. Non, ce qui est compliqué et difficile à vivre ce sont ces petits rien du quotidien !"

On pourrait penser, "Bien, c'est leur choix, respectons-le", mais non, cette société a fabriqué des codes et des normes qui ont modelé l'opinion publique et nos choix y dérogent ! Au quotidien, l'opposition insidieuse pèse sur nos vies. Là, dans un bus, cette dame qui voit que je signe avec Vincent sans lui parler et qui pense utile de me donner très gentiment des leçons d'éducation… Là ces gens, partout, qui n'ont qu'une question en bouche, "mais, il parlera quand" ? Ou "ah il émet des sons avec sa gorge, rassurez-vous, vous verrez, un jour il parlera !", car pour eux je dois nécessairement être inquiète et attendre fébrilement le jour où Vincent prononcera sa première phrase…

C'est comme une balance, sur un plateau il y a Vincent, son développement, son épanouissement, sa manière de grandir, ses curiosités, ses découvertes, un quotidien des plus normal, et beaucoup d'amour autour. Sur l'autre plateau de la balance il y a toutes ces petites blessures, tous ces regards qui ne comprennent pas et n'acceptent pas ou mal ce qui est différent, hors de la norme de ce qu'il est bon de penser ! C'est comme entrer en résistance,

lutter contre le vent, contre un courant qui assimile les Sourds à des êtres malades, incompétents et voudrait que nous implantions Vincent pour qu'il parle absolument, comme seul salut réel !

Et donc je peux affirmer tranquillement : Oui mon fils est Sourd, oui je refuse qu'il soit un ersatz d'entendant, non, je n'ai pas besoin qu'il soit la copie conforme de ce que je suis. Il est Sourd, et alors… Et moi je suis "son", et alors… Vincent et moi nous ne pouvons partager l'émotion que peut me donner une simple note et je ne peux sans doute pas partager ce qui lui procure des sensations intenses. »

Mère entendante d'un enfant sourd

VIII. Notions de discrimination

1. Discrimination

Il est souvent difficile de reconnaître ou de prouver les discriminations dans l'éducation des enfants Sourds en raison de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu. Cette difficulté peut être attribuée à la complexité des éléments impliqués, au manque de sensibilisation, à la sous-déclaration des incidents, à l'absence de données fiables et de statistiques précises, à la subjectivité inhérente aux preuves disponibles, ainsi qu'à l'institutionnalisation de certaines formes de discrimination. Il convient de souligner que ces discriminations ne sont pas nécessairement dues à des négligences humaines délibérées, mais plutôt à un ensemble de causes, notamment des préjugés inconscients et des politiques inadaptées. Dans cette logique, le Défenseur des droits ne reçoit que rarement des plaintes à ce sujet.

En reprenant les travaux portant sur les diagnostics et les préconisations concernant les entendants et les Sourds dans le monde du travail[123], nous avons souligné la notion de négligence humaine, mieux définie dans la majorité des cas, car elle désigne les erreurs, omissions ou manque d'attention de la part des individus. Cette négligence est souvent le résultat de comportements ou d'actes involontaires qui entraînent des conséquences préjudiciables.

« Selon les lois actuelles, la notion de discrimination ne correspond pas à la situation d'oppression des salariés Sourds. Il existe une loi sur le harcèlement moral. En revanche, il n'existe aucune loi sur la négligence, qui correspond pourtant largement aux problèmes rencontrés par les (…) Sourds. Quelques pays européens ont une loi sur ce sujet alors qu'en France, seuls les travaux du Sénat et de la Direction générale de l'action sociale (DGAS) évoquent cette notion. La négligence, qui se définit par le défaut de subvenir aux besoins psychiques, psychologiques, affectifs ou spirituels d'une personne, peut être passive, comme dans le cas d'une non-intervention par manque de connaissance, ou active, ce qui survient plus rarement, comme dans le cas d'un refus d'assistance.[124] »

[123] FNSF, « Les Sourds et les entendants au travail - Diagnostic et préconisations », 2016, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.
[124] FNSF, « Les Sourds et les entendants au travail - Diagnostic et préconisations » page 37, 2016, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.

Cependant, en ce qui concerne l'éducation des enfants Sourds et la langue des signes, la position de la FNSF est très claire :

> *« Cette éducation inclusive qui prend en compte les besoins de chaque enfant Sourd doit être la norme et l'objectif principal de tous les cadres éducatifs. La Convention stipule " qu'afin d'assurer l'égalité et la non-discrimination pour les enfants Sourds dans les milieux éducatifs, ils doivent être fournis avec des environnements d'apprentissage de la langue des signes avec leurs pairs Sourds et des modèles pour adultes Sourds. Le manque de maîtrise des compétences en langue des signes des enseignants des enfants Sourds et les milieux scolaires inaccessibles excluent les enfants Sourds et sont donc considérées comme discriminatoires.*[125] »

La reconnaissance et la lutte contre la discrimination exigent un engagement en faveur de la sensibilisation, l'adoption de politiques éducatives inclusives, la mise en œuvre de formations professionnelles, la collecte rigoureuse de données précises, ainsi que la création d'un environnement valorisant la diversité et l'équité pour garantir une éducation de qualité pour tous les enfants Sourds.

2. Discrimination intersectionnelle

Les discriminations intersectionnelles désignent les multiples formes de discrimination auxquelles une personne peut être confrontée en raison des différentes dimensions fondant sa propre identité, telles que l'origine, la couleur de peau, le genre, la classe sociale, la sexualité, la religion, entre autres. Lorsqu'on examine ce concept dans le contexte des enfants Sourds, il est important de reconnaître que ces enfants peuvent faire face à des discriminations qui résultent de la combinaison et donc de l'intersection de leur identité Sourde avec d'autres facettes de leur identité personnelle.

Il est essentiel d'identifier ces intersections pour mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les enfants ainsi que les professionnels Sourds, et pour élaborer des approches éducatives et sociales intégrant pleinement leur identité. Combattre les discriminations intersectionnelles requiert une approche inclusive et globale, prenant en considération les diverses dimensions de l'identité des Sourds.

3. Discrimination systémique

De nombreuses personnes nient fréquemment l'existence de la discrimination parce qu'elles en ignorent les manifestations, percevant ainsi le cours des événements comme normal. La discrimination systémique, également appelée discrimination institutionnelle, fait référence à un ensemble de politiques, de pratiques, de normes ou de comportements institutionnalisés qui génèrent, délibérément ou non, des inégalités et des injustices à l'encontre de certaines personnes ou groupes, même si elles ne sont pas nécessairement le fait d'acteurs particuliers. La prise de conscience de cette discrimination et de ses effets peut s'avérer complexe, car de nombreuses personnes peuvent en ignorer l'existence ou sous-estimer son impact. Il est naturel pour chacun d'appréhender son environnement à travers le prisme de ses expériences personnelles, ce qui peut mener à une méconnaissance des expériences vécues par d'autres groupes.

[125] FNSF, « Prise de position - Éducation », ratifiée par l'Assemblée générale en 2017, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.

L'audisme est un terme qui décrit la discrimination systémique, les préjugés et les stéréotypes dirigés contre les personnes Sourdes. À l'instar d'autres formes d'oppression, telles que le racisme, le sexisme ou l'homophobie, l'audisme repose sur des attitudes négatives envers un groupe de personnes en raison d'une caractéristique spécifique, en l'occurrence, la surdité (*deafness*).

> *« Vous estimez qu'il n'y a pas de discrimination parce qu'il n'y a pas de volonté de nuire, tandis que je maintiens qu'il y a des comportements discriminants qui, de fait, m'excluent, m'isolent, me dévalorisent…*[126] *»*
>
> X., homme sourd

L'éducation des enfants Sourds peut être affectée par diverses formes de discrimination systémique et son mécanisme qui créent des obstacles à une éducation de qualité et à des opportunités équitables. Lorsque les systèmes éducatifs ne reconnaissent pas la langue des signes comme une langue légitime d'enseignement et de communication, les enfants Sourds se voient privés de la possibilité de développer pleinement leurs compétences linguistiques et cognitives. La pression exercée pour qu'ils apprennent à communiquer exclusivement par voie orale, au détriment de l'utilisation de la langue des signes, constitue un exemple de discrimination systémique, car elle leur refuse l'accès à une langue naturelle essentielle qui favorise une communication efficace. L'absence de la qualité de la formation des enseignants peut entraîner des lacunes dans leur prestation éducative, renforçant ainsi cette discrimination. Par ailleurs, dans le chapitre concernant le projet des élèves, l'application d'évaluations standardisées, qui ne tiennent pas compte des besoins et compétences spécifiques des élèves Sourds, conduit souvent à des évaluations injustes et inexactes de leurs capacités. Enfin, l'absence de professionnels Sourds visibles dans le domaine de l'éducation peut limiter les opportunités pour les nouveaux arrivants d'avoir des modèles et des mentors, ce qui constitue une autre manifestation de la discrimination systémique.



Figure 3 : La discrimination systémique (ou discrimination institutionnelle) fait référence à un ensemble de mécanismes de discrimination qui sont intégrés dans les structures, les politiques et les pratiques d'une société ou d'une institution.

[126] Témoignage anonyme #MetooSourd d'un enseignant Sourd CAPEJS envoyé au directeur, avec copie à la FNSF.

Dans cette illustration, nous allons ensemble faire la synthèse sur la discrimination systémique (ou discrimination institutionnelle) qui fait référence à un ensemble de mécanismes de discrimination, intégrés dans les structures, les politiques et les pratiques d'une société ou d'une institution.

Le premier maillon de ce dispositif débute par l'information et la sensibilisation. Comme nous l'avons vu dans plusieurs chapitres, notamment le projet des élèves et les institutions, il apparaît fréquemment que les informations sont déformées, certains aspects étant survalorisés, tandis que d'autres sont minimisés. Dans les médias et sur les sites internet, une carence en informations concernant les classes bilingues est manifeste. À titre d'exemple, certains enseignants référents de MPDH, invoquant le motif qu'ils ne sont pas concernés, omettent parfois de transmettre des informations sur ces classes, considérant que cela relève des rectorats. Par ailleurs, certains établissements préfèrent employer un terme comme les « malentendants » plutôt que « Sourd ». Visiblement il n'existe pas de véritable promotion de la langue des signes dans l'éducation, comme le préconise la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en particulier l'article 24 sur l'éducation.

Le second chaînon de ce mécanisme de discrimination révèle une préoccupation majeure concernant la participation des personnes Sourdes dans les processus décisionnels, au sein de diverses institutions, y compris les instituts des jeunes Sourds ou les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). À travers les différents chapitres, il apparaît qu'un pourcentage très faible de professionnels Sourds est impliqué dans l'éducation des Sourds, et leur accès à des postes à responsabilité est quasiment inexistant. Ceci est souvent justifié par l'argument que les Sourds manqueraient de compétences, en particulier en ce qui concerne la maîtrise de la langue française. Toutefois, une célèbre citation d'I. King Jordan, le premier président Sourd de l'université Gallaudet, «*Les personnes Sourdes peuvent tout faire, sauf entendre*[127] », prononcée en 1988, rappelle que la plupart des Sourds sont tout à fait capables d'assumer des responsabilités, et que la compétence ne repose pas exclusivement sur la maîtrise de la langue française écrite. Plusieurs chapitres démontrent que l'implication des professionnels Sourds contribue à renforcer l'écosystème de l'éducation des enfants Sourds, tout en leur offrant des opportunités d'avenir. De plus, l'accessibilité demeure un enjeu important, notamment en ce qui concerne la disponibilité d'interprètes en langue des signes ou de codeurs pour les enfants, les étudiants et les professionnels Sourds, bien que le financement constitue souvent un obstacle majeur.

S'agissant ensuite de politique éducative, la discrimination systémique est renforcée par les politiques publiques de santé, notamment en exigeant que toutes les personnes occupant des postes de responsabilité, telles que les cadres soient formées au médico-social dans les différentes structures, y compris l'éducation précoce. Cela exclut de facto les personnes Sourdes qui ne souhaitent pas s'orienter vers le médico-social, mais qui aspirent à une carrière dans l'éducation. La quasi-absence de personnes Sourdes au sein des conseils d'administrations des instituts pour jeunes Sourds rappelle la problématique de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administrations des entreprises. Il est nécessaire de faire évoluer les politiques vers une plus grande égalité.

[127] Ken Adelman, « Gallaudet University Interview with former president I. King Jordan », Washingtonian, 1er mars 2006, consulté en 2015.

Les avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ou de sa commission éducation sont insuffisamment entendus par les pouvoirs publics. Certains qualifient le CNCPH de simple chambre d'enregistrement, sans pouvoir réel.

L'organisation de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ainsi que celle des inspecteurs pédagogiques et techniques des établissements pour jeunes Sourds suscite des inquiétudes. Historiquement, ces instances ont privilégié l'approche orale et l'apprentissage de la langue parlée pour les enfants Sourds, en partie parce que la majorité des parents d'enfants Sourds sont entendants.

Cependant, il est crucial de reconnaître que la langue des signes joue un rôle essentiel dans le développement des enfants Sourds. Elle offre un mode de communication naturel qui favorise leur développement linguistique et leur épanouissement. Pourtant, ces instances considèrent souvent que l'échec scolaire est dû à la langue des signes qu'ils jugent incompatible avec l'apprentissage de la langue française. Alors qu'en réalité, ces instances ne maîtrisent ni la langue des signes ni les approches pédagogiques bilingues. On peut dire que les pouvoirs publics perpétuent le système milanais[128], soit les directives du Congrès de Milan qui a eu lieu en 1880, partageant ainsi les mêmes préjugés que ceux qui ont conduit à cette exclusion.

Il est primordial que cette approche soit réévaluée pour garantir que la langue des signes soit une priorité, permettant ainsi un développement complet et équilibré pour tous les enfants Sourds. Visiblement, un déni linguistique persiste, contribuant à la discrimination systémique.

Dans le domaine professionnel concernant les Sourds et les entendants, la politique éducative subit fréquemment l'influence des orientations du ministère de la Santé, ce qui explique que les formations soient aujourd'hui largement dominées par les aspects médicaux. Le volume horaire consacré aux méthodes pédagogiques, telles que les approches bilingues restent faibles, par rapport aux autres institutions dans le monde, notamment l'université Gallaudet. Lors des évaluations pratiques, les inspecteurs tendent à pénaliser les candidats Sourds, les empêchant ainsi d'accéder aux carrières enseignantes sous diverses prétextes, notamment l'exigence d'une maîtrise de la langue française « parfaite », alors même que des entendants réussissent leurs examens malgré une connaissance imparfaite de la langue des signes. Il est par ailleurs indéniable que le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) en France met l'accent sur les compétences traditionnelles dans l'enseignement primaire. Cependant, les compétences requises pour enseigner aux élèves Sourds, telles que les pédagogies bilingues, ne sont pas toujours suffisamment reconnues, ce qui peut entraver la réussite des candidats Sourds aux concours. Une réflexion et une sensibilisation accrues sont nécessaires pour une évaluation véritablement équitable et inclusive des enseignants potentiels, prenant en compte les besoins spécifiques des élèves Sourds. L'absence de formations de qualité, l'absence de « Deaf studies » et l'absence de formations en langue des signes conduisent inexorablement à une dégradation des conditions de travail et à des attitudes inappropriées de la part des professionnels, ouvrant la porte à diverses formes de maltraitances et de violences. Cela compromet l'écosystème éducatif des enfants Sourds.

[128] Le système milanais, issu du Congrès de Milan de 1880, repose sur une philosophie éducative fondée sur l'oralisme, c'est-à-dire l'exclusion de la langue des signes au profit de la parole et de la lecture labiale. Les partisans de ce système considéraient que l'usage de la langue parlée favoriserait l'intégration des Sourds dans la société majoritairement entendante. Ce système a conduit à une marginalisation des Sourds, limitant leur accès à une éducation efficace.

À la suite du maillon concernant la formation et les conditions de travail des professionnels, c'est l'absence de développement de ressources, notamment bilingues, qui pose problème. L'épuisement ou l'absence de motivation des professionnels contribue à ralentir ce développement. De plus, il n'existe pas de véritable coordination au niveau national pour étendre ces ressources. Actuellement, l'INSEI commence à s'investir en recrutant temporairement une professionnelle Sourde pour le développement de ressources. L'insuffisance d'investissement dans les ressources bilingues pour les enfants Sourds, sous couvert de leur faible nombre, constitue une forme de discrimination. Conformément à la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, les pouvoirs publics ont l'obligation de fournir des ressources adéquates pour garantir l'égalité des chances et l'inclusion de tous, quel que soit le nombre de personnes concernées.

L'information et la sensibilisation, les politiques éducatives, ainsi que la formation des professionnels jouent un rôle déterminant dans les décisions prises par les parents d'enfants Sourds lors de l'élaboration du projet éducatif de leurs enfants. L'accès à des informations complètes et objectives, la connaissance des différentes options éducatives, ainsi que la disponibilité de professionnels formés sont des éléments clés pour éclairer leurs prises de décision concernant l'avenir de leurs enfants Sourds. Il est courant que nombre de professionnels recommandent une approche oraliste pour les enfants Sourds, en minimisant l'importance de la langue des signes. Or, cette perspective comporte des risques importants, comme le retard ou la privation linguistiques en cas d'échec de ce pari d'acquisition de la langue orale. Chaque enfant Sourd a le droit d'accéder à une langue naturelle pour un développement linguistique sain, ce qui renforce l'importance de l'approche bilingue pour garantir des opportunités éducatives équitables. En effet, la relation entre la famille et l'enfant Sourd revêt une importance cruciale pour son développement et son bien-être. Une communication ouverte, un soutien affectif, et un environnement favorable à l'apprentissage sont essentiels pour aider un enfant Sourd à s'épanouir. L'absence de soutien et d'accompagnement, notamment en matière de communication, peut poser de nombreux défis ayant un impact durable sur la vie de l'enfant. Il est essentiel de fournir aux familles les ressources nécessaires, avec l'implication active des professionnels Sourds. À ce jour, les parents d'enfants Sourds, notamment en bas âge, disposent de très peu de ressources pour être sensibilisés à la communication visuelle. Les structures d'accompagnement telles que les CAMSP ou les SESSAD proposent rarement ce type de soutien, en grande partie parce qu'elles ne comptent que très peu de professionnels maîtrisant la langue des signes française (LSF).

Au stade de l'éducation précoce, plusieurs obstacles persistent en France, entravant l'inclusion des personnes Sourdes dans les métiers liés à l'éducation. L'absence notable de professionnels Sourds au sein de structures comme les CAMSP et les SESSAD est particulièrement préoccupante, principalement en raison de divers facteurs tels que la prédominance des considérations médicales, le manque de formations spécialisées, des conditions de travail difficiles et des préjugés tenaces envers les Sourds. Des études scientifiques mettent également en lumière un autre aspect inquiétant : la rareté des interactions entre les parents entendants d'enfants Sourds et les adultes Sourds, perpétuant ainsi un cycle de discrimination systémique. Pour instaurer une éducation véritablement équitable, nous devons nous attaquer à ces défis et promouvoir une plus grande diversité dans le domaine de l'éducation précoce.

Au bout de cette chaîne, les enfants Sourds se trouvent confrontés à des conditions

éducatives souvent inadaptées. La discrimination systémique rend les professionnels de l'éducation insensibles aux enjeux de la participation des professionnels Sourds et de la langue des signes. Bien que nombreux soient les professionnels formés en langue des signes, beaucoup l'ont apprise par leurs propres élèves. Les enseignants non formés à la langue des signes peuvent ne pas maîtriser la structure grammaticale et les nuances linguistiques essentielles. Ce qui peut entraîner des problèmes de compréhension, des erreurs de syntaxe et une communication moins fluide, compromettant ainsi l'apprentissage des élèves Sourds. Ces derniers doivent bénéficier d'un enseignement de la langue des signes dispensé par des professionnels qualifiés, afin de développer des compétences linguistiques solides. L'apprentissage de la langue des signes pour les enseignants auprès des élèves peut retarder leur acquisition de compétences linguistiques essentielles et retarder leur accès à une éducation bilingue complète, qui repose sur une maîtrise solide de la langue des signes. Fardeau inapproprié, les enfants Sourds ne devraient naturellement pas avoir à « enseigner » la langue des signes à leurs professeurs.

Les divisions notables au sein des équipes éducatives, souvent marquées entre membres entendants et Sourds, trouvent fréquemment leur origine dans le manque de compétences en études sur la culture et la communauté Sourdes (Deaf Studies). L'intégration de ces compétences peut jouer un rôle clé dans la réduction des barrières, favoriser une meilleure compréhension mutuelle, et améliorer l'efficacité de services adaptés aux besoins des étudiants Sourds. Par ailleurs, les contributions et points de vue des professionnels Sourds sont bien souvent négligés en raison de leur nombre restreint et des préjugés persistants, notamment en ce qui concerne la langue des signes. C'est pourquoi promouvoir l'inclusion et valoriser leur contribution pour améliorer l'éducation des enfants Sourds est essentiel.

Enfin, le manque d'opportunités, les obstacles à l'éducation supérieure et la sous-représentation des personnes Sourdes dans la recherche, peuvent être interprétés comme des manifestations de discriminations systémiques. Celle-ci se caractérise par des modèles d'injustices intégrés dans les structures et processus sociétaux, souvent de manière implicite. Dans ce contexte, les obstacles et inégalités auxquels sont confrontées les personnes Sourdes semblent enracinés dans les systèmes éducatifs et de recherche, ce qui nécessite des efforts systématiques pour les éliminer et promouvoir l'équité et l'inclusion.

Ces formes de discrimination systémique soulignent la nécessité d'adopter des approches éducatives inclusives, de reconnaître la langue des signes en tant que ressource précieuse et de garantir que les enfants Sourds bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité. En raison de sa nature structurelle, la discrimination systémique s'avère difficile à éliminer et exige des transformations profondes au niveau institutionnel et culturel. La prise de conscience et la reconnaissance de cette discrimination constituent des étapes cruciales pour promouvoir l'équité et l'inclusion. Cela implique une prise de conscience des injustices, une compréhension de leur impact et une reconnaissance des expériences vécues par d'autres groupes. Cette prise de conscience est fondamentale pour créer un environnement éducatif respectueux de la diversité des besoins et des identités des enfants Sourds.

Le mécanisme de discrimination, en particulier la discrimination systémique, a des conséquences profondes et incalculables sur l'éducation et le bien-être des enfants Sourds. Ces répercussions, souvent insidieuses, compromettent leur épanouissement et

les opportunités qui leur sont offertes. Malgré l'évolution des mentalités, de nombreux professionnels de l'éducation persistent à croire que l'utilisation de la langue des signes réduit les opportunités d'intégration sociale.

Pour favoriser la prise de conscience et la lutte contre la discrimination systémique, il est essentiel de :

– Sensibiliser et éduquer chacun sur son existence et ses effets.

– Encourager l'écoute active des expériences et des perspectives de ceux qui l'ont subie.

– Encourager une réflexion critique sur ses propres croyances et favoriser une ouverture à la diversité d'expériences en contexte bilingue et biculturel.

– Favoriser un dialogue ouvert et respectueux pour permettre le partage et l'apprentissage mutuel.

– Encourager la recherche d'informations pour mieux la comprendre ainsi que ses manifestations.

– S'engager activement en faveur de l'inclusion et de l'équité dans tous les domaines de la vie, en vue de créer un environnement plus juste pour tous.

Un exemple notable se trouve au Learning Center For The Deaf (TLC), situé près de Boston aux États-Unis, où les conflits entre professionnels entendants et Sourds ont été progressivement résolus grâce à l'engagement de Marie Jean Philip dans la lutte contre les discriminations systémiques, dans le cadre des travaux « Bilingual-Bicultural Mouvement »[129] (du mouvement bilingue-biculturel). Cette démarche a rehaussé la réputation de l'école en améliorant la qualité de l'éducation dispensée aux enfants Sourds.

Il est encourageant de constater qu'aujourd'hui, de nombreux professionnels Sourds et une partie des professionnels entendants, ainsi que les associations dévouées, travaillent sans relâche pour préserver l'épanouissement, le bien-être, et l'éducation des enfants Sourds. Leur engagement à reconnaître les besoins des enfants Sourds et à promouvoir une éducation bilingue est essentiel pour lutter contre la discrimination et les préjugés systémiques qui peuvent entraver le développement de ces enfants. Grâce à ces efforts, on peut espérer que les enfants Sourds auront accès à une éducation de qualité, à des opportunités d'épanouissement personnel, et à une pleine intégration dans la société. C'est un pas important vers l'élimination de ces obstacles et l'établissement d'une éducation véritablement égalitaire pour tous.

Les résultats du Baromètre santé Sourds et malentendants (BSSM) 2011/2012 réalisé par l'INPES sont inquiétants et soulignent en partie la responsabilité de l'éducation dans cette situation. Nous devons sensibiliser davantage à ces enjeux, promouvoir l'éducation bilingue, et mettre en place des mesures visant à éliminer la discrimination systémique. Cela permettrait d'offrir aux enfants Sourds les mêmes chances d'épanouissement et de succès qu'à leurs pairs entendants, en reconnaissant la richesse de la diversité linguistique et culturelle.

[129] « Bilingual-bicultural movement at the Learning centre for the Deaf », documentation en American Sign Language, consulté en 2025 ; The learning center for the Deaf, « Tribute to Marie Jean Philip ».

IX. Causes et facteurs sous-jacents

Le maître de conférences en histoire, Yann Cantin, Sourd, parle de sa propre expérience :

> *« Personnellement, je n'ai pas vécu de telles situations terribles, non, j'ai eu de la chance grâce à mes parents Sourds qui m'ont guidé, conseillé à faire attention à telle ou telle chose, de ne pas laisser le flanc, de prendre garde etc… Tout ceci signifie qu'il n'y a pas d'épanouissement, de cheminement un peu insouciant. Non, il fallait toujours prendre garde pour éviter d'être puni, et donc d'en échapper.*[130] *»*

1. Stigmatisation et préjugés

Les stigmatisations et les préjugés sur l'éducation des enfants Sourds sont des problèmes persistants, exerçant une influence considérable sur leur vie et celle de leurs familles. En voici une synthèse associée à leur éducation :

1.1. Stigmatisation et préjugés, handicap

La perception de la surdité comme un handicap : Beaucoup de gens considèrent la surdité comme un handicap grave, ce qui peut entraîner des préjugés et des stigmatisations envers les enfants Sourds. Cela peut affecter leur estime de soi et leur accès à une éducation de qualité.

La pitié : Certaines personnes éprouvent de la pitié envers les enfants Sourds, pouvant être perçue comme infantilisante et dévalorisante. Les enfants ont besoin d'encouragement et de soutien, et non pas de pitié.

Les implants cochléaires résolvent tous les problèmes : Bien que les implants cochléaires puissent améliorer l'audition des enfants Sourds, ils ne sont pas une solution miracle. Ces enfants ont besoin de soutien linguistique et éducatif approprié en complément de la technologie auditive.

1.2. Stigmatisation et préjugés, langue des signes

La croyance que la langue des signes entrave l'apprentissage de la langue parlée : Certains parents et éducateurs pensent à tort que l'acquisition de la langue des signes peut interférer avec le développement de la langue orale chez les enfants Sourds. En réalité, la langue des signes peut servir de pont vers la langue parlée et favoriser la communication.

L'idée que la langue des signes est limitée : Certaines personnes pensent que la langue des signes est une forme de communication rudimentaire ou limitée en comparaison avec la langue orale. Pourtant, la langue des signes constitue un système linguistique à part entière, doté d'une grammaire et d'un vocabulaire riches et sophistiqués. Certains la considèrent comme une option de dernier recours, à n'utiliser que si l'enfant ne peut pas apprendre à parler. Cette approche retarde souvent le développement de compétences de communication chez l'enfant Sourd.

[130] Page Facebook de Yann Cantin, 9 avril 2021.

La sous-estimation des compétences linguistiques : Certains préjugés laissent penser que les enfants Sourds seraient incapables de maîtriser des compétences linguistiques complexes à travers l'utilisation de la langue des signes. Cette perception peut entraîner une éducation de moindre qualité et des opportunités limitées.

La stigmatisation sociale : Les préjugés sur la langue des signes peuvent conduire à la stigmatisation sociale des enfants Sourds qui l'utilisent. En effet, certains estiment que la communication gestuelle est inappropriée ou peu pratique, ce qui peut entraîner l'isolement social de l'enfant.

L'insistance sur la communication orale : De nombreuses personnes estiment que la communication orale constitue la seule méthode acceptable pour les enfants Sourds, ce qui peut conduire à la stigmatisation de la langue des signes et exercer une pression pour que ces enfants parlent et entendent. Une telle perspective peut occulter les besoins individuels de chaque enfant. François Grosjean plaide, quant à lui, pour le droit de l'enfant Sourd à grandir bilingue.[131]

1.3. Audisme

Les stéréotypes négatifs concernant les personnes Sourdes, tels que l'idée qu'elles seraient dépendantes, moins intelligentes ou moins compétentes, illustrent l'audisme et peuvent avoir un impact profond sur leur vie quotidienne et leurs opportunités.

L'idée que la surdité équivaut à une incapacité d'apprentissage : Un préjugé répandu est de supposer que les enfants Sourds ne peuvent apprendre aussi bien que leurs pairs entendants. Cette perception conduit à des attentes pédagogiques plus faibles et à des opportunités d'apprentissage limitées. Certains pensent à tort que les enfants Sourds possèdent des capacités intellectuelles limitées. Cette erreur de jugement sous-estime leurs compétences cognitives, alors qu'ils ont le potentiel pour réussir dans divers domaines scolaires et professionnels lorsqu'ils ont accès à une éducation de qualité.

Le manque de compréhension de la diversité des besoins des enfants Sourds : Chaque enfant Sourd est unique, avec des besoins d'éducation différents. Les stigmatisations et les préjugés découlent souvent du manque de compréhension de cette diversité, ce qui peut entraîner des décisions inappropriées en matière d'éducation.

Les enseignants ne peuvent pas enseigner aux enfants Sourds : Certains éducateurs peuvent penser qu'ils ne sont pas qualifiés pour enseigner aux enfants Sourds, mais avec la formation appropriée et les ressources nécessaires, de nombreux enseignants peuvent offrir une éducation de qualité à ces enfants.

Dans une interview accordée en 2007 à des étudiants de Sciences Po Paris, Dr. Benoît Drion, médecin hospitalier qui pratique la LSF, explique combien la volonté de réduire la déficience auditive peut paradoxalement aggraver le handicap. La vision mythique de l'éradication de la surdité, encouragée par les nouvelles technologies, engendre un conditionnement des enfants Sourds. En occultant leurs différences, leur réalité sociale et culturelle, l'entourage (médecins, professionnels de la surdité, parents…) les conduites à adopter un comportement d'entendants, en apparence, avec des répercussions particulièe-

[131] François Grosjean, « Le droit de l'enfant sourd à grandir bilingue », université de Neuchâtel et Gallaudet University, en ligne, consulté en octobre 2025.

rement lourdes à l'âge adulte.[132]

> *« Rien n'est fait, j'ai tous les jours la preuve des injustices commises vis à vis des enfants Sourds dont certains instituts ne sont toujours pas convaincus de l'enseignement de la langue des signes. Injustice aussi vis-à-vis d'adultes Sourds, dans leur milieu familial et professionnel. Si chacun pouvait accepter cette différence et savoir que le seul remède est la communication, cesser de penser que « le Sourd » ne comprend pas, que « le Sourd » ne saura jamais, " le Sourd, toujours lui... ". Pourquoi l'entendant ne peut-il se dire : " Je vais essayer de comprendre, c'est moi qui m'exprime mal "?[133] »*
>
> X., femme sourde, région Rhône-Alpes

2. Barrières linguistiques et communicationnelles

Les barrières linguistiques et communicationnelles dans l'éducation des enfants Sourds peuvent constituer une forme de discrimination systémique. Celle-ci se produit lorsque des politiques, des pratiques ou des attitudes créent des inégalités structurelles envers un groupe particulier, ici en raison de la surdité.

> *« Dans la classe de CE1-CE2 visitée par Médiapart, c'est une petite fille qui traduit en langue des signes notre qualité de « journaliste » à ses camarades. Ni l'éducatrice ni l'enseignant remplaçant (un proche de la directrice) n'en sont capables. Celui-ci explique que ses sept élèves " ont des implants auditifs et oralisent ", c'est aussi pour cette raison qu'il ne porte pas de masque inclusif qui pourrait faciliter la lecture labiale, car, " en 10 minutes, il se couvrirait de buée ". Comme tous les nouveaux et nouvelles recrutées, il a suivi un premier module de formation en LSF d'une semaine en octobre qui lui permet de " maîtriser le b.a.-ba ", dit-il.[134] »*

Lorsque les établissements scolaires ne fournissent pas aux enfants Sourds un accès suffisant à la langue des signes, cela devient une barrière linguistique qui entrave leur apprentissage et leur développement. Cette situation peut également conduire à un retard dans l'acquisition de compétences académiques.

Les barrières linguistiques se manifestent autant lorsque les approches pédagogiques ne sont pas adaptées aux besoins des enfants Sourds, telles que l'absence de pédagogie visuelle ou bilingue, le manque d'accessibilité aux ressources éducatives adaptées, ou encore l'absence d'interprètes qualifiés en langue des signes dans les classes. De plus, l'usage exclusif de méthodes basées sur l'oralisme peut exclure de nombreux enfants qui n'ont pas acquis une audition fonctionnelle malgré les implants cochléaires ou les appareils auditifs.

L'incapacité des professionnels de l'éducation à maîtriser la langue des signes peut en effet accroître le risque de maltraitance envers les enfants Sourds. La communication est un élément fondamental de l'éducation et du bien-être des enfants. Lorsqu'ils ne sont

---

[132] « Interview de Benoît Drion, médecin en LSF à l'hôpital Saint-Philibert à Lomme (59) », Controverses Sciences Po, en ligne, consulté en octobre 2025 : « Il faut différencier la vision médicale et la vision sociale ».

[133] Témoignage #MeTooSourd d'une éducatrice Sourde anonyme, échange avec Pascal Marceau.

[134] Clotilde de Gastines, « Enfants Sourds : un collectif alerte sur la " situation préoccupante " dans un centre spécialisé », Mediapart, 6 février 2022, en ligne, consulté en avril 2025.

pas en mesure de communiquer efficacement avec les enfants Sourds dans leur langue naturelle, à savoir la langue des signes, dans de nombreux cas, cela peut entraîner divers problèmes, y compris des situations de maltraitance. Cette rupture de communication peut également conduire à une détresse psychologique, à l'isolement social des enfants et à une perte de confiance en eux, compromettant ainsi leur développement personnel et éducatif.

3. Absence de compétences

L'absence de compétences et de ressources appropriées dans le domaine de l'éducation des enfants Sourds constitue également une forme de discrimination systémique. Lorsque les éducateurs, les établissements scolaires et les systèmes éducatifs ne sont pas en mesure de répondre aux besoins spécifiques des enfants Sourds, des inégalités systémiques risquent d'être créées.

« Les enseignants ne comprennent pas les difficultés des enfants Sourds.[135] »

L'absence de formation adéquate dans ces domaines compromet la qualité des services éducatifs offerts à ces enfants et peut avoir un impact négatif sur leur développement scolaire et linguistique. En outre, l'intégration des Deaf Studies, études sur la culture et la communauté Sourdes dans la formation des professionnels de l'éducation est essentielle pour garantir une éducation inclusive et équitable. Ces études permettent aux professionnels de l'éducation une compréhension approfondie des perspectives et des besoins des enfants Sourds, ainsi que de la richesse culturelle qui entoure la surdité. Les professionnels formés aux Deaf Studies sont mieux à même de collaborer efficacement avec les parents et de travailler en partenariat avec la communauté Sourde, pour répondre de manière optimale aux besoins des élèves.

4. Silence des enfants Sourds

Le silence des enfants Sourds, ou leur difficulté à communiquer, peut constituer un facteur de risque important de maltraitance. Lorsque ces enfants rencontrent des obstacles de communication, qu'ils soient dus à une maîtrise insuffisante de compétences linguistiques ou à des contraintes environnementales, leur vulnérabilité face à la maltraitance s'en trouve accrue. (Se reporter au début de ce chapitre)

Afin de prévenir leur maltraitance, il est essentiel de mettre en place un environnement où ils se sentent en sécurité pour communiquer et signaler toute forme d'agression. Cela implique la mise à disposition de moyens de communication adaptés à ces enfants, ainsi que la sensibilisation aux indicateurs de maltraitance. L'éducation des adultes, y compris des parents, des enseignants et des professionnels de la santé, sur les besoins spécifiques des enfants Sourds est par ailleurs également cruciale.

[135] Elsa Maudet, « Les enseignants ne comprennent pas les difficultés des enfants Sourds », *Libération*, 8 juillet 2021, en ligne, consulté en octobre 2025.

5. Anti-militantisme et anti-LSF

Certaines institutions refusent d'accueillir des adultes Sourds en raison de préjugés ou de stéréotypes négatifs concernant leur identité Sourde ou leur choix de communication. Ce type de discrimination va à l'encontre des principes fondamentaux d'inclusion, d'égalité et de respect des droits des personnes Sourdes. Plusieurs témoins ont relaté que ces établissements justifient leur refus en considérant les adultes Sourds comme des militants ou d'exemples indésirables lorsqu'ils choisissent de ne pas porter d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires.

> *« Nous étions contents d'être invités tous les deux, car le public était composé d'enfants, et nous aurions pu leur transmettre notre histoire, être des modèles. Cependant, nous avons été refusés après des hésitations. À notre avis, peut-être avons-nous été jugés «trop Sourds». Mais pourquoi «trop Sourds» ? Peut-être à cause de notre identité. Mais le problème est que je (Arnaud) suis depuis longtemps un artiste engagé dans le surdisme, c'est comme ça ! Mais face à des enfants, je ne suis pas extrémiste : je respecte chacun, je donne une image positive, tout comme Julien, qui est un élu de la République et qui renvoie aussi une image et un modèle positifs. C'est une influence positive. Peut-être avons-nous une image de « militants trop engagés », mais cela n'a rien d'étonnant dans un cadre médical. C'est dommage, car tous les deux, nous ne nous focalisons pas sur les appareils ou l'implant. Nous sommes ouverts. Personnellement, nous n'aimons pas les conflits, nous sommes très ouverts. J'ai créé le drapeau dans l'objectif de sensibiliser la société, non pas pour la contrarier, mais pour la sensibiliser de manière positive. Que faisons-nous concrètement ? Nous sommes Sourds et c'est comme ça. Nous ne renierons pas nos convictions, nous refusons de le faire. C'est ainsi.*[136] *»*
>
> Arnaud Balard, homme sourd, 50-60 ans

L'identité Sourde est diverse, chaque personne Sourde peut avoir ses propres préférences en matière de communication, qu'il s'agisse de l'utilisation d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires. Le respect de ces choix individuels est essentiel pour promouvoir une société inclusive et respectueuse de la diversité.

Cela ne concerne pas seulement les établissements. Les parents d'enfants Sourds sont également impliqués, car certains évitent de rencontrer des personnes Sourdes, notamment en raison de l'utilisation de la langue des signes.

6. Management inadéquat

Un management inadéquat peut indéniablement contribuer à la maltraitance institutionnelle au sein d'une organisation ou d'une institution. Cette forme de maltraitance institutionnelle désigne généralement des actes ou des omissions systématiques ou organisationnels qui portent atteinte à la dignité, à la sécurité ou au bien-être des personnes sous la responsabilité de l'institution, par exemple lorsque le message implicite est : « Faites ce que vous voulez, au final, c'est moi qui décide ».

[136] Deux Sourds connus dans la communauté, Arnaud Balard, artiste militant, et Julien Compan, élu municipal, s'expriment dans une vidéo sur la page Facebook d'Arnaud Balard, « Trop Sourd ? », le 17 mai 2021.

L'insuffisance de formation des cadres supérieurs et des dirigeants en Deaf Studies (études sur la culture et la communauté Sourdes) dans le domaine de l'éducation des enfants Sourds peut avoir des conséquences préjudiciables sur la gestion des problématiques liées à la surdité et à l'inclusion des enfants Sourds. L'absence de sensibilisation et de compréhension des enjeux propres à cette communauté peut entraîner des décisions inappropriées, une allocation inefficace des ressources, ainsi que des politiques qui ne répondent pas aux besoins spécifiques des enfants Sourds.

Les difficultés de gestion financière peuvent également exacerber la situation. Une gestion inefficace et opaque des ressources financières risque d'entraîner des répercussions graves sur la qualité de l'éducation et des services fournis aux enfants Sourds.

X. Conséquences de la discrimination

1. Le syndrome de Castberggaard

De nombreuses publications écrites visant la surdité ou les Sourds ont été écrites par les Entendants sans savoir s'il devrait y avoir des limites au contenu publié, afin qu'il ne porte pas atteinte aux Sourds dans un contexte où il est autorisé de les opprimer. S'il n'y a pas de limites face aux discriminations ou à l'audisme, le syndrome de Castberggaard apparaît ; comme si les Sourds avaient subi un lavage de cerveau qui les amènent à croire qu'ils valent moins qu'un Entendant.

Le syndrome de Castberggaard est donc une conséquence de l'oppression dont les personnes Sourdes sont victimes à cause du fait qu'elles n'entendent pas. Mais elles peuvent bien sûr, comme tout le monde, être opprimées sans être traumatisées de façon permanente.

> *« Le syndrome de Castberggaard présente comme une combinaison des syndromes de l'Oncle Tom, de Stockholm et du survivant.*[137] *»*

Le syndrome de l'Oncle Tom chez les Sourds désigne une situation où une personne Sourde adopte des comportements, attitudes ou discours conformes aux attentes de la majorité entendante, souvent au détriment de sa propre communauté Sourde ou de son identité culturelle Sourde. Par exemple, parler sans interprète ou utiliser des appareils auditifs…

> *« Au sein de plusieurs écoles pour les Sourds, des enseignants sont eux-mêmes Sourds. Ils étaient souvent employés pendant des années en tant qu'assistants des professeurs entendants. Dans beaucoup de pays, les Sourds ne deviennent jamais les mentors des étudiants d'une classe, seules les personnes entendantes en ont l'opportunité. (...) En conclusion, il n'est pas étrange de voir que beaucoup de Sourds soit ne finissent pas leurs études, soit ne trouvent pas de travail.*[138] *»*

Il y a beaucoup de choses que les Entendants n'imaginent pas que les Sourds soient capables de faire : professeur, ingénieur, directeur, cadres supérieurs, ou député, etc.

[137] Tomas Kold, *Le syndrome de Castberggaard*, éd. Dowe, 2020, p. 25.
[138] Tomas Kold, *Le syndrome de Castberggaard, éd. Dowe, 2020,* p. 53.

Le syndrome de Stockholm est un phénomène psychologique où une victime développe un attachement émotionnel ou une sympathie envers son agresseur ou oppresseur. Chez les personnes Sourdes, cela peut se manifester dans des contextes où des dynamiques de pouvoir et de contrôle sont présentes. Voici deux exemples adaptés à la réalité des Sourds :

Éducation dans un environnement oraliste strict : Pendant longtemps, les enfants Sourds étaient contraints d'apprendre à parler et à lire sur les lèvres dans des écoles oralistes, où l'usage de la langue des signes était interdit. Ces environnements étaient oppressifs, niant l'identité culturelle et linguistique des élèves Sourds.

Malgré cela, certains individus finissent par défendre ou justifier ces pratiques, développant un sentiment de gratitude envers leurs éducateurs qui leur ont «donné accès» à la langue orale, même si cela s'est fait au détriment de leur épanouissement naturel dans la langue des signes.

Relation avec des proches entendants surprotecteurs : Une personne Sourde peut grandir dans une famille entendante où les parents ou proches la surprotègent ou la limitent (par exemple, en ne lui permettant pas d'être indépendante ou en prenant toutes les décisions à sa place sous prétexte de «protection»). Dans certains cas, la personne Sourde peut développer une forte dépendance émotionnelle et ressentir de la gratitude envers ses proches, justifiant leurs comportements restrictifs, bien qu'ils aient entravé son autonomie et son intégration dans la communauté Sourde.

Ces exemples illustrent comment le syndrome de Stockholm peut apparaître dans des situations de déséquilibre de pouvoir ou de contrôle, spécifiques aux contextes vécus par les Sourds.

Le syndrome du survivant, plus grave, peut aussi s'appliquer dans le contexte de la communauté Sourde, en particulier chez les individus qui ont réussi à surmonter des barrières systémiques ou des discriminations auxquelles d'autres membres de leur communauté continuent de faire face. Voici quelques exemples spécifiques :

Réussite éducative : Une personne Sourde a eu la chance de grandir dans un environnement qui lui a permis d'accéder à une éducation de qualité, comme des écoles bilingues en langue des signes et en langue orale, alors que d'autres membres de sa communauté n'ont pas bénéficié de ces ressources. Cette personne peut ressentir une culpabilité en constatant que ses pairs ont été marginalisés ou n'ont pas pu développer leur plein potentiel.

Réussite sociale et familiale : Une personne Sourde issue d'une famille qui maîtrise la langue des signes et qui le/la soutient pleinement peut se sentir coupable envers des Sourds dont les familles n'ont jamais appris cette langue, les laissant isolés ou incompris.

Discrimination au travail : Une personne Sourde décroche un emploi bien rémunéré dans un environnement inclusif où la langue des signes est valorisée. En parallèle, elle est consciente que d'autres Sourds restent confrontés au chômage, à des préjugés ou à des conditions de travail précaires. Cela peut engendrer un sentiment de malaise ou de devoir injustement sa réussite à des circonstances extérieures.

L'accompagnement est nécessaire pour ces personnes Sourdes, il est important d'avoir

un espace où elles peuvent explorer leurs émotions sans jugement. Les groupes de soutien, le militantisme communautaire ou un suivi psychologique peuvent aider à canaliser cette culpabilité en actions positives et constructives. De plus, reconnaître que chaque individu a des circonstances uniques et que sa réussite peut inspirer d'autres membres de la communauté est essentiel pour apaiser ces sentiments.

2. Impact des comportements préjudiciables envers les enfants Sourds

Les comportements préjudiciables envers les enfants Sourds entraînent des conséquences profondes et durables sur leur développement et leur bien-être. Ils engendrent des obstacles à la communication, des retards dans le développement linguistique, l'isolement social, des problèmes d'apprentissage, ainsi que la stigmatisation, la discrimination. Les conséquences psychologiques peuvent être sévères, entraînant des troubles de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression, le stress, une diminution de l'estime de soi, voire des crises identitaires et culturelles. Ces impacts peuvent éroder durablement la confiance en eux des enfants Sourds et altérer leur perception de leur propre valeur. Certains enfants peuvent même développer une attitude hostile envers les personnes entendantes, perçue comme une forme de racisme à leur égard. Il en résulte souvent une baisse des performances scolaires bien que les enfants Sourds possèdent les capacités intrinsèques pour atteindre un niveau de réussite comparable à ceux de leurs pairs non Sourds.

> *« Le pardon ne vient pas. Je ne peux pardonner que l'on m'ait volé mon enfance et entaché pour toujours ma vie d'adulte. Je suis et serais toujours angoissé devant un texte, une lettre dont le français si complexe m'échappe, et qui me procure ce sentiment d'infériorité que je ne mérite pas et que je rejette ! Si, maintenant, on me méprise moins lorsque je m'exprime en signes, je serai toujours à part, partout où il y aura des entendants non informés.*[139] »
>
> H., homme sourd, 70-80 ans, Nantes

Une enquête nationale, le Baromètre santé Sourds et malentendants (BSSM) de 2011[140] révèle que les indicateurs relatifs à la qualité de vie et à la santé mentale apparaissent globalement très défavorables dans l'échantillon des personnes Sourdes malentendantes (…), par rapport à la population générale[141]. Cependant, ce rapport n'identifie pas clairement les causes de ces souffrances chez les enfants devenus adultes. La communauté des Sourds a demandé la réalisation d'un baromètre spécifique pour les enfants Sourds, une étude qui n'a jamais été menée. Une vérité qui dérange ?

Malgré de bonnes intentions, certains professionnels de l'éducation ou parents peuvent, par inadvertance, adopter des pratiques ou des approches préjudiciables à la qualité de l'éducation des enfants Sourds. Ces dérives peuvent résulter d'une méconnaissance de la culture et de la communauté Sourdes, de stigmatisations, de discriminations, du manque d'adaptations pédagogiques appropriées visuelle et/ou bilingue, ou encore d'une pression de normalisation. Il est essentiel de sensibiliser et de former les professionnels de l'éducation pour garantir une éducation de qualité qui respecte les besoins et

[139] Témoignage écrit #MeTooSourd de Hervé Sublard, ancien élève de l'institut La Persagotière, transmis à la FNSF.
[140] INPES, « Baromètre santé Sourds et malentendants 2011-2012 », 4 novembre 2015.
[141] INPES, « Baromètre santé Sourds et malentendants 2011-2012 », chapitre « Santé mentale et qualité de vie », 4 novembre 2015, p. 824.

la diversité des enfants Sourds.

À l'issue de leur parcours scolaire, un mal-être des enfants Sourds peut se répercuter durablement tout au long de leur existence, contribuant aux inégalités sociales et économiques. S'ils sont constamment exposés à des attitudes négatives, à des comportements préjudiciables et à l'absence de modèles d'adultes Sourds, ils peuvent éprouver des difficultés à se forger une identité positive. Cela pourrait les exposer à des défis majeurs tout au long de leur vie, y compris dans le domaine professionnel, où le taux de chômage est particulièrement élevé.

La communauté des Sourds a toujours été un pilier essentiel dans le soutien et l'accompagnement des jeunes Sourds, notamment après leur sortie des études. Le système milanais[142], qui a prévalu pendant une période et promu l'oralisme exclusif, a souvent conduit à des lacunes éducatives chez les enfants Sourds. Cependant, de nombreux membres de la communauté Sourde ont activement œuvré pour changer cette réalité.

La mise en place d'équipes mixtes, bilingues et biculturelles, dans des centres de formation, tels que le Greta[143], pour offrir des formations aux jeunes Sourds de 16 à 30 ans constitue une réponse importante aux besoins éducatifs spécifiques de cette population. Ces formations visent à aider les jeunes Sourds qui ont rencontré des difficultés scolaires à combler leurs lacunes et se préparer à des perspectives professionnelles. Cela met en lumière les insuffisances du système éducatif actuel en matière d'inclusion et de soutien aux enfants Sourds. Un système éducatif performant devrait idéalement offrir une éducation de qualité à tous les élèves, y compris ceux qui sont Sourds, sans nécessiter de mesures de rattrapage spécifiques. Les formations bilingues et biculturelles sont essentielles car elles reconnaissent l'importance de l'éducation bilingue (langue des signes et langue écrite) pour les enfants Sourds, ainsi que la valeur de la culture Sourde. Elles offrent aux jeunes Sourds la possibilité de développer leurs compétences scolaires et professionnelles tout en préservant leur identité et leur culture.

3. Impact des comportements préjudiciables envers les professionnels Sourds

Les comportements préjudiciables envers les professionnels Sourds et l'éducation des enfants Sourds sont profondément interconnectés. Les professionnels Sourds peuvent faire face à la discrimination professionnelle, aux obstacles à l'emploi, au stress et au manque d'opportunités de développement, ce qui a une incidence sur la qualité de l'éducation pour les enfants Sourds. Ces défis peuvent affecter l'enseignement, l'inclusion, limiter les modèles de rôle positifs, et établir un environnement éducatif non inclusif. Pour favoriser une éducation de qualité, la diversité linguistique et culturelle, l'inclusion doivent être encouragées, et tout en luttant contre la discrimination envers les professionnels Sourds.

Les conditions de travail peuvent être difficiles pour tous les professionnels de l'éducation, qu'ils soient entendants ou Sourds. Cependant, les professionnels Sourds sont toujours confrontés à des défis et à des pressions supplémentaires. Les sociologues

[142] En 1880 est organisé à Milan le «Congrès international sur l'amélioration du sort des Sourds-muets» où sont votées des résolutions affirmant la supériorité de la méthode orale seule (le français articulé et la lecture labiale).
[143] Greta, « Formation pour Sourds » et épisode de la série documentaire *L'œil et la main*, « Aller plus loin », France TV, 2023.

Sophie Dalle-Nazébi et Sylvain Kerbourc'h, ont mis en lumière l'invisibilité du «travail en plus[144]» des salariés Sourds dans les entreprises classiques. Dans le contexte éducatif, cela peut ajouter une surcharge émotionnelle et professionnelle, les professionnels Sourds se sentant responsables de la préservation de l'identité Sourde des enfants Sourds, en particulier face à l'ignorance ou à l'indifférence de certains collègues entendants.

> *« Deux évaluations des RPS (Risques psycho-sociaux») ont pointé la souffrance des professionnels sans qu'une suite adaptée y ait été donnée (autre qu'un coaching complètement déconnecté de la pratique clinique). Une demande émanant du CSE d'une nouvelle évaluation des RPS vient de faire l'objet d'une assignation en justice par la direction.[145] »*

Comme mentionné précédemment dans le cadre de la discussion sur la discrimination systémique, la communication et l'échange d'informations entre les professionnels Sourds et entendants doivent être encouragés. Cette démarche favorise non seulement la sensibilisation et la compréhension mutuelle, mais elle permet également de concevoir des approches éducatives inclusives, tout en contribuant activement à déconstruire les préjugés et à promouvoir un environnement éducatif respectueux de la diversité.

4. Impact des comportements préjudiciables envers les parents des enfants Sourds

Il existe également des comportements préjudiciables aux répercussions significatives envers les parents d'enfants Sourds. Ils peuvent créer des sentiments de culpabilité et de stress, entraver leur capacité à prendre des décisions éclairées sur l'éducation et la communication de leurs enfants, et renforcer les stéréotypes et les préjugés envers la surdité. Pour favoriser leur bien-être, il est essentiel de soutenir leur éducation et leur sensibilisation à la surdité, de promouvoir une communication inclusive, et de respecter leurs choix en matière d'éducation pour leurs enfants.

Cacher la vérité aux parents d'enfants Sourds peut avoir des conséquences graves, pouvant entraîner un manque d'informations, retarder des interventions précoces, provoquer des sentiments de stress, d'anxiété, de trahison, manquer des opportunités pour leurs enfants. Tout cela aura des effets à long terme sur leur développement. Il est essentiel de promouvoir une communication ouverte et transparente pour garantir un soutien approprié et des décisions éclairées concernant les enfants Sourds. Les parents découvrent souvent à l'issue du parcours scolaire le vrai niveau de leur enfant, ce qui peut leur donner un sentiment de trahison. En Australie, il y a une dizaine d'années, des parents ont intenté un procès contre une école pour Sourds[146], dénonçant un manque de transparence. Ils avaient été convaincus par les excellents résultats de leur enfant. Mais en réalité, ceux-ci ne correspondaient pas aux normes standards. Cet événement a déclenché un séisme politique qui a conduit à un renforcement des contrôles dans les établissements médico-sociaux.

---

[144] Sophie Dalle-Nazébi et Sylvain Kerbourc'h, « L'invisibilité du "travail en plus" de salariés sourds », *Terrains et travaux*, n° 23, 2013/2, p. 159-177.

[145] Témoignage professionnel #MeTooSourd anonyme.

[146] Elizabeth Dickson, « Case note. The instruction of students with hearing impairments in Auslan: Hurst and Devlin v Education Queensland », Queensland University of Technology, Brisbane, Australie, en ligne, consulté en avril 2025.

5. Impact de l'écosystème de l'éducation des enfants Sourds

Il est regrettable que l'écosystème de l'éducation des enfants Sourds ne fonctionne pas toujours de manière optimale et que de nombreux défis persistent. Parmi ceux-ci figurent l'accès limité à des ressources adaptées, une sensibilisation insuffisante à la surdité, ainsi que des manifestations de discrimination, stigmatisation et autres obstacles qui entravent le plein développement des enfants Sourds.

Certains d'entre eux aspirent à devenir enseignants pour les générations futures, mais cet objectif demeure complexe à atteindre en raison des nombreux obstacles existants. Pour y parvenir, ils doivent non seulement poursuivre leur éducation, acquérir une expérience pratique, rechercher des programmes de formation spécialisés, mais aussi trouver des mentors, plaider en faveur de l'éducation inclusive et persévérer pour défendre la langue des signes, malgré toutes les difficultés rencontrées.

Mettre en œuvre des réformes éducatives, sensibiliser davantage à la surdité, former les professionnels de l'éducation aux besoins spécifiques des enfants Sourds, promouvoir l'inclusion et l'accès à des ressources adaptées, impliquer les familles et les communautés Sourdes dans le processus éducatif permettra d'améliorer l'écosystème de l'éducation des enfants Sourds.

Il est également essentiel de prendre en compte la parole des enfants Sourds eux-mêmes, ainsi que celle des professionnels Sourds, pour comprendre leurs besoins et leurs expériences et mettre en place des changements significatifs.

XI. Stratégies pour combattre les discriminations, les violences

La situation des enfants Sourds face aux discriminations et aux violences est alarmante et souligne l'urgence d'élaborer différentes stratégies adaptées aux domaines concernés, tels que les abus sexuels, les abus linguistiques, les abus de faiblesse, les abus de pouvoir, l'absence de collaboration, les protocoles décisionnels et la qualité de l'éducation. Il est essentiel de renforcer les collaborations, la confiance, et le respect de chacun, y compris des minorités.

1. Collaborations biculturelles et bilingues, nouveaux défis

Afin d'élaborer des stratégies efficaces pour combattre les discriminations systémiques, la collaboration au sein d'un collectif biculturel et bilingue, reconnaissant la communauté des Sourds, est essentielle. Cette approche permet de :

– bénéficier de la diversité de points de vue culturels et linguistiques,

– renforcer la solidarité entre les groupes touchés par les discriminations,

– faciliter le partage de ressources linguistiques et culturelles,

– favoriser l'éducation du public sur les enjeux spécifiques aux Sourds,

– accroître l'influence politique en plaidant pour la reconnaissance des droits linguistiques et culturels,

– encourager l'apprentissage mutuel entre les communautés,

– renforcer la responsabilité collective,

– valoriser l'égalité linguistique et culturelle.

La participation active de la communauté des Sourds doit garantir que les stratégies élaborées reflètent leurs propres besoins et expériences. Pour cela, une communication ouverte, l'écoute et la compréhension mutuelle entre les différentes communautés sont essentielles pour surmonter les défis potentiels.

> *« Dans les multiples commissions, groupes «d'experts», comités de pilotage, groupes de travail, que ce soit au niveau national, régional, départemental, académique, ministériel ou autre, je suis surpris de constater qu'il n'y a jamais de Sourd présent lorsqu'on parle d'eux et de leurs besoins. A de très rares exceptions près, ceux qui sont censés représenter les Sourds à ces niveaux, qu'ils soient directeurs ou responsables de services pédagogiques ou médico-sociaux, sont toujours des entendants, à l'égo parfois surdimensionné, qui parlent au nom des Sourds. Quand, de manière exceptionnelle, on convie un Sourd à ces réunions, il est régulier que personne n'ait pensé à prévoir l'interprétation des échanges. Ceux qui réfléchissent (?) aux besoins des Sourds, ne pensent même pas, au niveau de leur propre fonctionnement, à ce qu'il faudrait pour inclure les Sourds ! Lorsqu'il m'arrive d'être convié dans ces cénacles de décideurs, je commence toujours par m'en étonner, avant de m'en irriter. Parfois, il m'arrive d'entendre dans ces réunions, certains de ces éminents représentants du monde académique, sanitaire ou médico-social, défendre des points de vue qui me semblent très éloignés de ce dont les jeunes Sourds me disent avoir besoin. C'est désespérant.*[147] »

Les « Deaf allies » (les alliés des Sourds) se révèlent des acteurs essentiels pour combattre efficacement la discrimination et l'injustice systémique. Leur importance réside dans leur capacité à amplifier la parole des personnes Sourdes, en apportant un soutien direct, en sensibilisant le public, en plaidant pour des changements politiques, en renforçant les organisations Sourdes et en favorisant l'apprentissage mutuel. Ensemble, les alliés des Sourds contribuent à la construction d'une société inclusive et égalitaire pour tous, avec la mise en lumière des défis éducatifs et la mise en œuvre pour un changement positif. La reconnaissance de la langue des signes, de ses bénéfices, ainsi que ainsi que de la culture, de l'identité et de la minorité linguistique des Sourds, constitue une étape primordiale pour établir des relations positives et efficaces et pouvoir travailler en collaboration avec la communauté Sourde en tant qu'allié.

L'argument avancé par certains établissements, selon lequel la majorité des enfants sourds (90 à 95 %) ont des parents entendants et que, par conséquent, la communauté Sourde pourrait être considérée comme accessoire ou sans valeur, alimente un débat présenté sous l'angle de la liberté de choix en matière de communication.

Toutefois, la question ne saurait être réduite à une simple alternative communicationnelle. La langue des signes française (LSF) constitue une langue à part entière, reconnue, porteuse d'une culture, d'une histoire et de modes de socialisation spécifiques. Elle ne peut en aucun cas être envisagée comme une « roue de secours » ou comme une solution de dernier recours.

Le fait que la majorité des enfants sourds naissent dans des familles entendantes ne diminue en rien la légitimité ni l'importance de la communauté Sourde. Au contraire,

[147] Blog du Dr Benoit Drion, « Cessons d'aider les Sourds, formons-les », 1er juillet 2015.

cette réalité souligne la nécessité pour ces enfants d'avoir accès, le plus tôt possible, à un environnement linguistique complet et naturel en LSF, ainsi qu'à des pairs et à des adultes sourds susceptibles de constituer des modèles identificatoires et linguistiques.

Le respect du choix des familles ne saurait conduire à relativiser le droit fondamental de l'enfant sourd à l'accès à une langue pleinement accessible. La reconnaissance de la diversité des parcours implique d'affirmer clairement que la LSF doit être considérée comme une priorité, dans une perspective d'égalité des chances, d'inclusion réelle et de respect des droits linguistiques et culturels des personnes Sourdes.

Enfin, il convient de rappeler que de nombreux membres de la communauté Sourde, issus eux-mêmes de familles entendantes, sont en mesure de témoigner de l'importance déterminante d'un accès précoce à la LSF et à un environnement culturel Sourde structurant.

> *« Des solutions existent. Elles pourraient consister à rassembler dans un même établissement, quelques Sourds qui souhaitent faire des études d'infirmier, d'éducateur, de médecin ou autre, et prévoir l'organisation de l'interprétation ou des autres moyens d'accompagnement nécessaires, en mutualisant les moyens. Ce serait moins cher et plus efficace que ce qui se fait actuellement. Ce n'est pas tout. Une fois diplômés, il faut permettre aux Sourds de gravir les échelons hiérarchiques. Malheureusement, comme nous l'avons déjà montré, leur présence est parfois dérangeante. Une infirmière doit pouvoir devenir cadre, un éducateur doit pouvoir passer le CAFDES pour prendre les commandes d'un établissement médico-social etc. Au cours des prochaines années, nous allons nous employer à défendre ce principe, que ce soit en France ou plus largement au niveau européen. Il faut préparer la génération des Sourds qui prendront la place des décideurs actuels, qui prendront notre place ! Il faut créer un cercle vertueux, qui donnera aux Sourds, accès à une vraie citoyenneté. Il faut travailler ensemble, pour que les Sourds ne soient plus l'objet d'une attention bienveillante de professionnels entendants qui parlent en leur nom, mais qu'ils deviennent sujets et acteurs de leur destinée.*[148] »

2. Reconnaissances

Cinq années d'analyse sur le terrain ont permis d'acquérir une compréhension approfondie des mécanismes de discrimination, susceptibles d'affecter la qualité de l'éducation des enfants Sourds, ainsi que les conditions de travail des professionnels dans ce domaine. Ces mécanismes résultent principalement du manque de reconnaissance de la langue des signes comme un atout, ainsi que d'une méconnaissance de la communauté Sourde, de sa culture et de son identité.

> *« Malheureusement, aujourd'hui encore, certains persistent à nier cette réalité sociale et culturelle des Sourds, à nier l'importance de la langue des signes dans l'éducation des enfants Sourds car leur objectif n'a pas changé : il faut normaliser. »*

[148] *Ibid.*

L'absence de reconnaissance de la langue des signes comme une ressource précieuse prive les enfants Sourds d'un moyen de communication naturel et efficace. Cela peut entraver leur développement linguistique et leur accès à l'information, ce qui a un impact direct sur la qualité de leur éducation.

> *« Je suis bouleversé car mon institut évite d'utiliser le mot « Sourds ». Par exemple, lors de l'organisation des portes ouvertes de l'établissement, la publication du flyer ne montrait pas les mots « Sourds » ou « surdité ». Ils ont utilisé : « handicaps ».*[149] *»*

Le manque de considération en tant que minorité linguistique, ainsi que de la culture et de l'identité des Sourds risque de perpétuer leur marginalisation et de renforcer les discriminations. Les professionnels œuvrant dans l'éducation des Sourds peuvent être confrontés à des défis pour promouvoir l'inclusion et l'égalité des droits des enfants Sourds lorsque ces aspects ne sont pas pris en compte.

Reconnaissance d'une culture et d'une communauté Sourde

Certains acteurs du milieu éducatif sont réticents à reconnaître la culture Sourde, souvent par méconnaissance, préjugés ou pressions institutionnelles. Historiquement, l'oralisme a été privilégié au détriment de la langue des signes, une approche toujours influente. Cette non-reconnaissance limite les bénéfices potentiels pour les élèves Sourds, comme un apprentissage optimisé et une expérience éducative enrichie.

> *« La culture Sourde et la communauté des Sourds n'existent pas, car les Sourds sont considérés comme des personnes handicapées.*[150] *»*

Reconnaître la culture Sourde est essentiel pour l'inclusion, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Cela valorise la diversité linguistique et encourage une meilleure compréhension mutuelle. Former les professionnels et sensibiliser la société à la langue des signes et à la culture Sourde est une étape cruciale.

> *« Il vaut mieux éviter de dire «la communauté des Sourds» et «la culture des Sourds» à l'équipe, quand on lui explique la nécessité d'une pédagogie pour les jeunes Sourds à qui il suffit d'expliquer que l'enfant Sourd n'est pas seul, qu'il existe des interprètes en langue des signes, raconter l'histoire des Sourds... C'est pour rassurer l'équipe d'éviter de parler de ce qui fâche, mais en réalité, cela fait tout de même partie de la culture des Sourds.*[151] *»*

Cette reconnaissance joue un rôle clé dans le renforcement de l'estime de soi et du sentiment d'appartenance des enfants Sourds. Elle leur donne les moyens de s'affirmer face aux discriminations et favorise leur capacité d'action (empowerment), leur permettant de se réapproprier leur identité et d'interagir avec fierté. Malgré tout, il persiste des formes de déni envers l'identité Sourde.

> *« L'identité des Sourds, c'est pour quoi faire ? Les enfants Sourds sont pareils que les enfants entendants.*

[149] Entretien avec un professionnel d'un institut en septembre 2021.
[150] Témoignage professionnel #MeTooSourd anonyme, confirmé par de nombreux témoins de divers établissements.
[151] Entretien avec un professionnel Sourd en 2020, dans le cadre de recherches sur les discriminations et l'éducation.

Pourquoi il faut parler de l'identité des Sourds ?[152] »

X., homme entendant, 50-60 ans

L'identité Sourde est propre à chacun et renforce le bien-être psychologique, la confiance en soi et l'intégration sociale. Elle permet aux personnes Sourdes de choisir leur mode de communication et de s'affirmer dans la société. Cette identité, loin d'exclure, enrichit la diversité culturelle et encourage le dialogue interculturel. Les Nations unies ont affirmé dans la Convention internationale des droits des personnes handicapées que les Etats parties doivent promouvoir *l'identité linguistique des personnes Sourdes*.[153]

Proposition : Cette notion d'identité, affirmée par les Nations unies dans leur Convention internationale des droits des personnes handicapées et loin d'exclure, enrichit la diversité culturelle et encourage le dialogue interculturel.

Une recherche danoise a prêté attention à la manière dont l'identité Sourde affecte les résultats de la vie, tels que le bien-être psychologique. (…).

> *« L'échantillon était composé de 742 adultes malentendants au Danemark. L'étude a révélé que les personnes ayant une identité Sourde, entendante ou biculturelle avaient des niveaux de bien-être psychologique significativement plus élevés que celles ayant une identité marginale*[154] *»*
> *(ni Sourd, ni Entendant)*

Reconnaissance de la langue des signes et d'une minorité linguistique

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a officiellement reconnu la langue des signes française (LSF) dans son article 75, en la définissant à la fois comme langue à part entière :

> *« Art. L. 312-9-1 : La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée. »*

Cette reconnaissance a été consolidée par la circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 émanant du ministère de l'Éducation nationale, stipulant que *« la loi reconnaît à la langue des signes française (LSF) un statut de langue de la République au même titre que le français »*.

La reconnaissance de la langue des signes équivaut à reconnaître cette dernière comme une langue à part entière, pleinement constituée, utilisée par les personnes Sourdes pour

[152] Entretien avec un éducateur spécialisé d'un institut dans la région Rhône-Alpes en 2019.
[153] Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, article 24 (Éducation) 3.b. de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées », 12 décembre 2006.
[154] Madeleine Chapman, Jesper Dammeyer, « The significance of Deaf identity for psychological well-being », *Journal of Deaf Studies and Deaf Education*, vol. 22, avril 2017, p. 187-194 (L'importance de l'identité Sourde pour le bien-être psychologique), p. 187.

communiquer. Elle implique généralement la prise en compte de la langue des signes dans les domaines de l'éducation, les services de santé, l'interprétation, etc. Cette reconnaissance valide la langue des signes comme un moyen de communication légitime pour les personnes Sourdes.

À ce jour, la mise en place des pôles d'enseignement des jeunes Sourds (PEJS) pour les classes bilingues demeure un défi complexe. L'objectif initial était d'établir au moins un PEJS dans chaque académie, mais ils ne sont présents que dans 16 des 30 académies, et seuls six de ces pôles couvrent l'ensemble des niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Cette situation s'explique en partie par le nombre insuffisant d'enfants pour constituer un PEJS, ainsi que par le manque de personnel qualifié, qu'il s'agisse de codeurs, d'interprètes ou d'enseignants spécialisés.

La Convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée et décrétée le 1er avril 2010, impose à l'État français de reconnaître et favoriser l'utilisation des langues des signes. Pourtant en 2018, la FNSF déplore que les instances publiques françaises ne la favorisent toujours pas suffisamment[155].

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé recommande dans le rapport Handicap 2012 de :

> – Promouvoir les droits des élèves Sourds à l'éducation en reconnaissant leurs droits linguistiques. Les enfants Sourds doivent être exposés précocement à la langue des signes et recevoir une éducation multilingue pour la lecture et l'écriture.
>
> – Former les enseignants en langue des signes et mettre à disposition du matériel pédagogique accessible.

Des doutes persistent concernant la reconnaissance de la langue des signes dans les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), souvent justifiés par le choix de communication des parents. Cette situation peut entraver *« l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité linguistique des personnes Sourdes*[156] ». Après avoir analysé divers témoignages, il est observé que de nombreux professionnels demeurent sceptiques quant aux bénéfices de la langue des signes pour le développement de l'enfant. Des études ont pourtant démontré que faire le choix de cette langue n'est en aucune façon préjudiciable au développement de l'enfant et de l'acquisition du langage oral. Au contraire, le bilinguisme est considéré comme un atout dans le monde compétitif d'aujourd'hui. Et l'audition seule ne garantit pas l'accès au développement cognitif.[157]

Il est donc urgent de reconnaître les nombreux bénéfices de la langue des signes dans l'éducation des enfants Sourds. Elle constitue un vecteur essentiel de communication, favorise le développement cognitif, prépare à l'acquisition de l'alphabétisation, renforce les compétences sociales et la confiance en soi, facilite l'accès à l'éducation, respecte la diversité linguistique, et promeut l'inclusion. En l'intégrant pleinement dans l'éducation, on permet aux enfants Sourds de s'épanouir et de participer activement à la société.

---

[155] FNSF, « Prise de position - Éducation », ratifiée par l'Assemblée générale en 2017, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.

[156] Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, article 24 (Éducation) 3.b. de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées », 12 décembre 2006.

[157] FNSF, « Prise de position - Éducation », ratifiée par l'Assemblée générale en 2017, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.

Parallèlement, le professeur Fernand de Varennes, rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités plaide en faveur de la reconnaissance des langues des signes, utilisée par des minorités linguistiques.[158]

> *« L'interdiction de la discrimination fondée sur la langue s'applique également aux langues des signes, mais là c'est plus complexe parce que ce droit humain en droit international ne garantit pas automatiquement que toutes les langues vont être utilisées de manière identique. C'est d'ailleurs une impossibilité, mais néanmoins, là où c'est raisonnable et justifié, et de manière proportionnelle, il est possible dans certains contextes d'effectivement invoquer avec succès ce droit humain pour revendiquer l'utilisation d'une langue des signes auprès des autorités publiques là où les conditions sont réunies.*[159] *»*

La reconnaissance de la langue des signes en tant que langue minoritaire va au-delà en la reconnaissant comme faisant partie intégrante de l'identité culturelle d'une minorité/communauté linguistique lui conférant des droits linguistiques distincts. Ainsi, la langue des signes est non seulement acceptée comme un moyen de communication, mais elle est également considérée comme une composante culturelle majeure de la communauté Sourde. Cette reconnaissance pourrait entraîner la mise en œuvre de mesures spécifiques pour protéger et promouvoir la langue des signes, ainsi qu'une sensibilisation accrue à la culture Sourde en général.

La reconnaissance d'une minorité linguistique implique l'affirmation du droit de ses membres à utiliser leur langue dans divers contextes, y compris dans l'éducation, les médias, les services publics et la vie quotidienne. Cela garantit que les membres de cette minorité puissent exercer pleinement leur droit fondamental à la liberté d'expression et de communication dans leur propre langue. Le professeur Fernand de Varennes a évoqué la gestion de la diversité linguistique et les processus de paix, en estimant que la reconnaissance des minorités linguistiques peut contribuer à apaiser les tensions, en respectant les droits des différentes communautés. De fait, la reconnaissance de la langue des signes et de la culture Sourde renforce l'estime de soi et le sentiment d'appartenance des personnes Sourdes, tout en encourageant leur participation active dans la prise de décisions et dans la défense de leurs droits.

En résumé, la reconnaissance de la langue des signes ne se limite pas à l'accepter en tant que simple moyen de communication, mais inclut également la reconnaissance de son rôle central dans la culture et l'identité de la communauté Sourde, qui devient minorité linguistique. Cette reconnaissance implique de prendre en compte des enjeux culturels, éducatifs et sociaux plus vastes, contribuant ainsi à l'accès à une éducation de qualité, à une communication efficace, au développement cognitif et à la participation sociale des enfants Sourds. Cela contribue à la diversité culturelle et promeut une société plus inclusive pour tous.

Reconnaissance d'une minorité ethnique

La reconnaissance en tant que minorité ethnique concernant les personnes Sourdes

[158] « Appel du Dr Fernand de Varennes, rapporteur spécial/ONU/Minorités, en LSF », Tubaro, 31 mai 2020.
[159] Discours d'ouverture de Fernand de Varennes, rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités lors du Congrès mondial des Sourds en 2019 à Paris. Compte rendu fourni par la FNSF.

peut s'avérer plus complexe et délicate que celle de minorité linguistique, car les Sourds ne sont généralement pas considérés comme une minorité ethnique, mais plutôt comme une communauté distincte sur les plans linguistique et culturel. Les personnes Sourdes partagent une langue visuelle unique, la langue des signes, qui diffère des langues parlées. La communauté Sourde possède sa propre culture, son histoire et son identité, intrinsèquement liées à l'utilisation de la langue des signes, ce qui en fait une minorité avant tout linguistique.

> *« Et il y avait l'ami entendant qui ne pouvait pas comprendre pourquoi les étudiants de l'Université Gallaudet protestaient contre l'embauche d'une personne entendante comme président. « Imaginez, dit-il, si le conseil d'administration engageait un président qui avait besoin d'un interprète pour parler anglais. Nous ne pouvons pas imaginer cela, et c'est ce à quoi les personnes Sourdes sont confrontées ». »*

Cependant, un livre intitulé *The People of the Eye*[160] développe une thèse convaincante en faveur de la reconnaissance des Sourds en tant que groupe ethnique distinct.[161] Selon cet ouvrage, une telle reconnaissance conférerait aux Sourds non seulement un plus grand respect et, dans certains cas, des protections juridiques, mais contribuerait également à dissiper l'idée préconçue selon laquelle les personnes Sourdes se considèrent comme handicapées ou en deçà de l'idéal physique de plénitude et de santé.

L'un des objectifs de la reconnaissance des minorités ethniques et autres minorités est de permettre leur participation aux processus décisionnels de manière plus équitable et démocratique à l'image de la composition du CNCPH :

> *« Les personnes handicapées ne veulent plus être dépossédées de leur propre participation à nos travaux, elles ne souhaitent plus que leur parole soit confisquée par d'autres qui se prétendent être leur porte-voix ou leur avocat sans avoir leur consentement», estime Jérémie Boroy auprès de Libération. Outre les 60 % de personnes handicapées, 20 % des sièges seront réservés à leurs familles. Ainsi, «les personnes concernées (les personnes handicapées et les familles) représenteront 80 % de la composition totale» du CNCPH, salue son président, Jérémie Boroy.*[162] *»*

La participation des Sourds aux processus décisionnels au sein de l'école revêt une grande importance pour garantir une éducation inclusive et équitable. Leur implication favorise un sentiment de responsabilisation et d'engagement envers le développement de l'éducation des enfants Sourds. En intégrant les Sourds dans la planification et la prise de décision, on augmente les chances que les politiques et les programmes éducatifs répondent réellement à leurs besoins spécifiques, ce qui améliore leur mise en œuvre. Cette participation peut contribuer à transformer la culture institutionnelle de l'école, en établissant un environnement plus ouvert à la diversité et à l'inclusion. Cependant, se pose la question de savoir si la reconnaissance de minorité linguistique et/ou de la langue des signes suffirait à

[160] *The People of the Eye: Deaf Ethnicity and Ancestry*, éd. Oxford University Press, 2011. Le livre a été co-écrit par Harlan Lane, linguiste, professeur émérite de psychologie, Richard C. Pillard, professeur de psychiatrie à l'école de médecine, et Ulf Hedberg.

[161] Susan Seligson, « Should the Deaf Be Considered an Ethnic Group? » (Les Sourds doivent-ils être considérés comme un groupe ethnique ?), *Boston University*, 11 avril 2011.

[162] Elsa Maudet, « Le CNCPH devra faire plus de place aux personnes handicapées », *Libération*, 30 août 2023. Le CNCPH est le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

permettre aux Sourds de participer pleinement aux processus décisionnels.

3. Campagnes de sensibilisation

La sensibilisation se révèle être un puissant instrument dans la lutte contre les discriminations systémiques, à condition qu'elle soit finement élaborée et adaptée à son public cible. Son succès repose sur une planification rigoureuse, tenant compte des besoins, des attitudes et des spécificités du public visé. Pour être efficace, elle doit non seulement fournir des informations précises, mais aussi promouvoir la diversité et l'inclusion, tout en évitant les écueils des stéréotypes, et être diffusée par des canaux de communication appropriés. La collaboration avec des partenaires et une évaluation constante s'avèrent essentielles pour maximiser l'impact de la campagne.

De ce fait, la FNSF a déjà constaté que les actions de sensibilisation menées jusqu'à présent, qu'elles soient initiées par des professionnels Sourds ou entendants, se révèlent souvent inefficaces. Nous avons repéré plusieurs écueils dans ces démarches, susceptibles de compromettre leur efficacité et leur impact notamment en raison de tendances à la généralisation. Plutôt que d'encourager l'empathie et la compréhension, certaines actions de sensibilisation peuvent involontairement susciter la pitié envers les personnes concernées, renforçant ainsi des stéréotypes négatifs et perpétuant des attitudes paternalistes. De plus, les démarches qui tendent à généraliser peuvent se révéler contre-productives, chaque personne est unique et les messages devraient refléter cette diversité. Il est donc nécessaire que chaque action de sensibilisation soit adaptée sur-mesure. La FNSF publié des recommandations visant à améliorer l'efficacité de ces actions dans le chapitre spécial du rapport intitulé *Les Sourds et les entendants au travail*[163]. Dans ce contexte, notamment dans le système éducatif, il est essentiel de retenir des points importants pour préparer une sensibilisation efficace :

1) Identifier précisément le public cible : Il est essentiel de comprendre les besoins, les attitudes et les caractéristiques du public visé.

2) Comprendre de façon approfondie le fonctionnement institutionnel interne de l'établissement permet d'ajuster les actions et de répondre aux attentes en fonction des contraintes.

3) Impliquer les parties prenantes : Recueillir et rencontrer les professionnels concernés et les enfants avant d'élaborer les actions de sensibilisations

4) Communiquer des informations précises et rigoureuses : Les campagnes doivent fournir des données précises et pertinentes sur les problématiques de discrimination systémique, en s'appuyant sur des faits, des exemples concrets et des témoignages.

5) Promouvoir la diversité et l'inclusion : Mettre en avant les avantages de la diversité et montrer comment la collaboration entre Sourds et entendants peut enrichir le travail commun.

6) Adapter les actions aux contextes culturels : Prendre en compte les différences culturelles et linguistiques pour une approche efficace.

7) Bannir les stéréotypes : Éviter toute généralisation ou stéréotype, en promouvant

[163] FNSF, « Les Sourds et les entendants au travail - Diagnostic et préconisations », chapitre 9, 2016, fnsf.org, en ligne, consulté en avril 2025.

une sensibilisation à la fois respectueuse et équilibrée.

8) S'associer avec des partenaires stratégiques : Engager des collaborations avec des organisations et des experts pour renforcer l'impact de la campagne.

9) Évaluer et ajuster : Mesurer l'efficacité de la campagne et apporter des ajustements en fonction des résultats obtenus pour une amélioration continue et affiner.

Les campagnes de sensibilisation constituent une étape préliminaire importante, mais elles ne résoudront qu'une partie des problématiques de discrimination et d'injustice systémique. Il est encourageant de constater un engagement croissant dans l'étude des Deaf Studies (études sur la surdité) et de la langue des signes, car cet investissement peut avoir un impact profond sur la réduction des préjugés et la promotion de l'inclusion.

L'étude des Deaf Studies, comme EHESS[164] et Université Paris 8 organise chaque année, permet une compréhension nuancée des enjeux culturels, linguistiques et sociaux spécifiques à la communauté des Sourds. Elle contribue à déconstruire les stéréotypes existants et à promouvoir une vision plus respectueuse et éclairée de la surdité.

L'apprentissage de la langue des signes, qu'il s'agisse de la langue des signes locale ou d'une autre, facilite les interactions avec les personnes Sourdes, renforçant ainsi l'inclusion, la participation et la compréhension mutuelle. Cet engagement témoigne d'un profond respect pour la culture et l'identité Sourdes.

En fin de compte, l'intégration de campagnes de sensibilisation, de formations en Deaf Studies et d'initiatives visant à l'apprentissage de la langue des signes peut contribuer de manière significative à la lutte contre les discriminations systémiques et à la promotion de l'égalité des chances pour les personnes Sourdes. Ces actions favorisent également une société plus inclusive et respectueuse de la diversité.

4. Signalements

Les signalements liés aux violences et aux maltraitances envers les enfants Sourds sont souvent sous-évalués ou mal interprétés en raison des obstacles de communication auxquels ces enfants sont confrontés. Il est impératif de développer des outils spécifiques et adaptés pour identifier et prévenir les violences à leur égard.

Le développement de tels outils nécessite un engagement continu de la part des autorités, des organisations de défense des droits des enfants, des professionnels ainsi que des membres de la communauté Sourde. L'objectif est de garantir que les enfants Sourds bénéficient d'une protection adéquate et qu'ils puissent signaler tout type de violence ou de maltraitance dont ils pourraient être victimes.

Pour optimiser l'efficacité des signalements, il est essentiel de mener des études et des recherches approfondies pour comprendre et cerner les besoins spécifiques des enfants Sourds. Une analyse rigoureuse des données relatives aux incidents de violence, aux facteurs de risque, et aux obstacles à la détection nécessite d'être menée. Les membres de la communauté Sourde, y compris les enfants eux-mêmes s'ils sont en âge de contribuer, dans le processus de développement de ces outils doivent être impliqués. Ils sont en effet les mieux placés pour fournir des informations sur leurs expériences et leurs préoccupa-

[164] Page Facebook « Les Deaf Studies en question – EHESS », en ligne, consulté en juillet 2025.

tions. Il est également important que les enfants Sourds soient informés et formés sur les procédures pour signaler des situations de violence, de maltraitance ou de tout autre problème aux autorités, quel que soit leur mode de communication. Enfin, une fois les outils en place, il convient de surveiller leur efficacité, de recueillir des retours d'expérience et de les ajuster en conséquence.

Par ailleurs, nous avons identifié les diverses plateformes d'assistance :

3977 : Numéro national d'écoute dédié aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap victimes ou témoins de maltraitance. Il est accessible aux personnes Sourdes ou malentendantes grâce à la solution Acceo.[165]

114 : Numéros d'urgence des personnes Sourdes et malentendantes.[166]

3018 : Numéro national de lutte contre toutes les formes de harcèlement, y compris le cyberharcèlement, concernant les jeunes, enfants et adolescents. Gratuit, anonyme et confidentiel, il est accessible aux élèves, parents et professionnels 7 jours sur 7, de 9h à 23h, pour tout renseignement ou signalement. Une application mobile est également disponible. Le service est accessible aux personnes Sourdes et malentendantes via la solution Accéo, même si la procédure d'accès reste encore complexe.[167]

XII. Conclusion

En conclusion, la violence et la discrimination systémique envers les enfants Sourds constituent une réalité alarmante, ayant des conséquences profondes sur leur bien-être physique, émotionnel et scolaire. Ces formes de discrimination se manifestent à travers une évaluation inadéquate de leurs besoins, un manque de ressources et des préjugés persistants qui entravent leur accès à une éducation de qualité. La méconnaissance de la langue des signes et de la culture Sourde contribue à ces discriminations systémiques, accentuées par des stéréotypes et une reconnaissance insuffisante de leur identité.

« Comment l'enfant peut-il s'épanouir et quels adultes vont-ils devenir ? »

Les actes de maltraitance et de violence, qu'ils soient physiques, psychologiques ou émotionnels, laissent des cicatrices profondes et entravent durablement le développement des enfants Sourds.

Selon l'ouvrage *Parole de Sourds*[168], la quasi-totalité des témoins interrogés déclarent ne pas avoir de souvenirs heureux de leur enfance, ce qui témoigne de l'ampleur du problème et de la persistance de formes de souffrance invisibles.

[165] 3977, en ligne, consulté en avril 2025.
[166] Urgence 114, en ligne, consulté en avril 2025
[167] Application 3018 contre le cyberharcèlement, e-Enfance.org, en ligne, consulté en avril 2025.
[168] *Paroles de Sourds. À la découverte d'une autre culture*, éd. La Découverte, 2018. Ce livre est une œuvre collective réunissant les récits de vie de six personnes Sourdes : Patrick Belissen, Philippe Angèle, Nadia Chemoun, Ode Punsola, Jacques Sangla et Jeanine Vergès. Ces témoignages ont été initialement formulés en langue des signes française (LSF) puis traduits en français écrit, offrant ainsi une perspective authentique sur la culture Sourde.

Un aspect trop souvent négligé dans l'analyse de ces violences est ce que l'on peut appeler le **syndrome héroïque**, une forme de syndrome du sauveur fréquemment observée chez certains entendants convaincus de « bien faire ». Animés par le désir sincère d'aider, ils en viennent parfois à **imposer des choix éducatifs ou médicaux** aux enfants Sourds, sans réelle concertation avec eux ni avec la communauté Sourde.

Cette posture, empreinte de paternalisme involontaire, peut engendrer des formes de maltraitance symbolique : effacement de la langue des signes, marginalisation de la culture Sourde, et intériorisation d'un sentiment d'infériorité chez les enfants. Elle affecte également les professionnels Sourds, dont l'expertise et la légitimité sont souvent ignorées ou minimisées. Reconnaître et déconstruire ce complexe héroïque constitue une étape essentielle vers une éducation véritablement inclusive, fondée sur l'écoute, la collaboration et le respect des droits, de la langue et de l'identité des personnes Sourdes.

La prévention de ces violences passe avant tout par la reconnaissance de leur existence, tant au sein des communautés Sourdes que dans la société en général. Une sensibilisation adaptée aux réalités spécifiques des enfants Sourds, la promotion de leur inclusion et la valorisation de la langue des signes sont des conditions fondamentales pour lutter contre cette injustice systémique.

L'éducation, la formation et la sensibilisation des parents, enseignants, professionnels de la santé et de la société tout entière sont indispensables. Des programmes spécifiques doivent être développés pour encourager la compréhension, la tolérance et le respect de la diversité. Par ailleurs, l'adoption de politiques de tolérance zéro envers toute forme d'abus et de comportements inappropriés à l'égard des enfants Sourds est essentielle. Ceux-ci doivent avoir accès à des mécanismes de soutien et de signalement efficaces pour garantir leur sécurité et leur bien-être.

Un axe crucial de cette lutte repose sur la reconnaissance du rôle central de la communauté Sourde et des professionnels Sourds. Leur contribution est indispensable pour une meilleure compréhension des besoins spécifiques des enfants Sourds et de leurs familles. En favorisant leur implication, on encourage une sensibilisation accrue des enseignants, décideurs et du grand public aux réalités de la vie des enfants Sourds.

De plus, il est impératif d'écouter et de prendre en compte la parole des enfants Sourds eux-mêmes. Leurs expériences et leurs préoccupations doivent être entendues et respectées. Une communication ouverte et une écoute active sont essentielles pour leur offrir les meilleures opportunités de réussite.

La violence subie par les professionnels Sourds est un problème grave, souvent ignoré, qui nécessite une action immédiate. Assurer un environnement de travail digne et respectueux pour ces professionnels est une étape clé vers une éducation plus inclusive et équitable pour les enfants Sourds.

[169] Commission d'enquête du Sénat, « Maltraitance envers les personnes handicapées : briser la loi du silence », rapport n° 339, tome I, déposé le 10 juin 2003, en ligne, consulté en avril 2025. Mme Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'État aux personnes handicapées (2002-2004), a développé devant la commission d'enquête sa définition de la maltraitance envers les personnes handicapées le 26 février 2003.

Le Défenseur des droits doit, dans sa mission de protection des enfants, développer des systèmes d'alerte efficaces pour prévenir et détecter ces violences.

Enfin, la reconnaissance et la lutte contre les violences invisibles envers les enfants Sourds exigent une approche collaborative et inclusive. Il est temps d'accorder à ces enfants une place pleine et entière dans la société, en leur garantissant un environnement sûr, une éducation de qualité et les moyens de développer leur plein potentiel. La communauté Sourde et ses professionnels doivent être valorisés pour leur rôle essentiel dans cette transformation sociale.

> *« Le sort de l'huître : Cette métaphore poétique illustre les difficultés auxquelles chaque personne Sourde, enfant ou adulte, fait face dans un système qui perpétue l'audisme, la discrimination linguistique et la privation langagière. Si certaines huîtres parviennent à créer une magnifique perle, combien restent sacrifiées, vides et isolées ? Au nom de quoi ?*[170] »

Le syndrome de Castberggaard[171] en est une illustration poignante. Une personne Sourde subit l'audisme, une oppression systémique liée à sa surdité, qui engendre un traumatisme psychologique profond. Ce traumatisme peut être assimilé à un syndrome de Stockholm, dans lequel la victime finit par s'aligner sur les normes des entendants afin de survivre. Cette assimilation forcée laisse des cicatrices psychologiques durables.

Le traitement de ce syndrome demande un travail de longue haleine. Il s'agit d'abord de comprendre la notion de Sourditude et de s'accepter pleinement en tant que personne Sourde, puis de participer à des formations et à des échanges avec d'autres Sourds afin de développer une prise de conscience collective. Enfin, il est nécessaire de se confronter à l'origine du trouble — c'est-à-dire aux personnes audistes, qu'elles le soient consciemment ou non — pour amorcer un processus de reconstruction et renforcer sa résilience.

Ces méthodes, issues d'expériences et d'études de terrain, montrent l'importance de recherches approfondies pour lutter contre ce phénomène. La société doit reconnaître les personnes Sourdes comme une minorité culturelle et non comme un groupe défini uniquement par un handicap. Leur combat pour l'inclusion s'inscrit dans une continuité historique de luttes pour les droits des minorités, et chaque avancée marque une progression vers une société plus juste et égalitaire.

[170] Citation d'Arnaud Balard, page Facebook « Le Surdisme par Arnaud Balard », le 14 avril 2021
[171] Tomas Kold, *Le Syndrome de Castberggaard*, éd. Dowe, 2020.